This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Bibliothèque
de M. le comte Riant

Crus 635.7.5

HARVARD UNIVERSITY LIBRARY

FROM THE LIBRARY OF
COUNT PAUL RIANT

MEMBER OF THE
INSTITUTE OF FRANCE
HISTORIAN OF THE
LATIN EAST

MDCCCC

GIFT OF J. RANDOLPH COOLIDGE
AND ARCHIBALD CARY COOLIDGE

Da-68

ESSAI

SUR L'HISTOIRE

DE L'ORDRE DES TEMPLIERS.

Les Formalités voulues par la Loi ont été remplies.

ESSAI

SUR

L'HISTOIRE

DE

L'ORDRE DES TEMPLIERS,

TRADUIT DE L'ORIGINAL ALLEMAND,

PUBLIÉ A LEIPZIG EN 1779,

PAR

ÉDOUARD FRAISSINET;

SUIVI

DE QUELQUES OBSERVATIONS SUR CET OUVRAGE ET SUR DIVERSES ASSERTIONS
DE MM. DUBREUIL ET REGHELLINI (DE SCHIO),
DANS LEURS PUBLICATIONS MAÇONNIQUES EN 1838, 1839 ET 1840.

PAR UN MEMBRE DE L'ORDRE.

Bruxelles,

IMPRIMERIE DE DE MORTIER FRÈRES.

FAUBOURG DE NAMUR, RUE LÉOPOLD, 84.

1840

Crus 635.7.5

Harvard [illegible]
[illegible]
Gift of [illegible] Coolidge
and Archibald Cary Coolidge
~~May 7, 1900.~~
July 28, 1900

ESSAI

SUR L'HISTOIRE

DE L'ORDRE DES TEMPLIERS.

Première Partie.

A

Monsieur le Comte

Auguste Vander Meere

ET DE

Cruyshauthem,

GÉNÉRAL DE BRIGADE,

Dédicace.

Edouard Fraissinet.

Admis récemment, par S. A. E. M. le Régent de l'*Ordre du Temple,* à fouiller les riches archives de cette ancienne institution, nous avons découvert un opuscule allemand portant le millésime de 1779, qui renferme, dans un cadre restreint, un grand nombre de documents précieux pour l'Ordre, et jusqu'à ce jour ignorés des Historiens français. En publiant une édition de ce livre rare, nous avons voulu mettre en lumière les premières phases de l'Ordre, afin de contribuer à résoudre une des plus

ténébreuses et des plus graves questions de l'Histoire. Toutefois nous laissons à l'auteur allemand la responsabilité de sa chronologie des Grands-Maîtres antérieurs à Jacques de Molay, pour autant que ses dates se trouvent en contradiction avec celles qu'adopte la *Table d'Or*, conservée dans les archives authentiques du Temple.

Au moment de faire paraître notre traduction, nous éprouvons le besoin de nommer S. E. M. le Grand-Précepteur de Sud-Afrique, Légat-Magistral en Belgique, et M. le Bailli Auguste de Flandre, Conseiller Consistorien, Grand-Maréchal de l'Ordre, dont les avis éclairés et le concours utile ont à la fois aplani les obstacles qu'aurait rencontrés cette publication, et permis à son auteur de lui donner le double caractère d'une série de notices monographiques sur les Grands-Maîtres, à l'usage des Templiers, et d'une chronique rigoureusement vérifiée pour servir à l'Histoire de la Chevalerie religieuse.

É. F.

AVANT-PROPOS

DE L'AUTEUR.

Deux faits, dans l'histoire moderne, intéressent au plus haut degré l'Église et tout le monde chrétien : ce sont la destruction des Templiers et l'abolition des Jésuites. Les deux plus puissants Ordres du catholicisme furent dépouillés en peu de temps de leurs priviléges. Des auteurs, contemporains de la chûte du Temple, déclarent qu'ils ne pourraient y croire s'ils n'en eussent été témoins ; et nous-mêmes avons traité de fable la ruine de l'Ordre de Jésus jusqu'au jour où nous en avons reçu les preuves.

La France exerça dès l'origine une action prépondérante sur les affaires de l'Église. Souvent les rois de ce pays commandèrent aux Papes, et leur dictèrent des actes auxquels nul autre pouvoir ne les aurait déterminés. L'influence française se montre principalement dans les

Ordres. Lorsqu'Innocent VIII voulut supprimer les Chevaliers de Saint-Lazare, dont sortirent depuis les Hospitaliers, le parlement y mit opposition, et Paul IV et Paul V durent annuler les bulles lancées contre eux.

Philippe-le-Bel abolit l'Ordre des Templiers. Et qui prit la plus grande part à la destruction des Jésuites? Ce fut encore un roi de France. Si cette institution, tombée au dix-huitième siècle, eût péri quatre cents ans plus tôt, Ricci n'aurait pas fait meilleure fin que Jacques de Molay : la torture, les cachots et les flammes auraient enveloppé ses frères dans une tragédie aussi sanglante que la mort des Chevaliers du Temple, reconnus innocents par des princes, des évêques et des ecclésiastiques de tous rangs, mais détruits par le Souverain Pontife, parce que Philippe le voulait.

Plusieurs historiens du temps s'élèvent à haute voix contre cette iniquité. L'auteur du *Chronikon Astense* [1], qu'il faut lire surtout comme un témoin oculaire, dit, dans son exposé succinct : « Le Pape sait si la sentence est juste; mais le Dieu vengeur qui veille, et qui sait toutes choses avant qu'elles arrivent, fera bientôt connaître, à la prochaine croisade, ce qu'on aurait dû faire. »

François Pipin [2] blâme ouvertement ce coup d'état; il forme des vœux pour la restauration de l'Ordre, qu'il attend de Dieu seul.

Mais personne ne s'émeut de la chûte du Temple comme l'archevêque de Florence, Saint-Antonin. Ce prélat s'en plaint avec énergie et nous en trace une peinture si vive que le père Daniel seul y put rester insensible.

Les écrits de Daniel, d'Alexandre Natalis et de Du Puy, trois écrivains français, défendent le roi de France et condamnent l'Ordre.

Daniel qui se fait l'apologiste de tous les attentats à la sainteté de la religion, commis par les rois de France, affirme que les Templiers étaient

[1] *Murator, Scriptor.*, t. IX, p. 195.

[2] *In chronico ap. Murator*, t. IX.

une race impie, une secte plus exécrable que celle des Mahométans, et que les poursuites de Philippe-le-Bel et de Clément v furent agréables à Dieu [1]. Que dirait-il aujourd'hui s'il avait à parler de l'abolition de son Ordre? Promettrait-il également la bénédiction divine à l'œuvre de Clément xiv et de Louis xv?

Alexandre Natalis [2], docteur de la Sorbonne, s'attache étroitement à sauver l'honneur de Philippe-le-Bel, dans une longue dissertation, destinée à prouver, par des autorités modernes et par une argumentation digne de son école, que la politique du roi fut conforme à la justice.

Les Protestants se posent en défenseurs de l'Ordre. Leibnitz [3] et Thomasius [4] regardent sa destruction comme une violation du droit naturel et du droit des gens. Que si de loin en loin un auteur protestant soulève quelque accusation contre le Temple, il la fonde sur le texte banal de la corruption de l'Église, qui s'appliquerait avec bien plus de force à d'autres corps religieux.

Une histoire de l'Ordre des Templiers est encore à faire. Du Puy [5] ne raconte que leur persécution, et toujours en avocat de Philippe. Sa partialité, souvent méchante, flétrirait son caractère, n'était Thomasius, grand connaisseur d'hommes, qui déclare que son apologie du roi n'est pas sérieuse. Gürtler [6], dans sa courte esquisse historique, rapporte des événements qui concernent moins le Temple que l'histoire générale de l'Église. Dithmar [7] consigne quelques faits.

[1] *Histoire de France*, t. III.

[2] *Histor. Ecclesiast. Veter. et Noui Testam.* Paris, 1730, t. VII. L'archevêque Mansi fit paraître, en 1771, une édition continuée de cet ouvrage. Venise, 9 vol. in-folio.

[3] *In Cod. Jur. gent. diplom.*

[4] *Diss. de Templarior. Equitum Ordine sublato. Voir* aussi Wichmanshausen, *De extinctione Ord. Templar.*

[5] *Histoire de l'Ordre militaire des Templiers, ou Chevaliers du Temple de Jérusalem.* Nouvelle édit. Bruxelles, 1751, 4 vol.

[6] *Historia Templarior. Observat. ecclesiast. aucta.* Amstelod., 1691, 8 vol.

[7] *Vom Meisterthum des Johanniter-Ordens*, § 14.

Nous avons tâché, dans cet essai, d'être complets et justes autant que nous le permettaient nos matériaux : fragments conservés de quelques annalistes, et documents d'origine plus authentique.

Les lacunes abondent dans l'histoire du Temple. On ne connaît ni son développement, ni son organisation intérieure et secrète, ni sa règle dans chaque province. Du sein de compilations volumineuses et vides, il a fallu tirer quelques détails qui, malgré leur insuffisance, seront les pierres du monument que la postérité doit à cet Ordre, plus grand encore par ses malheurs que par sa fortune.

L'histoire qu'on va lire est divisée en deux parties : l'une comprend l'existence de l'Ordre sous chaque Grand-Maître; l'autre, sa funeste destruction. En nous imposant la tâche d'extraire quelques passages d'une foule d'auteurs divers, nous avons dû par cela même donner à notre livre la forme d'une réunion de fragments.

ESSAI

SUR L'HISTOIRE

DE L'ORDRE DES TEMPLIERS.

PREMIÈRE PARTIE.

ACTES DES TEMPLIERS.

Les chrétiens d'Europe avaient résolu d'arracher aux Sarrasins le pays, justement appelé la Terre-Sainte, où Jésus-Christ avait vécu, fait ses miracles et prêché la vraie religion. Des légions de fidèles allèrent en Palestine et revinrent dans leurs foyers après le carnage, laissant en proie à de grands embarras ceux de leurs frères qui s'étaient établis parmi les mécréants, et qui souffrirent de cruelles persécutions dont les pèlerins faisaient le plus affligeant tableau. Ces malheureux implorèrent

le secours de leurs coreligionnaires; on se passionna pour leur délivrance, et telle fut l'origine des croisades. L'empereur Henri IV conçut le plan de la première expédition à Mayence, en 1103; par ses ordres, Eginhard, évêque de Wurtzbourg, parcourut l'Allemagne pour enrôler des croisés, en sorte que ce prince prépara la création des ordres militaires [1].

Il est souverainement injuste de méconnaître ces causes qui déterminèrent les croisades, et d'en chercher l'explication dans la politique astucieuse d'un pape. Défendre des chrétiens opprimés, disputer aux infidèles des lieux qu'entourait une pieuse vénération, c'étaient là des motifs assez puissants pour un siècle de foi, qui d'ailleurs brûlait d'une ardeur chevaleresque. A cette époque, où la religion et l'amour précipitaient de commun accord toutes les âmes généreuses dans les hasards de la guerre, la Terre-Sainte ouvrait un champ glorieux à des activités dévorantes. Le pardon des péchés attachait une séduction de plus à ces nobles entreprises, et tout se réunissait pour entraîner les peuples d'Occident à la conquête de la Palestine.

Ces saintes confréries, ces associations où tous exposaient ensemble leurs biens et leur vie, se dissolvaient au retour. Par une progression naturelle d'idées, puisque tout chevalier se dévouait à la protection des opprimés, l'on s'avisa, pour défendre la Terre-Sainte et spécialement les pèlerins, de fonder une chevalerie permanente. Successivement, plusieurs Ordres s'élevèrent. L'institution de Saint-Lazare enfanta les Hospitaliers [2] qui furent bientôt suivis des Frères du Temple, et l'Allemagne eût à son tour un Ordre National. Dans l'origine, les Frères de Saint-Lazare n'avaient d'autre occupation que de recueillir les pèlerins et de soigner les malades; mais en 1118 Raymond Du Puy leur persuada de prendre les armes contre les infidèles. La fondation du Temple date

[1] *Hoffmann*, *Annal. Bamberg.*, l. 3., § 3.

[2] Dans tout le cours de l'ouvrage, notre auteur donne cette dénomination abrégée aux Hospitaliers de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem. (*Note du Trad.*)

de la même année. Jusqu'alors les pèlerins avaient été sans défense dans leurs courses périlleuses. Neuf chevaliers français allèrent, en 1118, combattre pour la Croix et les pèlerins à Jérusalem. L'histoire a conservé les noms de leurs deux chefs, Hugues de Payens et Godefroy de Saint-Aldémar. Ils arrêtèrent le plan de fondation et les Statuts de l'Ordre, dont Hugues de Payens fut le premier Grand-Maître.

I.

HUGUES DE PAYENS.

Le monde chrétien manifesta la plus vive joie à la nouvelle des résolutions prises par Hugues de Payens et Godefroy de Saint-Aldémar qui firent entre les mains d'Étienne, Patriarche de Jérusalem, outre les trois vœux ordinaires des réguliers, vœu de pauvreté, de chasteté, d'obéissance, celui de protéger les pèlerins.

Baudouin II régnait alors dans Jérusalem, dont la conquête avait été le fruit de la première croisade. Ce prince embrassa chaudement les projets du nouvel Ordre; il lui désigna, près du Temple de Salomon, une demeure qui valut à ses membres le nom de Templiers.

Le Grand-Maître Hugues de Payens était certainement un homme supérieur; toute sa vie témoigne d'un jugement sûr et d'un courage indomptable. A lui seul revient la gloire de sa détermination; car, en

s'inspirant de l'esprit chevaleresque de son siècle, il n'aurait pu devenir qu'un croisé dont le nom fût tombé dans l'oubli, comme ceux de tant d'autres nobles et braves Seigneurs. Son vaste génie posa les bases d'une société. C'était grand de s'armer avec huit soldats contre des légions sans nombre ; de s'offrir, sous un ciel d'airain aux coups d'un ennemi qui tenait les yeux ouverts sur son entreprise et qui pouvait l'étouffer à jamais, dès le premier combat, dans le sang de sa poignée de braves.

Ces hommes ne demandèrent ni renforts, ni subsides ; aucune récompense, aucune prébende ne les attendait. Ils ne pouvaient espérer que des aumônes qu'ils reçurent effectivement. Une œuvre de bravoure ou de piété trouvait toujours la bienfaisance prête ; mais les dons étaient faibles aux prix des dangers.

L'institut de Hugues fit sensation. On le crut salutaire à la cause, et l'on souhaita son affermissement que la force d'un Ordre privé garantissait mal. Il fallait que la sympathie publique revêtit le caractère d'une assistance durable. Les quatre vœux prêtés au Patriarche de Jérusalem étaient insuffisants, tant que l'Église n'avait point sanctionné les Statuts et fixé le costume des Frères du Temple. Pendant dix années, ils vécurent d'après leurs propres lois, vêtus et nourris par la charité chrétienne, si pauvres, qu'ils montaient à deux le même cheval, comme le rappelle encore l'emblême de leurs armes.

Convaincu qu'en dépit de la faveur populaire il ne pourrait subsister de la sorte avec sa confrérie, Hugues fit un appel au pape Honorius II qui, sur ses instances, assembla le concile de Troyes (1128). Le Grand-Maître et six Chevaliers comparurent devant les plus hauts dignitaires de l'Église, sous les haillons de la misère, et dès-lors ils furent appelés les pauvres Chevaliers du Temple, ou les pauvres Frères [1]. Le Pape et le Patriarche Étienne leur donnèrent un costume, et le célèbre Abbé de

[1] La règle elle-même les nomme : *Pauperes Commilitones Christi Templique Salomoniaci.*

Clairvaux, Saint-Bernard, entreprit la composition de leur règle. Du Puy [1] pense que la règle des Templiers que nous possédons n'est qu'un abrégé de cette règle authentique, et Natalis allègue des raisons assez plausibles pour démontrer que la première est une altération [2].

La règle qui leur fut donnée à cette époque modifia partiellement les statuts primitifs de la société, que Hugues lut au Synode, et qui furent débattus par l'assemblée. Indépendamment des observances religieuses, nous remarquons dans la nouvelle législation du Temple les préceptes suivants :

Tous Chevaliers [3] ayant fait profession portent des robes blanches, de longueur moyenne. Les robes usées reviennent soit aux Écuyers et Frères-Servants, soit aux pauvres.

Les robes blanches que les Écuyers et Servants portaient dans l'origine, sont remplacées par des robes noires ou grises.

Les Chevaliers seuls portent des robes blanches.

Chaque Chevalier a trois chevaux, la pauvreté ne permettant pas d'en tenir davantage.

Chaque Chevalier n'a qu'un Écuyer qu'il ne pourra frapper s'il le sert gratuitement.

Nul ne peut sortir, écrire ou lire des lettres sans l'autorisation du Grand-Maître.

Les Chevaliers mariés habitent à part et ne portent point de chlamydes ou de robes blanches.

Les Chevaliers séculiers qui désirent être admis au Temple seront mis

[1] Page 4.

[2] Tom. VI, p. 592.

[3] On sait qu'à cette époque les Chevaliers n'entraient pas en grade comme les nobles d'aujourd'hui. Tout homme qui n'était ni prêtre ni serf pouvait aspirer à la Chevalerie, d'où la noblesse moderne tire son origine. La particule *de* n'indiquait pas leurs noms, mais la ville, le village ou le hameau qu'ils habitaient. Plus tard, le nom de leur résidence est devenu leur nom de famille.

à l'épreuve, et lecture de la règle leur sera faite avant leur Noviciat.

Le Grand-Maître choisit son chapitre parmi les Frères; dans les cas majeurs qui concernent l'Ordre ou l'admission d'un Frère, tous peuvent être appelés au chapitre, si telle est la volonté du Chef.

On trouve dans les écrits de Saint-Bernard une exhortation aux Templiers qu'il a sans doute prononcée vers le même temps. Ce bon religieux, zélé jusqu'au fanatisme pour la défense de la Terre-Sainte, vit avec une grande satisfaction les progrès naissants de l'Ordre. L'éloquence de Saint-Bernard était habituée à vaincre les doutes et les hésitations; à sa parole, rois et princes accouraient pour recevoir de lui la sainte Croix. On admirait, non moins que les dons de son esprit, sa vie austère et pieuse, si différente de la vie commune. Il regarda la résolution des Chevaliers du Temple comme une grâce particulière de Dieu. Dans une lettre au Patriarche de Jérusalem [1], il lui recommandait de songer à ces Frères qui combattaient pour l'Église, et de leur ouvrir son cœur et sa pitié [2]. Quand le comte Hugues de Champagne fut entré dans la Sainte Milice, ce gentilhomme reçut les félicitations de l'Abbé de Clairvaux [3].

Pendant les dix premières années de son existence, l'institution ne compta que neuf membres [4]; mais du jour où le Souverain Pontife l'eût régularisée, elle fit de nombreuses admissions et devint propriétaire de biens considérables. Dans la suite, elle eut souvent jusqu'à trois cents Chevaliers, outre les Frères qui formaient des Convents séparés.

En cette même année (1128), le Grand-Maître se rendit en Normandie

[1] *Epist.*. 175.

[2] Voici la traduction de ce passage de la lettre de Saint-Bernard au Patriarche, écrite vers 1135.

« Je vous prie de fixer souvent vos regards sur la Milice du Temple, et d'ouvrir votre » cœur si pieux à ces braves champions de l'Église. Vous serez agréable à Dieu comme aux » hommes, en les protégeant, eux qui mettent leur vie pour leurs frères. » (*Note du Trad.*)

[3] *Epist.* 81.

[4] *Tyrii Histor. Belli.* S. l. 12, cap. 7.

auprès du roi d'Angleterre, Henri Ier, qui le reçut avec courtoisie et le combla de présents [1]. Hugues lui dit l'histoire de son jeune Ordre et le sort des chrétiens en Palestine : il parla si bien que le monarque ouvrit ses trésors et l'envoya dans son royaume, où les notables l'accueillirent à bras ouverts. En Écosse, comme en Angleterre, il amassa de nombreuses aumônes; on lui remit de plus une forte somme destinée aux pèlerins de Jérusalem. Le Grand-Maître rassembla tous les artifices de la parole pour inviter les Anglais à venir visiter cette ville et défendre la Terre-Sainte contre les Sarrasins. Dans le feu du discours, il avança que les chrétiens et les infidèles s'étaient heurtés dans une grande bataille; et, quoique rien ne prouve à l'évidence qu'il ait donné la victoire aux chrétiens, nous savons qu'un blâme sévère le frappa quand on apprit que la nouvelle était controuvée. Une multitude d'Anglais, plus nombreuse encore que celle qui s'était embarquée à la première expédition, sous Urbain II, accompagna Hugues, ou le suivit de près; mais la déception qu'ils rencontrèrent les plongea dans un abattement profond.

Hugues séjourna quelque temps en Angleterre et trouva tous les esprits bien disposés pour son Ordre. Le roi fit construire une Maison [2] à Londres, et décréta (1130) que ses restes y seraient déposés [3].

Ce n'est qu'en 1130 que nous retrouvons le Grand-Maître en Syrie avec l'argent qu'il avait rapporté d'Europe. Pour son bonheur et celui de l'Ordre, ils eurent des commencements assez calmes et purent s'organiser, s'affermir et s'étendre en paix. Selon toute apparence, Hugues fit son occupation unique du perfectionnement de sa société; partout il trouva la sympathie et l'appui des souverains et des peuples.

Les historiens passent sous silence le reste de ses aventures et ne disent pas un mot de la fin de cet homme célèbre. Robertus de Monte s'exprime ainsi sur le prodigieux accroissement du Temple :

[1] *Chronicon. Saxonic. Edm. Gibsonii.* Oxon, 1692, p. 235.

[2] Ces maisons s'appelaient *Temples, Maisons du Temple, Domus, Domus Templi.*

[3] *Monasticon. Anglican,* t. II, p. 2, 521.

« La Milice du Temple de Jérusalem et les Frères-Hospitaliers vivaient » dans l'abstinence; ils se répandirent et se multiplièrent de toutes parts, » en secourant les pauvres par leurs propres ressources ou par celles des » personnes charitables. Ces Ordres fondèrent des Clottres avec les » terres, prairies et forêts qu'ils obtenaient du sacerdoce et du temporel » à titre de dons volontaires [1]. »

Les premiers Frères du Temple avaient leur part dans les aumônes des Hospitaliers. Un institut qui répondait si bien aux exigences de l'époque renfermait tous les éléments du succès.

[1] *Robertus de Monte. ad. a.* 1131.

II.

ROBERT, DIT DE BOURGOGNE.

Robert, comme Grand-Maître, apparaît la première fois dans les chroniques en 1140, et la dernière fois, en 1147, période malheureuse pour le christianisme d'Orient. Au roi Foulque d'Anjou venait de succéder Baudouin III, mineur, âgé de treize ans, sous la tutelle de sa mère Mélisende (1142). Pendant que les petits princes chrétiens d'Asie se disputaient entre eux, le sultan d'Alep et Moussoul Nourreddin défirent Josselin, comte d'Edesse. Dans ces graves occurrences, la Palestine implora le secours de l'Europe, et le pape Eugène III fit prêcher la croisade (1145). Saint-Bernard déploya toute son éloquence : Conrad, roi de Rome, et Louis VII, roi de France, reçurent la Croix de ses mains (1146).

Entretemps, l'Ordre multipliait et s'enrichissait de jour en jour. Godefroy, duc de Lorraine, le dota de très-beaux revenus dans le comté

de Brabant (1142) [1]. Il fit surtout de grands progrès en France, en Provence et en Espagne. Dès 1143, la France avait son Grand-Maître Eberhard ; le trône Magistral de la Provence et d'une partie de l'Espagne était occupé par Pierre de Rovera, comme on le lit dans une curieuse charte de cette année [2].

Raymond de Bérengar, comte de Barcelone, dont le père avait été Frère-Chevalier de l'Ordre, voulut céder son château de Monçon et ses dépendances au Grand-Maître Robert, sous condition qu'il y fonderait une Chevalerie d'Aragon, d'après la règle des Templiers, pour faire la guerre aux Maures. Après de longues négociations avec le Grand-Maître et le chapitre de Jérusalem, Bérengar établit à Monçon un bailliage particulier. La charte de cette fondation fut confiée aux deux Grands-Maîtres provinciaux, et l'on y nomme plusieurs Frères qui sont vraisemblablement les premiers tenants de la nouvelle propriété.

De même que les Souverains s'empressaient de doter le Temple, de même le Saint-Siége lui prodiguait les priviléges spirituels. Eugène III permit aux Templiers de dire une fois par an la messe dans les lieux frappés d'interdit [3]. Ce Pape fit encore une importante addition à leur costume. En 1146, il orna les habits de l'Ordre d'une croix octogone de drap rouge que portèrent non seulement les Chevaliers, mais aussi leurs Écuyers et Servants.

[1] *Miræus*, t. III, p. 51. — *Du Puy*, p. 112

[2] *Du Puy*, p. 110.

[3] *Du Puy*, p. 104.

III.

EBERHARD DES BARRES.

Sous Eberhard des Barres, le successeur de Robert, eut lieu la grande expédition nommée la neuvième croisade. Son gouvernement semble avoir duré de 1147 à 1150.

Allemands et Français brûlaient de concourir à la défense de la Terre-Sainte. Des rois, des princes, des évêques s'étaient croisés. La victoire devait récompenser ce zèle religieux et chevaleresque, et justifier les prédictions de Saint-Bernard.

Cent mille Allemands partirent après Pâques, suivis, en juillet, de deux cent mille Français (1147). De telles armées auraient pu conquérir la moitié de l'Asie ; elles ne conquirent pas une cabane. Tout vint en aide à leurs ennemis. L'indiscipline naquit de la témérité ; les Grecs, qui jalousaient les Allemands, les livrèrent au sultan Mousad. Ils durent se

replier sur Constantinople et gagner par un détour la Terre-Sainte où les joignit Louis VII. Les rois d'Allemagne, de France et de Jérusalem, réunis sous les murs d'Acton, le 25 mai 1148 [1], mirent le siége devant Damas, qu'ils ne purent réduire. Cet échec est diversement expliqué par les historiens; il faut à coup sûr l'attribuer au vice du plan de campagne.

Aucuns prétendent que Baudouin III, sur les faux conseils de certains Syriens vendus aux assiégés, se dirigea du côté de la place qu'ils lui disaient être le plus faible, et que les Damasquins, ayant surpris et fortifié son camp désert, lui coupèrent le passage et l'eau [2].

Suivant d'autres, Baudouin aurait exigé de la ville une rançon, payable en cuivre; Louis aurait imité son exemple, et, déjà faible par lui-même, Conrad aurait dû les suivre [3].

D'autres rejettent la honte de cette action sur les Templiers qu'ils accusent de s'être mis à l'avant-garde pour mieux trahir les Croisés [4], comme si le premier coup ne leur revenait pas de droit.

D'autres enfin incriminent à la fois les Frères du Temple et ceux de l'Hôpital [5].

Si les Templiers avaient été coupables, tous les princes et les prélats de l'armée auraient élevé la voix contre ce corps, au lieu de le combler d'éloges et de nouveaux dons. Baudouin, par imprudence ou par trahison, fit certainement manquer le siége.

Les Croisés se retirèrent avec perte, sans autre consolation que celle d'avoir vu les Lieux Saints. Une clameur générale poursuivit Saint-Bernard, dont l'événement démentait les prophéties. Il rejeta ce revers sur l'impiété des soldats de la Croix.

[1] *S. Naucleri Chronolog.*

[2] *Nauclerus*, l. c.

[3] *Chronicon Reicherspergense. ad. an.* 1147.

[4] *Chronicon Gervasii.*

[5] *Bernhard. Thesaurus.*

Conrad revint avant Louis, qui voulut encore passer les fêtes de Pâques à Jérusalem (1149).

L'Ordre du Temple se conduisit exemplairement dans cette campagne, et mérita des biens et des priviléges nouveaux, comme on le voit par deux lettres que Louis écrivit à l'abbé Suger, auquel il avait confié le gouvernement pendant son absence (1148). Ces lettres réfutent complétement l'injuste accusation portée contre les Templiers : « Je ne puis vous décrire, dit le roi [1], leur bonté pour nous, ni comme, moi-même et mes gens, ils nous ont accueillis et traités. Sans eux, je ne sais comment j'aurais subsisté. » Louis ordonne ensuite à son ministre de rendre aux Chevaliers de grandes sommes que leur Ordre avait empruntées pour les lui prêter.

Dès lors le Temple comptait des ennemis en France, où son accroissement éveillait de vives jalousies. Le roi s'en plaint comme d'un outrage personnel, et recommande à l'abbé Suger d'y veiller.

En 1149, les Templiers rebâtirent Gaza, ce qui leur permit de tenter des sorties contre les habitants d'Ascalon. L'Ordre était assez fort déjà pour faire à lui seul une armée.

Les Chevaliers d'Angleterre reçurent, en 1150, de Bernard De Bailleul quelques terres qui devaient rapporter quinze livres sterling. La donation se fit à Paris devant le pape Eugène et cent trente Frères dans le costume de l'Ordre [2].

[1] *Du Puy*, p. 113.

[2] *Monaster. Anglican.*, l. c., p. 523.

IV.

HUGUES.

En perdant la trace d'Eberhard Des Barres, on arrive à Hugues (1151 à 1153 environ) dont on ne sait presque rien. Nous ignorerions jusqu'à son nom, s'il n'était mentionné dans les Priviléges des Johannites [1], à la date de 1151.

La petite guerre des Chrétiens orientaux et des Ordres militaires contre les Infidèles durait toujours sans amener le moindre résultat.

En Sicile, Gaufride de Campiniano, Précepteur (Grand-Prieur) du Temple, obtint d'un seigneur indigène, nommé Gaufride, la confirmation d'un don considérable que le roi Roger avait fait à l'Ordre (1161) [2].

[1] Chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem. (*Note du Trad.*)

[2] *Du Puy*, p. 116.

V.

BERNARD DE TRÉMELAY.

Bernard de Trémelay fut à la tête de l'Ordre, de 1153 à 1160 environ. De graves événements signalèrent son règne.

Baudouin IV, roi de Jérusalem, ouvrit le siége d'Ascalon (1153) [1]. On se battit avec acharnement. Le roi fit crouler les murs de la ville à l'aide d'une mine, ou, comme dit l'histoire, d'un artifice souterrain. Les Templiers qui, selon l'usage, étaient d'avant-garde, entrèrent hardiment dans la place à la suite de leur Grand-Maître; mais les assiégés tombèrent sur eux en foule, dans des rues étroites où les Chevaliers ne pouvaient se développer. Il en périt quarante. Quelques auteurs assurent que le Grand-Maître fut au nombre des morts [2]; d'après d'autres sources plus

[1] *Anselm. Gemblacens.*, ad. h. a.

[2] *Idem.*, l. c.

certaines, il fut pris par Saladin et relâché depuis à la demande de l'empereur grec Manuel [1].

Cette fin déplorable d'une expédition commencée sous d'heureux auspices, redoubla la gêne des pauvres Chrétiens de la Palestine, que les Croisés abandonnèrent à leurs propres forces [2], face à face avec des légions d'ennemis. Pas d'espoir de secours du côté de l'Europe où tant de familles pleuraient encore les victimes de la dernière croisade. Pendant cette crise, Thierry, comte de Flandre, partit pour l'Orient avec quatre cents hommes et beaucoup de munitions. La royauté de Baudouin attendait le coup de grâce. Les Chrétiens associés à sa fortune tremblaient d'être expulsés de leur étroit territoire et même d'y perdre la vie; ils voyaient déjà les Saints Lieux, le tombeau de plusieurs milliers de martyrs, profanés par la domination du Croissant. Une paix onéreuse, conclue avec Noureddin, fut violée par Baudouin; aussitôt les Infidèles envahirent et saccagèrent le pays, qu'ils évacuèrent peu de temps après. Le roi donna dans le piége : quand il eut congédié ses troupes, ne gardant auprès de sa personne qu'une faible garde et les Chevaliers du Temple, il fut surpris par les Sarrasins [3], qui lui livrèrent une sanglante bataille. Six cents Chrétiens, parmi lesquels se trouvaient beaucoup de Templiers, restèrent sur la place; Baudouin se sauva par la fuite, et les débris de sa petite armée se jettèrent dans le château de Bélinas.

Thierry de Flandre arriva sur l'entrefaite; par son auxiliaire et celui de la Sainte-Croix que l'armée emporta partout avec elle et qui fut toujours sauvée, comme en 1153, au siége d'Ascalon, on força Noureddin à demander la paix. Le principal avantage que les Chrétiens retirèrent de leur victoire fut la prise du château de Cavea, qui, dans l'espace de sept années, avait coûté près de quinze mille hommes. Un comte,

[1] *Nauclerus*.

[2] *Anselm. Gemblacens.*, p. 971.

[3] *Robert. de Monte*, p. 889.

à la tête de quatre cents soldats, fit ainsi ce que n'avaient pu faire trois cent mille, commandés par des rois.

Le margrave Albert de Brandebourg accomplit également le pèlerinage de la Terre-Sainte (1158) et donna, dit-on, Munchenberg à l'Ordre; (1159) mais ce dernier fait manque encore de certitude.

L'histoire de Bernard de Trémelay se fond dans les événements généraux. Tout ce qu'on sait de lui, c'est qu'il fut pris devant Ascalon, et que l'empereur Manuel obtint sa liberté.

VI.

BERTRAND DE BLANCHEFORT.

Le règne de ce Grand-Maître commença vers 1160 et finit vers 1165. Nous possédons plusieurs lettres adressées à Louis VII, roi de France [1], dans lesquelles il décrit la misérable situation des affaires d'Orient.

Pendant son administration, l'Église fut déchirée par une dispute entre l'empereur Frédéric et le pape Alexandre, qui mit en émoi tout le sacerdoce et jusqu'à l'Ordre des Templiers. Les actes du concile de Pavie que l'empereur assembla contre Alexandre, dans l'intérêt du pape Victor, sa créature, disent que le Maître des Frères du Temple de Jérusalem se rangea du côté de Victor, sur le Mont Aventin. On ne connaît pas l'effet que ces troubles produisirent sur le Temple; mais on

[1] Elles se trouvent dans *Du Puy*, p. 117 et suiv.

sait, d'une autre part, le malheur qu'il eut en commun avec l'Église de Palestine.

A la mort de Baudouin IV (1164), son frère Amaury monta sur le trône. Ce prince, ami des Templiers, qui les recommandait spécialement à la générosité du roi de France [1], fut invité par le sultan du Caire et d'Égypte à le défendre contre l'agression de Saladin, général de Noureddin, sultan de Damas. Amaury, séduit par la promesse de la libération des Chrétiens prisonniers et d'un tribut annuel, répondit à l'appel du monarque égyptien. Il se rendit en Égypte et confia la régence de son royaume à Raymond II, prince d'Antioche. Noureddin investit le château de Harenc, sur le territoire de Raymond, qui fut à sa rencontre avec ses gens et les Templiers; mais ils essuyèrent une déroute complète, et personne n'eut la vie sauve, hormis ceux que favorisa le hasard ou la vitesse de leurs chevaux [2]. L'histoire ne parle plus du Grand-Maître. Amaury, plus heureux que son allié, cerna Saladin qui se rendit, et qui fut relâché plus tard.

Sous Bertrand de Blanchefort, Gaufride Fulcher est nommé comme Précepteur du Temple à Jérusalem.

[1] *Du Puy*, p. 118.

[2] *Auctuar. Ap. Pistor.*, t. I, p. 976.

VII.

ANDRÉ.

André, fils de Bernard de Montbarry et de Hunberge, était proche parent de Saint-Bernard qui l'aimait tendrement, comme l'atteste une lettre de ce Père au futur Grand-Maître [1]. L'écrivain se demande « s'il doit encore désirer le retour d'André depuis son admission à l'Ordre du Temple. » « Peut-être, s'écrie-t-il enfin, dans son enthousiasme de prophète, peut-être tu diras un jour, comme le patriarche Jacob : J'ai passé le Jourdain avec mon bâton, mais à présent je m'en retourne avec trois bandes [2]. »

[1] *Op. S. Bernardi.* Ep. 288.

[2] Saint-Bernard, qui citait de mémoire, a confondu les *deux bandes* de la tribu de Jacob avec les *trois bandes* d'enfants (*a*), inexactitude que ni les éditeurs de ce Père, ni notre auteur n'ont relevée. (*Note du Trad.*)

(*a*) *Genèse*, XXXII. 7. 10 XXXIII 1.

Saint-Bernard disait plus vrai qu'il n'avait dit avant la Croisade : André fut revêtu de la dignité magistrale en 1165.

La même lettre de l'abbé de Clairvaux révèle sa pensée sur l'insuccès de la Croisade. Il dit à son ami : « Je vois tes appréhensions pour la » Terre-Sainte. Malheur à nos princes ! Dans le pays du Seigneur, ils » n'ont fait aucune bonne œuvre ; dans les leurs, qui les revirent si » promptement, leurs iniquités passent toute croyance. Ils ne sont » capables que de mal et ne savent pas entreprendre le bien. »

VIII.

PHILIPPE.

Philippe, possesseur de Naplouse, en Syrie, entra dans l'Ordre et devint Grand-Maître. Il s'abdiqua volontairement en 1170.

L'histoire de Philippe est inconnue, ainsi que celle de l'Institut à cette époque, sauf quelques détails sans importance, comme l'établissement d'une maison à Brunswic.

IX.

ODON DE SAINT-AMAND.

Autant la vie de Philippe de Naplouse est obscure, autant celle de son successeur est célèbre et féconde en grands événements. Homme de cœur et de tête, Odon de Saint-Amand parvint aux plus hauts emplois dans le royaume de Jérusalem. D'abord maréchal, puis échanson, tous ces honneurs ne purent longtemps le séduire; il se fit admettre au Temple. Les seigneurs de l'époque résignaient sans effort de grandes dignités mondaines pour prendre l'habit et servir au dernier rang dans la hiérarchie ecclésiastique. Philippe de Naplouse possédait des terres; Odon de Saint-Amand occupait des places; l'un et l'autre s'enrôlèrent dans l'armée du Christ et montèrent au commandement suprême.

Odon régnait à peine, que Henri II dut fournir deux cents hommes d'armes, en expiation de la part qu'il avait prise au meurtre de Saint-

Thomas, l'archevêque de Cantorbéry. Ces troupes furent envoyées à Jérusalem, et servirent un an sous la conduite des Chevaliers du Temple, aux dépens du roi [1].

Ainsi les Templiers gagnaient tous les jours en considération. Le pape Alexandre III leur montra beaucoup d'intérêt et conféra de nouveaux priviléges à l'Ordre par une bulle (1172) [2], qui lui permettait d'avoir son propre clergé, dont les membres ne pouvaient faire profession qu'après un an de noviciat. Entre ces ecclésiastiques et les autres Frères, Alexandre n'établissait qu'une différence de costume : les premiers portaient des habits fermés et les derniers des habits ouverts. Les nouveaux Frères prenaient l'engagement de résider dans le Temple, de vivre en sainteté, de combattre pour le Seigneur jusqu'à la mort, et d'obéir au Grand-Maître. Tous ces vœux furent écrits dans une règle qu'ils déposèrent sur l'autel.

La bulle pontificale de 1172 autorisait encore l'Institut à bâtir dans ses Prieurés ou Maisons des Oratoires pour la sépulture des Frères ; car, disait-elle, il ne convenait pas de les mêler dans les églises publiques avec les hommes et les femmes.

En France, quelques personnes osèrent s'emparer de biens territoriaux appartenant au Temple. Les Chevaliers s'adressèrent au Pape qui, dans deux brefs spéciaux (1172), chargea Henri, l'archevêque de Reims, de mettre les spoliateurs à restitution, et lui recommanda la société d'une manière expresse.

Henri, duc de Saxe et de Bavière, conduisit beaucoup de monde à Jérusalem (1173), sans que la guerre changeât de face. L'Ordre et le roi de Jérusalem furent accusés d'avoir mis obstacle aux projets du prince allemand [3]. Ici les chroniqueurs nous laissent incertains sur le sort des Templiers, jusqu'à l'an 1178, où ce corps reparaît avec éclat.

Le 4 novembre, le prince d'Antioche et Philippe, comte de Flandre,

[1] *Du Puy*, p. 123.

[2] *Rymer, acta Angl.*, I, p. 30.

[3] *Robert. de Monte ap. Pistor.*, t. I, p. 985.

investirent le château de Harenc que les Croisés avaient perdu quelque temps auparavant [1]. Saladin, croyant que toutes leurs forces étaient là rassemblées, s'avança vers Jérusalem à la tête d'une armée nombreuse, pour renverser d'un seul coup l'établissement chrétien. Les Infidèles campèrent près de Rama. Quoique la peur eût exagéré leur nombre à l'infini, Saladin échoua contre l'audace du roi de Jérusalem et des Templiers qui marchèrent à l'attaque avec la Croix du Seigneur. Il prit la fuite, et ses soldats en désordre ne s'arrêtèrent qu'à Damas. Cette belle victoire fut remportée le 24 novembre [2].

Depuis sa fondation, le Temple avait acquis de grands priviléges ecclésiastiques, au détriment du sacerdoce séculier. A l'instar d'autres Ordres, il abusa de ses franchises et s'appropria ce qui ne lui revenait d'aucun droit. Peu satisfait de ses dîmes et du privilége d'officier une fois par an dans les églises interdites, il regardait l'interdit comme non avenu. Les Ordres séculiers réclamèrent contre les empiétements des Frères du Temple et de l'Hôpital, qui s'allaient affranchir entièrement de la suprématie épiscopale [3]. A ces causes, le Concile de Latran (1179), résolut de mieux les maintenir dans le cercle de leurs priviléges, et le 21me canon ordonna :

Que, sans l'autorisation épiscopale, ils ne pourraient accepter églises ou dîmes des laïcs [4]; qu'ils ne recevraient aucune personne excommuniée par un évêque; que les prêtres des églises qui ne leur appartiendraient en propre seraient par eux proposés au chefs de diocèses; enfin, qu'ils ne casseraient pas ceux que ces prélats auraient établis.

Ces quatre articles ne concernaient pas seulement les Templiers, mais les Hospitaliers et tous les Ordres envahisseurs. Une cinquième disposition du Concile, prise pour les seuls Frères du Temple, portait :

[1] *Anselm. Gembl.* ad. h. a.

[2] *Radulph. de Diceto in Selden S. S. Rer. Angl.*

[3] *Chronic. Gervasii*, p. 1365.

[4] Alexandre III, leur avait assigné des dîmes, consenties par les évêques.

Que, lorsqu'ils viendraient dans les églises interdites, ils n'y pourraient officier plus d'une fois par an, et qu'ils n'y feraient point d'inhumations.

Les Ordres séculiers et réguliers rivalisaient donc en ces temps comme aujourd'hui.

La décision du Concile de Latran termina les disputes; néanmoins elle ne paraît pas avoir déraciné le mal. Il restait, d'ailleurs, une autre question plus grave pour l'Ordre : c'est sa lutte contre les Hospitaliers, que le Saint-Père apaisa vers la même époque.

Ces deux institutions vivaient constamment désunies depuis un espace de temps difficile à préciser. On peut croire que leurs discords furent pour une large part dans les revers des Croisades. Hospitaliers et Templiers étaient sortis de la tutelle du Patriarche de Jérusalem et relevaient directement du Pape. Les uns et les autres voulaient défendre la Terre-Sainte, s'enrichir et briller par de beaux faits-d'armes. Les Templiers furent en tout plus heureux que leurs rivaux qui les avaient autrefois nourris d'aumônes. Ils acquirent de grands biens, se concilièrent la faveur des rois de Jérusalem qu'ils accompagnaient partout, et qui, dans toutes expéditions, les plaçaient à l'avant-garde et leur donnaient la Sainte-Croix. Tant d'avantages exaspérèrent l'Hôpital à tel degré que les deux corps en vinrent quelquefois aux mains, pendant que l'ennemi profitait de leurs dissensions. Nul n'en fut affligé comme le Saint-Père, car nul n'y perdait ou ne croyait y perdre autant que lui. Ce pontife écrivit aux deux Grands-Maîtres, les suppliant d'oublier leurs querelles et de s'unir dans l'intérêt général; il indiqua les moyens de réconciliation. Soit que les adversaires y fussent disposés, soit que la dureté des temps leur en fit sentir le besoin, soit encore, et c'est l'hypothèse la plus probable, que les Grands-Maîtres Odon de Saint-Amand et Roger des Moulins, l'un et l'autre hommes de mérite, s'élevassent au-dessus des considérations d'amour-propre et d'intérêt, les deux Ordres convoquèrent leurs chapitres, ouvrirent des négocia-

tions et conclurent la paix (1779), suivant la volonté de Dieu, disaient-ils, et du pape Alexandre, à qui seul ils devaient obéissance après Dieu. Voici les principaux articles du traité :

Toute dissension entre les Ordres, qu'elle ait pour matière les biens, l'argent ou d'autres choses, cesse à compter de ce jour.

Si de nouveaux différends s'élèvent, trois Frères de chaque Ordre, d'après la décision du Pape, connaîtront de l'affaire et la régleront. Les Précepteurs des Provinces où les différends auront éclaté, nommeront ces arbitres.

Si les six arbitres ne peuvent s'entendre, ils s'en adjoindront d'autres; et si, malgré leur aide, ils ne parviennent point à faire une transaction, ils écriront au Grand-Maître qui réglera définitivement le litige.

Ce traité, transcrit par les deux Grands-Maîtres, Odon de Saint-Amand et Roger des Moulins, fut soumis (1182) au pape Alexandre qui s'empressa de le ratifier, comme on devait le prévoir par ses précédentes tentatives de pacification [1].

Le Grand-Maître Odon ne vit point la paix qu'il avait préparée. Saladin assembla contre les Chrétiens des forces considérables, et, le 25 novembre 1180, les deux armées se livrèrent une grande bataille où, de part et d'autre, coula beaucoup de sang. Odon, surnommé par les historiens le second Judas Machabée, commandait quatre-vingts Chevaliers qui ne se détournèrent sur la droite ni sur la gauche. Les Sarrasins furent mis en fuite; mais les vainqueurs, trop âpres au pillage, oubliant de les poursuivre, ils se rallièrent et leur reprirent le butin [2]. La bataille se rengagea vivement; elle coûta cher aux deux partis, surtout aux Chrétiens. Les ennemis firent prisonnier Odon, et les Croisés le neveu de Saladin. Ce général offrit au Grand-Maître de l'échanger contre son parent; mais Odon refusa la liberté sous cette condition, se fondant sur un statut

[1] *Du Puy*, p. 129. *Lunig. Specileg. Ecclesiast.. append.*, p. 84.

[2] *Bernhard. Thesaurar.*

de l'Ordre, en vertu duquel ses Frères ne donnaient jamais pour un prisonnier d'autre rançon qu'une ceinture et qu'un couteau [1]. Le chef sarrasin laissa donc le Grand-Maître dans les fers, où les cruels traitements qu'on lui fit subir avancèrent sa mort.

L'histoire présente peu d'exemples d'un tel courage. On cite souvent les héros fabuleux de l'antiquité, tandis qu'on a perdu le souvenir des événements réels du moyen âge, plus près de nous et si riche en nobles actions. Pour sauver son chef, le Temple, sans doute, aurait enfreint de bon cœur ses règles, ses coutumes. Odon ne voulut point y souscrire, parce qu'il comprenait que mitiger une loi, c'est la violer et l'abolir. Il regarda la mort en face et l'attendit, plein de résignation, se disant que la captivité du neveu de Saladin serait plus utile à ses Frères que la délivrance de leur Grand-Maître.

[1] *Robert. de Monte*, p. 926. *Radulph. de Diceto*, l. c.

X.

ARNOLD DE TORROGE.

Après l'incarcération d'Odon de Saint-Amand, Arnold de Torroge fut nommé Grand-Maître (1181); il mourut dans la troisième année de son règne. L'Ordre, espérant qu'Odon lui serait rendu, s'abstint probablement de faire un nouveau choix pendant sa vie.

Saladin conclut un armistice avec les Croisés et se rendit en Perse. Dans l'intervalle, le roi Baudouin permit aux Templiers de construire un château dans le lieu nommé *Vadum Jacob*, sur la frontière sarrasine. Arnold envahit à main armée le territoire ennemi pour protéger les travaux; violation de la trève dont Saladin n'oublia pas de se plaindre. A son retour, il mit le siége devant le château, comme on venait de l'achever. Baudouin voulut secourir la Sainte Milice; mais il n'osa marcher plus loin que Tabaria. Le général sarrasin se rendit maître

du château qu'il rasa ; les Templiers eurent la tête tranchée ; le reste de la garnison fut conduit à Damas, et le roi renouvela l'armistice avec Saladin [1]. S'il faut en croire d'autres annalistes, les Templiers périrent dans un supplice plus barbare. Suivant Robert de Monte [2], Saladin emporta d'assaut le fort de Vadum Jacob au moyen de machines. Il fit scier en deux les Frères du Temple, se bornant toutefois à faire décapiter ceux qui n'occupaient dans l'Ordre que des grades subalternes. On ne dit point comment il put établir cette distinction. Les Frères décapités étaient peut-être des Servants, reconnaissables à leurs robes noires et grises.

Ce massacre fait, Saladin offrit aux Croisés de rebâtir pour eux le château, s'ils consentaient à lui rendre son neveu. Nous ne savons point leur réponse, mais il est à présumer qu'ils refusèrent.

Henri II, roi d'Angleterre, avait mis un trésor sous la garde du Temple et de l'Hôpital. Il le leur abandonna, par testament (1182), pour la défense de la Terre-Sainte, se réservant toutefois d'en disposer jusqu'à sa mort. De plus, il légua cinq mille marcs d'argent aux Templiers, cinq mille aux Hospitaliers, outre une somme égale destinée à la défense de la Terre-Sainte, dont les deux Ordres devaient choisir l'emploi [3].

L'année d'avant, le pape Lucius II montra sa bienveillance envers l'Ordre par la publication d'une bulle en tout pareille à celle que le Grand-Maître Odon avait obtenue du pape Alexandre III (1172) [4].

En 1184, Saladin fit des progrès et battit les Chrétiens ; l'Ordre fut fort maltraité [5]. Le comte Philippe de Flandre voulut encore une fois à Jérusalem combattre Saladin ; mais les Frères du Temple l'ayant insulté, ce gentilhomme retourna dans Antioche. De là, témoin des

[1] *Bernhard. Thesaurar. ap. Murator.*, t. VIII, p. 774.

[2] *Robert. de Monte*, p. 926.

[3] *Rymer. Acta*, t. I, p. 57.

[4] *Idem*, t. I, p. 54.

[5] *Naucleri Chronol.*, p. 850.

nouveaux succès de l'ennemi, Philippe marcha contre Saladin et l'écrasa [1].

La Palestine était toujours exposée, car les Chrétiens pouvaient être chassés d'heure en heure. Ils n'avaient plus d'autre ressource que la diversion d'une Croisade européenne. Alexandre III s'efforça d'amener un mouvement de ce genre, par un appel à toute la chrétienté (1181), qui fut entendu des rois de France et d'Angleterre. Mais la mort du Pape et celle du roi de France arrêtèrent la Croisade projetée, qui d'ailleurs n'excitait plus un grand enthousiasme, tout le monde se lassant de ces efforts stériles pour récupérer les Saints Lieux.

Les Chrétiens orientaux, dont la situation s'aggravait, députèrent aux Cours d'Europe trois Ambassadeurs qui s'accompagnèrent apparemment par jalousie réciproque : c'étaient Héraclius, patriarche de Jérusalem ; Arnold, Grand-Maître du Temple et Roger, Grand-Maître de l'Hôpital. Le Patriarche avait à craindre des révélations sur sa conduite, et les Ordres étaient trop soigneux de leurs intérêts pour que l'un d'eux chargeât l'autre de cette mission.

Arrivée sans encombre à Brindes, l'Ambassade en prévint le roi de Jérusalem qui se hâta de lui répondre par l'exposé des affaires. Elle partit alors pour le Concile de Vérone (1184), où le Grand-Maître Arnold mourut [2].

Héraclius et Roger s'épuisèrent en efforts pour réchauffer la tiédeur des fidèles. Ils eurent peu de succès, même auprès du souverain pontife. L'empereur les adressait à la France, et le roi de France à l'Angleterre. Ces Ambassadeurs appelaient le peuple à défendre la Terre-Sainte d'une manière assez étrange : partout ils portaient avec eux les clefs du Saint-Sépulcre et de la tour de David, et l'étendard de la Sainte-Croix, ce qui devait frapper vivement les esprits [3].

[1] *Bromton ap. Selden.* p. 1144.

[2] *Radulph. de Diceto*, p. 626.

[3] *Idem.* l. c.

XI.

TERRIC OU THIERRY.

Le retentissement de la mort du Grand-Maître Arnold, en Asie, était un embarras de plus pour l'Ordre qui, sans tarder, mit à sa place Terric ou Thierry. En abordant ce règne remarquable, nous devons signaler la divergence générale des historiens qui ne suivent pas seulement la même chronologie ; en sorte que nous aurions beaucoup de peine à démêler la vérité dans leurs récits.

A la mort de Baudouin IV, le trône de Jérusalem échéant à Baudouin V, en bas âge, Raymond, comte de Tripoli, fut le tuteur du fils comme il avait été celui du père. L'Ordre administra les biens de la couronne. Au bout d'un peu de temps, le jeune prince étant mort, sa mère Sybille, comtesse de Jaffa, se fit reconnaître souveraine héréditaire du royaume par le Patriarche son amant, les Frères du Temple, les Hospitaliers et

d'autres notables [1]. Sans s'arrêter aux représentations du sage comte Raymond qui pria le Patriarche et les deux Grands-Maîtres de ne rien entreprendre à l'insu du Pape, de l'Empereur et des rois de France et d'Angleterre, Héraclius sacra Sybille qu'il força de prendre un époux. Guy de Lusignan [2] qu'elle choisit fut d'autant mieux agréé que ce seigneur n'était pas de sang royal [3].

Il est heureux pour la gloire du Temple que la plus grande partie de ces événements appartiennent à l'histoire de Jérusalem. Tout concourut à la ruine du royaume, arrêtée dans les décrets de la Providence.

Les Templiers et les Hospitaliers se déchiraient : Guy, roi sans génie et sans caractère, était l'instrument du Patriarche et du Grand-Maître Terric ; Héraclius était un prêtre corrompu qui paya d'une couronne l'amour de sa concubine ; et roi, Grand-Maître et Patriarche traitaient en ennemi Raymond, dont la voix fut méconnue. L'Europe, plongée dans l'apathie, ne songeait plus à des Croisades depuis la mort du pape Lucius II. On dut employer à l'entretien des soldats le trésor remis au Grand-Maître par Henri II [4]. L'aveuglement des chefs, au milieu de ces difficultés, précipita la chute de l'empire.

Guy, léger et faible, s'aliéna Raymond qu'il outragea plusieurs fois et qu'il finit par bloquer dans Tabaria, suivant le conseil de Terric. En désespoir de cause, Raymond passa du côté de Saladin qui lui promit secours. Ce ne fut qu'alors que le roi de Jérusalem ouvrit les yeux ; il descendit du langage le plus fier au plus humble, et les deux Grands-Maîtres, avec d'autres ambassadeurs, allèrent en son nom demander pardon au comte de Tripoli.

Quelques écrivains pensent que Raymond eut des remords de sa conduite et qu'il fit tout pour la réparer ; mais, suivant d'autres,

[1] *Anselm. Gemblacens., ad. an.* 1187.

[2] *Bernh. Thesaurar.*, p. 783.

[3] *Anselm. Gemblacens.*, l. c.

[4] *Bernh. Thesaurar.*, p. 787.

il resta transfuge. Du moins, il réunit son armée à celle du roi.

Les discords intérieurs étaient une invitation directe aux Sarrasins qui se mirent en campagne avec des forces doubles. Les Templiers, la Sainte-Croix en tête, marchèrent à la rencontre des Infidèles et perdirent, le 1er mai 1187, soixante hommes, pour s'être attaqués à des ennemis trop supérieurs en nombre.

Vers le milieu de juillet, le roi mena contre Séphouri trente mille hommes qui joignirent ceux de Raymond. Saladin, suivi de quatre-vingt mille cavaliers, alla précipitamment assiéger Tibériade. Lusignan voulut délivrer la ville, où se trouvaient la comtesse et plusieurs enfants de son premier lit ; ce fut Raymond qui combattit ce dessein. « Mieux vaut, dit-il, perdre ma ville que tout perdre. » Si vous abandonnez Tibériade, les Sarrasins la raseront, et retourneront chez eux avec ma femme et mes enfants ; mais, si vous marchez sur leur camp, vous serez battus. Terric fut le seul qui ne goûta point l'avis de Raymond. Était-ce haine ou dédain, excès de bravoure ou haute prudence ? On peut admettre toutes ces suppositions. Il accusa de trahison le comte qui, sans s'émouvoir, déclara répondre de l'événement sur sa tête.

Grand fut l'embarras du faible roi. La pente de son caractère l'entraînant enfin, il se décida pour le système de Raymond, qui réunissait la majorité des voix. Comme tous les esprits irrésolus, placés en face d'une alternative, il chercha la justice et la vérité dans le nombre des opinions.

Après le repas où cette détermination venait d'être prise, le Grand-Maître, sans perdre courage, dit à Lusignan, dans une dernière entrevue, qu'il était honteux pour un roi chrétien de croiser les bras, quand les Sarrasins s'agitaient à quelques lieues de Jérusalem, et que le Saint-Ordre dépouillerait et mettrait en gage ses vêtements plutôt que d'y consentir. Ce discours renouvela l'hésitation du roi qui sentait à quel point il était sous la dépendance du Temple ; il se laissa convaincre, fit mettre ses troupes sur pieds et marcha droit à l'ennemi qui s'était déjà rendu maître de Tibériade. Le vendredi 3 juillet, près de Marstec, il lui présenta la bataille qui

dura tout le jour [1]. Vers la nuit, l'armée chrétienne fut camper à Salnubia jusqu'au samedi soir, où ses rangs se réformèrent pour recommencer le combat. Les Frères du Temple, cédant à leur impétuosité, tombèrent sur les Infidèles à trois heures du matin; mais ils ne furent pas soutenus par le gros de l'armée et perdirent presque tout leur monde.

Grâce à la stratégie imprévoyante du temps, une armée en campagne manquait de vivres au bout de trois jours. Les Chrétiens campaient en outre dans un pays aride. Tourmentés par la faim et la soif, ils furent encore trahis : trois d'entre eux, Baldonius de Fatinor, Leusius et Bachibocus de Tabaria, qui, comme Érostrate, ne pouvaient s'immortaliser que par un crime, passèrent à Saladin, se firent Mahométans et lui révelèrent la situation de l'armée. Aussitôt Saladin envoya contre elle Téchédin, à la tête de vingt mille soldats d'élite. La plaine de Tibériade devint le théâtre d'une chaude et sanglante bataille, où les Croisés furent vaincus. Le roi Lusignan et la Sainte-Croix tombèrent entre les mains des Infidèles. Cette dernière perte abattit complétement le courage des Chrétiens. Deux cent trente Chevaliers des Ordres restèrent sur la place, car tous les Templiers et les Hospitaliers qu'on prit, furent passés, sans miséricorde, au fil du glaive. Il n'échappa que le comte de Tripoli, le Grand-Maître Terric et quelques autres seigneurs.

L'heureux Saladin usa de sa victoire en capitaine habile. Le dimanche, il marcha sur Séphouri, prit Nazareth et le mont Tabor ; le lundi, ses troupes étaient devant Acton [2] qui se rendit ainsi que Jaffa, Césarée et Naplouse.

En cette occurrence, les Chrétiens de Palestine implorèrent de nouveau l'appui de l'Europe (1188). Terric écrivit une lettre circulaire dans

[1] *Chronic. Reichersperg.* et al.

[2] Acton porte aussi les noms d'*Acre* et de *Ptolemaïs*.

laquelle il raconta brièvement leurs désastres, jusqu'au siége de Tyr, par Saladin [1].

De conquête en conquête, le Sultan investit Jérusalem qui soutint un siége de trente-trois jours. Les historiens se partagent pour placer la réduction de la Ville Sainte en 1187 et 1188 [2]. Plusieurs disent que le Grand-Maître fut fait prisonnier, d'autres, qu'il resta libre. Quelques-uns énumèrent une quantité de places que Saladin exigea comme rançon du roi, de son frère, du Grand-Maître et du Patriarche; ils ajoutent que le sultan relâcha promptement le frère du roi, mais qu'il retint Lusignan et Terric jusqu'après Pâques [3].

Le Grand-Maître instruisit Henri II de la prise de Jérusalem [4], et lui nomma les lieux encore occupés par les Chrétiens : c'étaient Antioche, le pays de Tripoli, puis quelques châteaux de l'Hôpital et du Temple. Presque en même temps, Terric déposa ses dignités. Dans sa lettre circulaire, il se dit déjà l'ancien Grand-Maître de l'Ordre du Temple de Jérusalem. Ensuite il alla solliciter des secours à Rome auprès d'Innocent III. Il s'y trouvait encore en 1196 [5].

Saladin, prince équitable, à tout prendre, traita la Ville Sainte avec humanité [6]. Le Patriarche, les deux Ordres et des masses de captifs furent élargis; mais on ne leur permit d'emporter aucune chose. Les Hospitaliers eurent le loisir de laisser pendant un an dix Frères dans leur Maison pour soigner les malades. A l'égard des autres prisonniers, Saladin établit un tarif. Ceux qui voulaient se racheter payaient cinq

[1] Presque tous les historiens du temps donnent cette lettre.

[2] Du Puy fait tomber en 1187 la lettre que Terric écrivit à Henri II, roi d'Angleterre, après la prise de Jérusalem. Ce monarque mourut le 6 juillet 1188. (*Note du Trad.*)

[3] *Radulph. de Diceto.* ad. an. 1188, p. 639.

[4] *Du Puy*, p. 132.

[5] C'est là que dit Du Puy, si toutefois il veut parler du même Terric dont il est question dans une Charte de cette année.

[6] *Bernhard. Thesaurar.*, l. c., p. 800.

besants par homme, deux et demi par femme, un et demi par enfant, et néanmoins vingt mille personnes furent menées prisonnières à Damas [1].

Le comte de Tripoli ne survécut pas longtemps à la prise de Jérusalem. Les uns disent seulement que le remords et la honte abrégèrent ses jours [2]; les autres vont jusqu'à prétendre qu'il fut atteint de folie avant sa mort.

Une Compagnie pisane peu nombreuse, qui s'était toujours distinguée dans ces guerres, ayant fixé l'attention de l'Ordre, le Grand-Maître pria le marquis Conrad de Montferrat, prince de Tyr, d'accorder aux Pisans certains priviléges [3]. La Charte qui les règle est signée de plusieurs Templiers, parmi lesquels étaient le Frère Gaufride Morin, Précepteur, et le Frère Achard, Chapelain de la Maison du Temple à Tyr.

[1] *Radulph. de Diceto*, l. c.

[2] *Bernhard. Thesaurar.*

[3] *Ughelli Ital.* s., t. III, p. 415.

XII.

GÉRARD DE RIDESSER.

A Terric succéda Gérard de Ridesser ou de Ridefort, le Sénéchal du roi de Jérusalem. On a dit que le chagrin de voir repoussées par le comte de Tripoli les offres de mariage qu'il avait faites à la châtelaine de Botrou, jeta Gérard dans la Milice Templière, et qu'il fut toujours l'ennemi de Raymond [1]. Évidemment, c'est confondre ce Grand-Maître avec son prédécesseur. Gérard monta sur le Trône Magistral en 1188, et ne l'occupa que peu de mois. Il ne pouvait, pendant son règne, être l'ennemi du comte de Tripoli, mort avant son acceptation. Terric, au contraire, semble avoir vécu fort mal avec ce seigneur.

La lettre du précédent chef de l'Ordre émut vivement l'Europe,

[1] *Murator.* SS., t. VII, p. 792.

où le zèle pour la défense des Lieux Saints se ralluma dans les plus tièdes âmes. Sur la fin d'octobre 1188, Innocent III publia dans toute la chrétienté le coup qui venait de frapper l'Église, exhorta les fidèles à la pénitence, prescrivit un jeûne, et promit des indulgences plénières à ceux qui prendraient la Croix.

Le roi Guy se trouvait à Tripoli depuis sa libération. Il voulait s'embarquer; mais, semblable au roseau battu des vents, il se laissa persuader, par le Patriarche et le Grand-Maître du Temple, de réunir les Chrétiens à Tyr contre Saladin [1].

Tyr était, nous l'avons dit, le domaine de Conrad, marquis de Montferrat, homme orgueilleux et volontaire, à qui tout donnait ombrage. Mécontent, sans doute, de cette réunion, le marquis écrivit à l'évêque de Cantorbéry, sur la fin de septembre 1189, que la conservation de Tyr excitait l'envie de Guy, de Gérard et des autres gentilshommes; qu'il était en butte à la haine, à la jalousie, à la médisance; que le Grand-Maître avait retenu les aumônes dont le roi d'Angleterre l'avait chargé pour lui, Conrad, tandis que l'Hôpital, exact à remettre celles dont il était dépositaire, en avait même ajouté de son propre fonds [2].

Tout ceci dénote la malignité du marquis de Montferrat qui, craignant, à juste titre, qu'on n'apprît ses mauvais procédés envers le roi de Jérusalem et le Grand-Maître, procédés que nous raconterons tout à l'heure, s'avisa de prendre l'avance par une calomnie.

Les Chrétiens, rassemblés dans Tyr, tinrent conseil. Il sembleit que le marquis mit son honneur à combattre l'avis des Templiers et du roi, sous prétexte qu'il voyait plus loin qu'eux tous. On résolut d'assiéger Acton; Conrad et l'archevêque de Ravenne improuvèrent ce projet et ne joignirent pas leurs forces à l'armée, lorsque, vers la fin d'août, le roi, les Templiers et les Hospitaliers, l'archevêque de Pise et beaucoup de Pisans

[1] *Nauclerus*, l. c.

[2] *Radulph. de Diceto*, p. 643.

bloquèrent hermétiquement Acton. La réconciliation de Conrad aurait encore pu faire réussir l'entreprise; mais il refusa son concours, irrité qu'on l'eût osée malgré lui.

Le sultan Saladin vint promptement au secours de la garnison, traversa l'armée du roi de Jérusalem et de l'Hôpital, et délivra la ville. Ce fut aux Chrétiens de se retirer sur une montagne où les Musulmans les cernèrent. Guy dut s'humilier devant Conrad, l'auteur de sa mésaventure. En invoquant son aide, le roi s'avilit jusqu'à lui demander pardon. Il n'en fallut pas moins pour faire agir ce gentilhomme qui s'y prêta de mauvaise grâce et qui peut-être aurait persisté dans l'inaction, si l'archevêque de Ravenne ne l'eût menacé des clameurs de l'Europe.

A la fin de septembre, les deux amis amenèrent au roi vingt mille fantassins et mille cavaliers. L'armée chrétienne fut divisée en quatre corps : le premier comprenait les troupes royales, les Hospitaliers et les Français; le second était commandé par le marquis et l'archevêque de Ravenne; le troisième se composait de Pisans et d'Allemands; le quatrième, d'Allemands et de Catalans. On livra bataille le 4 octobre; les Chrétiens eurent la victoire et tuèrent Baudouin, fils du Sultan. Par défaut d'ensemble dans le plan des Croisés qui comptaient trop de chefs, tous en dissidence, ils oublièrent de surveiller la ville qu'ils assiégeaient. Une division de cinq mille hommes fit une sortie et tomba sur les derrières de l'armée, pendant que Saladin se ralliait pour lui tenir tête. Pris entre un double feu, beaucoup de Chrétiens périrent. Le Grand-Maître de l'Ordre, suivi du Maréchal, de dix-huit autres Frères et de quarante Croisés, se jeta sur mille Sarrasins et frappa de grands coups; mais il finit par payer son audace de sa vie [1].

[1] *Radulph. de Diceto*, p. 648.

XIII.

GAUTHIER.

Gauthier fut élu vers 1189 et régna jusqu'à 1194, dates approximatives.

L'Europe préparait sérieusement la croisade. Frédéric Barberousse partit en 1189; Philippe-Auguste et Richard-Cœur-de-Lion en 1190. Les dissensions de ces deux rois et les aventures de l'armée impériale sortent de notre cadre.

Avant d'aller en Palestine, les Anglais voulurent expulser les Maures du Portugal. Plusieurs de leurs vaisseaux abordèrent dans ce royaume, au moment où l'empereur de Maroc venait d'investir Nova Turris, château du roi Sanctius. Il était temps, et le roi les supplia de se hâter, car déjà les Marocains assiégeaient le fort de Thuinar, appartenant à l'Ordre du Temple. Mais la mort du souverain barbaresque et la retraite de son armée rendirent inutile l'intervention anglaise.

La Croisade s'avança lentement vers la Syrie. Attentifs au passé, les Princes firent des lois pour prévenir le retour des troubles intérieurs par lesquels avaient échoué les expéditions précédentes. L'empereur d'Allemagne fixa la somme que devait emporter chaque Croisé ; les rois de France, d'Angleterre et de Sicile défendirent aux pèlerins de renvoyer leurs armes ou leurs vêtements ; ils proscrivirent le jeu de hasard qui ne fut toléré que parmi les Chevaliers et les Ecclésiastiques. On permit à ces deux états de jouer vingt sous [1] ; quiconque perdait davantage payait cent sous d'amende au profit du Patriarche ou des Ordres militaires. Ces règlements et d'autres adoptés sous la foi du serment par les Souverains, Archevêques, Évêques, Grand-Maîtres, Comtes et Barons [2], ne purent conjurer les querelles, le mécontentement et l'indiscipline.

Dans l'intervalle (1190), Guy continua le siége d'Acton sans pouvoir la réduire, malgré les renforts d'Italiens, de Danois, de Frisons, d'Allemands et d'Anglais qui lui venaient de toutes parts. Philippe-Auguste même n'y put rien ; mais l'arrivée de Richard, qui revenait de conquérir Chypre, détermina la reddition de cette place.

La défense d'Acton fut admirable. Après la Saint-Michel (1190), les assiégés, dans une sortie, firent un terrible usage du feu grégeois. Ils essayèrent de recommencer à la Saint-Martin, mais la Milice du Temple les repoussa.

Nous possédons l'état des armes employées au siége [3], dont les lenteurs, quand on disposait de tant de monde, s'expliquent par la discorde qui paralysait ce camp hétérogène.

Un autre malheur frappa les opérations ; la reine Sybille mourut avec tous ses enfants, occasion de s'affranchir du roi qui fut avidement saisie. On dit tout haut que le règne de Guy prenait fin en même temps

[1] *Viginti Solidi.*

[2] *Bromton*, p. 1182.

[3] *Radulph. de Diceto*, p. 645.

que celui de Sybille qui l'avait couronné. Herfrand de Toron, mari d'Isabelle, la fille puînée d'Amaury, prit le titre de roi ; mais son mariage fut déclaré nul et sa femme donnée à Conrad de Montferrat, qui se crut le même titre au trône. Jérusalem avait trois rois sans terre. Herfrand était à peu près seul de son parti ; Philippe-Auguste, Allemands, Génois et Frères du Temple tenaient pour Conrad ; Richard, Flamands, Pisans et Frères Hospitaliers appuyaient les prétentions de Guy. De sorte que tout était changé : le Temple, comme l'ordre de Saint-Jean, s'alliait à ceux qu'il avait d'abord combattus. Les Templiers embrassaient les querelles de la France et les Hospitaliers celles de l'Angleterre. Deux partis s'étaient dessinés en contradiction permanente, et, pour prévenir un éclat, l'on dut calmer les esprits par mille et mille propositions. Enfin le Marquis eut Tyr, Sidon, Jaffa, Beyrouth et la moitié d'Ascalon ; Guy conserva le reste et tous droits sur ce que l'on pourrait conquérir. Ni l'un ni l'autre ne devait porter la couronne avant la mort de son collègue [1]. On chargea les deux Ordres de percevoir le revenu du port voisin d'Acton, jusqu'à la conclusion du différend [2].

Néanmoins la ville ouvrit ses portes, à la grande douleur du sultan Saladin. Il voulut la racheter ; mais les rois ne demandèrent pas moins de deux cent mille besants d'or pour les frais de campagne. Saladin repoussa cette prétention exorbitante, et Richard, furieux, fit massacrer plus de cinq mille prisonniers de guerre.

La jalousie des rois de France et d'Angleterre devenant toujours plus vive, Philippe quitta la Terre-Sainte (1191). Il y laissa dix mille fantassins et cinq cents cavaliers avec assez d'argent pour les maintenir trois années, et les mit en trois bandes, sous les ordres du marquis de Montferrat, du Temple et de l'Hôpital.

Les Croisés marchèrent alors sur Jérusalem et l'investirent. La

[1] *Sicardi Ep.*

[2] *Bromton*, l. c.

désunion était si flagrante, qu'ils durent se demander si le commandement serait unitaire. Un conseil, dont cinq membres étaient pris dans le Temple, cinq dans l'Hôpital, et les dix autres dans les laïcs de Syrie et d'Europe, fut saisi de cette question par le roi d'Angleterre [1] qui, pendant leurs débats, surprit une caravane sarrasine allant du Caire à Jérusalem et s'empara d'une quantité de vivres.

Il avait été convenu que les Français garderaient leur butin, tandis que les autres nations et les Ordres laisseraient le roi d'Angleterre disposer de leurs prises [2].

Le résultat de la délibération des vingt commissaires fut qu'on ne pouvait assiéger Jérusalem. On voulut faire une trève avec le Sultan qui connaissait trop bien son avantage pour la consentir sans stipuler le ras d'Ascalon, et cette clause était inacceptable. Par ordre du roi, trois cents Hospitaliers et Templiers, guidant des soldats de divers pays, se jettèrent dans Ascalon, où les Chrétiens exécutèrent de nouveaux travaux. Le fort de Darun fut rasé.

Personne ne s'avouait coupable des embarras communs. De violents murmures assaillirent Richard qui fut chargé des crimes les plus odieux [3].

Richard avait vendu l'île de Chypre, sa conquête, à l'Ordre du Temple, pour vingt-cinq mille marcs d'argent [4]. Un Institut qui faisait de tels marchés devait avoir acquis d'immenses richesses. Les habitants, tous de la religion grecque, ne voulurent point appartenir à des religieux de l'Église latine. En vain les Templiers mirent garnison dans l'île; elle se révoltait sans cesse et n'eut de repos que lorsqu'ils renoncèrent à l'occuper. Par une nouvelle disposition de Richard, Chypre devint

[1] *Bromtom*, p. 1245.

[2] *Radulph. de Diceto*, l. c.

[3] *Bromton*, l. c.

[4] *SS. Pithai*, p. 192.

donc la propriété de Henri, Comte de Champagne, et du roi Guy [1].

Cette stérile expédition se termina par la remise forcée d'Ascalon aux Sarrasins. Le règne du Grand-Maître Gauthier n'a plus d'événements remarquables pour l'Ordre.

[1] *Histoire de Malte*, par Vertot, t. 1, p. 245.

XIV.

ROBERT DE SABLÉ.

Ce Chevalier vint d'Angleterre avec les soldats de la Croix, en 1191, après avoir fait l'expédition de Portugal contre l'empereur de Maroc. Tout ce qu'on sait de lui, c'est qu'il fut nommé Grand-Maître en 1191.

XV.

GILBERT ÉRAL OU D'ÉRALIE.

Le nom de ce Grand-Maître du Temple est cité dans l'histoire à l'an 1196. Les Hospitaliers se souvenaient toujours que l'ordre si puissant, qui les surpassait en priviléges comme en influence politique, avait autrefois subsisté de leurs aumônes. De nouveaux différends s'élevèrent à l'occasion de biens dont ils voulurent déposséder leurs rivaux par force. Le Temple, modérant son indignation légitime, pour ne point violer ses engagements et la paix de 1182, porta ses griefs au Saint-Siége. Innocent III apprit avec un vif déplaisir que les Hospitaliers osaient, sans avoir égard à la situation, troubler le repos intérieur de l'Église et celui de ses fils bien-aimés les Templiers; le Pontife apaisa, néanmoins, autant qu'il était en lui, la querelle des Ordres, et fit revivre le traité d'Alexandre III [1].

[1] *Baluz.*, *Epist. Innocenti* III, t. I, p. 324 et suiv.

XVI.

PONCE DE RIGAUD.

Ponce de Rigaud paraît en 1198, l'année où mourut Richard Cœur-de-Lion. Ce prince était assisté dans ses derniers moments par l'évêque de Rouen, Gauthier, qui lui représentait la nécessité de faire sa confession et surtout de renoncer à ses trois filles, l'orgueil, l'avarice et l'intempérance. Ainsi soit! dit Richard, je veux les marier toutes trois: je donne l'orgueil aux Templiers, l'avarice aux moines gris et l'intempérance aux moines noirs [1].

Il serait superflu de commenter longuement ce sarcasme. L'Ordre tenait pour la France qui faisait ombrage à l'Angleterre; l'Ordre, dont l'influence s'étendait sur tous les pays, n'avait pas souffert patiemment les actes arbitraires par lesquels Richard s'était nui dans la Croisade.

[1] *Bromton*, l. c. — *Du Puy*, p. 41, diffère un peu de Bromton et tait prudemment le nom des deux derniers Ordres.

Assez de raisons l'indisposaient contre le Temple, et Du Puy, plein d'esprit de système, pouvait seul prendre au mot le monarque anglais.

Les Templiers et les Hospitaliers avaient mis sur le trône Henri, comte de Champagne, qui finit ses jours en se précipitant d'une fenêtre (1197). Après sa mort, Amaury, roi de Chypre, le frère de Guy, fut roi de Jérusalem. A l'instigation des deux Ordres, il assiégea Beyrouth et s'en rendit maître.

L'Europe faisait tous les préparatifs d'une nouvelle Croisade. La France et l'Allemagne armèrent, et partirent en 1197. Malgré quelques avantages, elles s'en retournèrent bientôt mécontentes.

Vers cette époque advint une chose étrange et très-injurieuse pour l'honneur des Frères du Temple. L'évêque de Tibériade se plaignit au Pape qu'ils retenaient 1300 besants et d'autres dépôts que son prédécesseur avait mis sous leur garde. Innocent III chargea deux évêques d'informer sur l'affaire. C'était pour l'évêque de Sidon la plus belle occasion de sévir contre un collége auquel il ne pardonnait point de s'être soustrait à toute régie épiscopale. Il cita le Grand-Maître qui, ne pouvant venir, se fit remplacer par deux Frères de l'Ordre. Les délégués assurèrent l'évêque de Sidon que, sans tenir compte de l'absence du confrère qu'il devait s'adjoindre, d'après la décision de Rome, ils étaient prêts à l'entendre, à lui répondre, et, s'il prononçait un jugement, à s'y conformer. Pour lors, le vénérable Évêque entra dans une grande fureur; au lieu d'examiner leurs raisons et d'attendre son confrère, il déclara de son chef aux envoyés que, s'ils ne payaient, le dimanche suivant, il excommunierait les Templiers avec leurs amis et partisans. Quand Ponce de Rigaud fut instruit de la menace, il en demanda la rétractation au Patriarche; mais, le dimanche venu, le violent primat tint parole et lança les foudres de l'Église sur le Grand-Maître, sur tous les Templiers des deux côtés de la mer, leurs amis et leurs partisans.

Jamais semblable extravagance ne fut commise avec autant de précipitation. Des hommes qui vivaient dans une autre partie du monde étaient

anathématisés en six jours, sans le savoir ou le mériter d'aucune manière. Ce scandale public, comme l'appelait très-bien le Pape lui-même, fit grand bruit dans l'Église d'Orient. Personne ne s'expliquait par quel crime l'Ordre s'était attiré l'excommunication. Les Chevaliers s'indignèrent; ils voulurent rompre leurs vœux et rentrer dans le monde. Le sage Patriarche et quelques autres personnages parvinrent à les calmer et leur conseillèrent d'en appeler au Pape. — Du reste, dit Innocent, ils se reposaient sur le Seigneur auquel ils avaient consacré leur vie.

La folle conduite de l'évêque de Sidon scandalisa profondément le Saint-Père. Il rendit une bulle pour en exposer l'injustice. Si l'Évêque, s'écrie-t-il, excommunie les amis et les partisans de l'Ordre, pareil honneur m'est aussi réservé, car je suis son meilleur ami. Puis il montre tout ce qu'ont d'absurde la flétrissure en masse d'un corps religieux dont peut-être le chef et quelques dignitaires étaient seuls coupables, et la condamnation des Chevaliers d'Europe qui n'avaient pas même connu l'affaire.

Comme redressement de cet abus insigne, il autorisa les Templiers à suspendre en son nom l'Évêque dans ses fonctions, en passant outre sur tout appel, jusqu'à ce que le Pape fit grâce, afin que, insensé par sa faute, le Prélat devint plus sage par sa punition [1].

La honte que l'Évêque avait destinée à l'Ordre retomba donc sur sa tête. On ignore la fin du procès entre les Templiers et l'évêque de Tibériade; mais une bulle papale défendit à tous les prélats de jamais excommunier l'Ordre ou quelqu'un des Frères et de fulminer l'interdit contre leurs Églises.

Peu de temps après, vers 1200, les Frères du Temple étaient en discord avec Léon, roi d'Arménie, pour le château de Gaston, que le Pape engagea le souverain à leur restituer. Léon consentit; mais ses défaites interminables lassèrent les Chevaliers qui ne voulurent le secourir contre les Infidèles qu'au prix de vingt mille besants. Le roi n'ayant pu s'entendre

[1] *Baluz*, l. c., t. I, p. 508. — *Du Puy*, p. 135.

avec eux à l'égard du château, près d'Antioche, ils le quittèrent, en dépit de ses supplications. Il protesta deux fois à Rome contre cet abandon [1] peu louable, si le récit de Léon est impartial.

La seconde armée de la nouvelle Croisade, qui se composait de Français, partit en 1201. Pendant le voyage, elle eut tant à faire aux Grecs, que le but de l'expédition en fut presque oublié.

Amaury mort, Jean, Comte de Brienne, gouverna Jérusalem.

[1] *Baluz.* l. c., t. 1, p. 634. — *Du Puy.* p. 137.

XVII.

PHILIPPE DU PLESSIS.

Philippe du Plessis n'est connu que par son nom. Peut-être, tant il règne ici d'incertitude, peut-être n'est-ce qu'un faux nom, substitué par erreur à celui de Théodat de Bersiaco sur qui nous avons quelques renseignements.

THÉODAT DE BERSIACO.

Le Temple tenait d'Eugène III, d'Adrien IV et d'Alexandre II l'autorisation de dire une messe par année dans les lieux interdits. Ce

droit diminuait considérablement les priviléges épiscopaux et semait toujours la jalousie et l'envie entre les diocèses et les Ordres auxquels il était accordé. L'abus ordinaire qu'en faisaient ces Ordres était dénoncé régulièrement à la Cour de Rome par la vigilance des évêques. Quoique le Souverain Pontife commandât au Temple de se contenir dans son droit (1179), les Chevaliers persistèrent à le dépasser et les évêques à s'en plaindre. Non-seulement les Frères de l'Ordre célébraient le culte et sonnaient les cloches sans se mettre en peine de l'interdit, mais ils enterraient dans leurs cimetières, pour une modique somme, des gens excommuniés. Las de ces doléances continuelles, le Pape fit des reproches au Grand-Maître, l'exhortant à réprimer l'abus et menaçant de sévir (1208) [1]. Nous croyons que les rapports adressés à Rome pèchaient par exagération, car les évêques n'avaient point coutume d'attendre plusieurs années avant de lui signaler ce genre de délits spirituels.

En 1209, Innocent avertit le Patriarche et les Grands-Maîtres des deux Ordres qu'on préparait une Croisade européenne et les pria de contribuer par tous leurs moyens à l'œuvre de la défense et de la conquête des Saints Lieux [2].

La dispute entre le roi d'Arménie et les Templiers, concernant le château de Gaston, fut aussi réglée par le sage Pontife [3].

En 1209, Frédéric, roi de Sicile, depuis empereur, fit don de Murrum à Guillaume d'Aurélie, Grand-Prieur de l'Ordre en Sicile, pour la Maison de Messine. L'année suivante, il y joignit de nouveaux présents [4].

[1] *Baluz*, l. c., t. II, p. 68. — *Du Puy*, p. 141.

[2] *Baluz*, l. c., t. II, p. 192. — *Du Puy*, p. 142.

[3] *Du Puy*. p. 534.

[4] *Id.*, p. 145.

Sous Sigewin, évêque de Camin, qui régna de 1202 à 1217, les Chevaliers s'établirent en Poméranie, où leur Institut s'enrichit de plusieurs fiefs, comme Pausin, Rœrich et Wildenbeuh [1].

[1] *Hist. Episcop. Camin. in Ludewig SS. Rer. Germ.*, t. II, p. 584.

XVIII.

GUILLAUME DE MONTÉON OU DE CHARTRES.

L'agrandissement de l'Ordre ne s'arrêtait pas encore. Il reçut une partie de Santersleben en Brunswic (1215), et d'autres possessions dans d'autres contrées.

La Croisade annoncée par Innocent au Grand-Maître Théodat fut ouverte en 1217. André, roi de Hongrie, Léopold, duc d'Autriche, et beaucoup de seigneurs allemands se rassemblèrent à Lisbonne, rendez-vous des Croisés. Plusieurs évêques, Hospitaliers et Templiers y vinrent dire aux chefs de l'expédition que les Maures du fort d'Alchaz opprimaient le pays. On se divisa sur l'opportunité de secourir les Chrétiens du Portugal. Quelques-uns voulaient aller immédiatement en Terre-Sainte; d'autres voulaient combattre d'abord les Maures. Les Frisons restèrent et mirent le siége devant Alchaz. Quatre rois ayant pris fait et cause pour les défen-

seurs de la place, le Grand-Prieur Pierre et les Templiers, survenus le soir, enfoncèrent vaillamment leur armée qui laissa quatorze mille hommes sur le terrain. Le fort ouvrit ses portes aux Chrétiens vers la fête des onze mille vierges [1].

Les vainqueurs suivirent (1218) le corps de la Croisade en Asie où s'étaient rencontrés les rois de Hongrie, de Chypre et de Jérusalem. Après la Toussaint, le Patriarche les joignit avec la Vraie-Croix [2]. Ils passèrent le Jourdain, prirent les positions du Thabor et cernèrent l'ennemi. Leur entreprise donnait la plus belle espérance; mais il sembla que la Providence voulût toujours confondre l'œuvre des Chrétiens. Elle eut la même issue que les précédentes Croisades : l'envie et la discorde affaiblirent l'armée, déjouèrent ses efforts, et les Musulmans purent dissoudre, par ruse et par temporisation, une alliance qu'ils n'auraient jamais brisée de vive force.

Tout avantageuse qu'était l'occupation du Thabor, elle n'encouragea pas les soldats de la Croix. Sur un des versants campaient les rois de Jérusalem et de Chypre, Guérin de Montaigu, Grand-Maître de l'Hôpital, et des troupes européennes; sur le versant opposé, le duc d'Autriche, les Frères du Temple, dont le chef était malade dans Acton, et quelques Hospitaliers. Cette division attaqua vigoureusement; mais, comme on ne vint pas à son aide, elle fit une retraite qui coûta cher aux deux Ordres. Chose incroyable, pendant que les Templiers et les Sarrasins étaient aux prises, les généraux de la première division délibéraient et n'agissaient pas. Raymond et le Grand-Maître des Johannites, au lieu de combattre, se querellèrent si vivement que tout le corps posté près d'eux abandonna la montagne. On ne reprocha jamais à l'Hôpital une félonie que, le Temple l'eût-il commise, ses détracteurs auraient relevée avec soin.

Les discords et l'inconséquence des princes indisposèrent le roi de

[1] *Godofr. Monach.*, p. 284, *ad. an.* 1217.

[2] *Bernh. Thesaurar.*, p. 821.

Hongrie. Désespérant de la Croisade pour laquelle il avait montré tant d'ardeur, il ne tarda plus à quitter la Palestine.

Les Templiers et les Chevaliers teutons ravitaillèrent contre les barbares le château de Districtum, jusqu'alors une habitation de pèlerins, et le gardèrent par la suite dans la paix comme dans la guerre.

La situation de Districtum, entre Caïphas et Césarée, était ravissante. On avait vue sur la mer, et des rochers pour rempart. En creusant le sol, les Chevaliers y découvrirent sous un vieux mur des monnaies de la plus haute antiquité, renfermées dans un vase d'argile, et dont personne ne connaissait les effigies [1].

En 1218 vint du Portugal la seconde partie de l'armée chrétienne. On fit voile vers l'Égypte. Les deux Ordres remontèrent le Nil et mirent le siége devant une tour, dont la garnison capitula pour vivre. Tous les Croisés passèrent alors le fleuve, et la milice du Temple, qui, d'après le témoignage des historiens [2], était toujours la première à la rescousse et la dernière à la reculade, marcha droit sur Damiette, en repoussant avec perte l'ennemi qui voulait lui barrer le passage.

Si jamais l'Ordre a paru dans tout son lustre, si jamais il a mérité l'estime qui se prend aux âmes loyales, c'est pendant ce siége, où les Chevaliers donnèrent des preuves surprenantes de persévérance et de courage.

Le projet d'investir Damiette était un des plus heureux que pussent concevoir les Chrétiens, car le Sultan devait se résoudre à de grands sacrifices pour sauver sa meilleure ville. Déjà redoutable par sa position, Damiette l'était doublement par le nombre et le mérite de ses défenseurs. Mais l'armée les surprit trop dépourvus de vivres pour soutenir un long blocus et leur ferma toute voie d'approvisionnement. Leurs fréquentes sorties échouèrent toujours. Le 9 octobre 1218, ils assaillirent l'armée du Temple, qui leur tua cinq cents hommes.

[1] *Godofr. Monach.*, l. c.

[2] *Matth. Paris. s. Du Puy*, p. 535.

Dans une de ces sorties, le 29 novembre, ils se servirent du feu grégeois. Le fleuve, passant tout-à-coup ses bords, entraîna fort loin un navire des Templiers qu'entourèrent les ennemis. Comme l'équipage tenait encore, le vaisseau fut coulé bas par une cause inconnue, et Musulmans et Chrétiens disparurent dans les flots [1].

Guillaume de Chartres mourut pendant le siége (1219), laissant après lui le nom d'un excellent et brave Chevalier [2].

[1] *Godofr. Monach.* l. c. — *Bernh. Thesaurar.*, l. c.

[2] *Bernh. Thesaurar.*, p. 824.

XIX.

THOMAS DE MONTAIGU.

Thomas de Montaigu, nommé, sous Damiette (1219), était parent de Guérin de Montaigu, Grand-Maître des Hospitaliers.

Le dimanche des Rameaux, l'ennemi fit une attaque furieuse, principalement dirigée contre le pont du Temple, que défendaient l'Ordre, le duc d'Autriche et les Allemands. Le pont emporté, les Musulmans y mirent le feu, mais ils ne purent venir au delà [1]. Peu de temps après, le duc retourna dans son pays.

Le 31 juillet, les assiégés, rassemblant leurs forces contre la Sainte Milice, repoussèrent l'infanterie, si bien que toute l'armée fut en péril et dans le plus effroyable désordre, malgré la protection de ses

[1] *Bernh. Thesaurar.*, p. 833.

retranchements. Au milieu de ce tumulte, le Grand-Maître, le Maréchal et plusieurs Chevaliers, soutenus par l'Ordre Teutonique et d'autres Chrétiens, balayèrent un défilé, tombèrent sur les Musulmans et les mirent en déroute. L'Ordre du Temple, dont les services furent depuis méconnus et payés de tant d'ingratitude, sauva toute une armée chrétienne.

Jusque-là rien n'avait troublé l'harmonie ; mais le génie de la discorde, qui ne dormait jamais longtemps au camp des Croisés, se réveilla comme d'habitude, lorsqu'ils discutèrent le plan d'opérations. Beaucoup étaient irrésolus, quelques-uns, découragés. Cependant le parti belliqueux domina. On commit la faute, en présentant la bataille, de placer au premier rang les plus timides : c'étaient les Italiens, qui lâchèrent pied sitôt qu'ils aperçurent le feu grégeois. Vainement les deux Ordres du Temple et de l'Hôpital, postés auprès d'eux, s'efforcèrent de les retenir avec supplications et menaces. Le roi lui-même fut presque tué par l'artifice. Enfin, le désordre s'étant répandu par tous les rangs, il ne resta plus aux Templiers qu'à couvrir la retraite. Comme ils avaient devancé les Chrétiens dans l'attaque, ils le suivirent dans leur fuite qu'ils protégèrent avec une valeur réfléchie, digne des plus grands éloges. Trente-trois Frères du Temple et le Maréchal des Hospitaliers périrent pendant la retraite. Le camp reçut les fuyards, et l'on vit encore les Templiers se tenir devant l'entrée et la défendre aux Infidèles [1].

Cet avantage n'adoucit point la gêne de Damiette. Le Sultan qui n'espérait plus délivrer sa ville fit aux Chrétiens, par un prisonnier, des propositions auxquelles ils n'auraient pu s'attendre. Il voulait leur rendre la Sainte-Croix, les prisonniers tenus au Caire, à Damiette et dans tout l'empire, avec Jérusalem et toutes les autres places, excepté Krak et Mont-Réal. On délibéra sur ces offres éblouissantes que les chefs de la Croisade conseillaient d'accepter. Le Patriarche et les deux Ordres, qui

[1] *Godofr. Monach.*, et *Bernh. Thesaurar.*, l. c.

connaissaient mieux le terrain et qui pénétraient la ruse du Sultan, s'opposèrent à la négociation. En effet, les deux places que l'ennemi se réservait étant situées de manière à lui permettre d'inquiéter sans cesse Jérusalem, les plus belles clauses ne donnaient aucun avantage aux Chrétiens; objection solide qui ne prévalut au Conseil qu'après d'aigres débats [1].

Le Sultan cherchait toujours à jeter des troupes dans la ville, où deux cent quarante hommes s'introduisirent à travers le sommeil du camp; d'autres allaient les suivre, si quelques Chrétiens réveillés n'eussent fait prendre l'alarme à leurs compagnons. Telle était alors l'indiscipline des armées européennes.

Défendue plus d'un an, Damiette se rendit le 5 novembre, non à la stratégie des Chrétiens, mais à la famine qui régnait depuis longtemps dans la ville. Des témoins en ont raconté l'effroyable misère; on y trouva des morts en foule et pas une trace de vivres.

La reddition de Damiette mit l'Orient en émoi. Plusieurs princes, parmi lesquels on remarque Coradin, sultan de Damas, se liguèrent contre les Croisés qui triomphaient une fois par hasard. Coradin quitta l'Égypte et prit d'abord Césarée, ensuite le château des pèlerins que le Temple avait pourvu de vivres et qu'il défendit à sa gloire, peu de temps après avoir chassé les Sarrasins des alentours d'Acton. Saphet, château de l'Ordre, fut détruit par Coradin, quand les Chevaliers en eurent ouvert les portes, sur l'autorisation que leur envoya le Grand-Maître.

Dans l'intervalle, les Croisés restaient immobiles à Damiette, sans savoir que faire de cette prise : leur plan n'était pas allé plus loin. Ils durent croire qu'il aurait valu mieux accepter les offres du Sultan et renoncer à prendre la ville, dont l'occupation emportait peu d'avantages et beaucoup de sacrifices.

[1] *Godofr.. Monach.*, l. c.

L'armée, réduite à l'inaction, exhala sa colère en murmures contre les deux Ordres qui n'y pouvaient rien. Le duc de Bavière osa dire enfin qu'il n'était pas venu pour croiser les bras, mais pour combattre les ennemis de la foi. Tous semblèrent sortir d'une léthargie et le conseil résolut de marcher [1].

On se dirigea sur le Caire. Une seconde fois, le Sultan offrit pour Damiette trente ans d'armistice, la liberté des captifs, tout le terrain qu'il avait repris, Jésusalem et l'argent nécessaire pour la rebâtir, en gardant le seul port de Krak, conditions éminemment favorables aux vainqueurs. Chacun pencha vers la paix, même le Temple et l'Hôpital. qui réformèrent leur premier avis devant l'utilité de ces clauses, et l'expérience de la ruineuse occupation de Damiette. Elle ne servait que les vues du cardinal Pélage, légat papal, dont la volonté souveraine dans le conseil fit donner un royaume pour une ville.

Le projet d'investir le Caire fut adopté; mais le Sultan coupa les communications et détourna le cours du Nil par des canaux que les Musulmans connaissaient seuls ; les Chrétiens submergés perdirent munitions et vivres. Saphet et Coradin, les frères du Sultan, leur fermaient le retour. Ils proposèrent le combat au Sultan qui dit n'en plus avoir besoin. Toutefois il ne refusa pas d'entrer en pourparler. Un armistice conclu pour huit ans lui restitua Damiette et les prisonniers musulmans contre la Sainte-Croix et les prisonniers faits par son frère Coradin ou par lui-même. Le Grand-Maître Thomas de Montaigu, suivi d'autres personnages, porta cette nouvelle à Damiette. Elle voulut se défendre ; mais on manqua d'hommes et d'argent.

L'armistice livra donc à l'ennemi la ville réduite au prix de tant d'efforts, qu'on aurait pu, naguère, échanger contre un vaste royaume et qui ne rapporta que la Croix et les prisonniers. Encore les Chrétiens durent se réjouir que le Sultan leur imposât des conditions aussi

[1] Le Grand-Maître transmit cette nouvelle au Vice-Grand-Prieur d'Angleterre, Marcel, en 1222. — Voir *Du Puy*, p. 145.

douces [1]. Il fit jeter des ponts pour leur passage et les nourrit pendant quinze jours que durèrent les négociations. Jean, roi de Jérusalem, pleura sur la malheureuse fin de la campagne exécutée en dépit de ses remontrances [2]. C'était la fin ordinaire d'une Croisade : les divisions et les lâchetés perdaient toujours les plus belles entreprises.

Passons à d'autres événements contemporains de Thomas de Montaigu, qui concernent l'Ordre.

Henri II et Richard avaient fait don aux Templiers de quelques Maisons à la Rochelle. Les rois d'Angleterre exerçaient dans le port un certain droit d'aubaine : tout étranger devenait leur serf après un an de séjour. Cette ancienne prérogative fut usurpée par le Temple, et Henri III s'en plaignit au pape Honoré III qui commit plusieurs abbés pour instruire et juger le différend (1223) [3].

Les Frères du Temple paraissent ne s'être établis qu'alors en Brandebourg, où l'Institut fit bientôt de tels progrès qu'il forma dans la Marche et l'Esclavonie un Bailliage ou Préceptorat constituant une Grande-Maîtrise particulière. Laurence, évêque de Lébus, l'introduisit dans l'électorat en lui donnant à deux reprises (1229 et 1232) des dîmes considérables. Le duc de Poméranie-Barnim céda le pays de Bahnen et tous ses droits sur celui de Custrin au Collége du Temple (1234) [4].

En 1229, Armand de Périgord, Grand-Maître Provincial pour la Sicile et la Calabre, reçut des donations et des franchises importantes de l'empereur Frédéric II, qui confirma par la même lettre les anciennes possessions templières dans ce pays [5].

Quoique Frédéric leur eût accordé souvent des grâces, il s'éleva peu de temps après des altercations entre les deux Ordres et le souverain

[1] *Voir* la lettre du Grand-Maître, l. c.

[2] *Bernh. Thesaurar.*, *ad. an.* 1222.

[3] *Rymer.*, t. I, p. 258.

[4] *Buchholz*, *Geschichte der Churmark Brandenburg*, t. II, p. 191.

[5] *Du Puy*, p. 148.

qui voulait les dépouiller de plusieurs biens et revenus. Grégoire IX. auquel ils s'adressèrent en commun, exhorta l'empereur à respecter les Ordres qui maintenaient encore le royaume de Jérusalem (1231).

Ici nous devons faire voir avec quelle malice et quelle partialité Du Puy défigure l'histoire. Cet écrivain affirme que les Frères du Temple méritaient d'être spoliés par Frédéric. « L'empereur, dit-il, était en la Terre-Sainte; il communiqua son dessein à quelques Templiers qui en donnèrent aussitôt avis au soudan de Babylone, et comme il pourrait le surprendre. Le soudan, infidèle qu'il était, détesta tellement cette perfidie, qu'il en averti l'empereur qui trouva l'avis si certain, que depuis il fit une étroite alliance avec cet infidèle [1]. » Pas un mot n'est vrai dans ce singulier récit. Du Puy n'a-t-il pas mieux connu l'histoire, a-t-il ignoré les rapports de l'empereur et du Pape, ou refusé la lumière des chroniques contemporaines [2] ?

Nous rétablirons les faits. Grégoire excommunia l'empereur Frédéric (1227) qui, pour cause de maladie, ne pouvait faire la Croisade commencée. L'an d'après il accomplit son vœu, mais sans s'être racheté de la sentence spirituelle, et cette faute irrita de nouveau le Saint-Père jusqu'à le pousser aux dernières violences. Par ses ordres, les évêques de Milan et de Vérone fermèrent le passage de leurs États et dépouillèrent les Croisés [3].

Frédéric entra dans Acton ; mais le Patriarche et le sacerdoce s'éloignèrent de l'hérétique. Sous le poids d'une réprobation générale, il se rendit en Chypre et fit demander par ambassade au sultan Mélahadin [4] le royaume de Jérusalem pour son fils Conrad. Mélahadin répondit qu'il réfléchirait. Entretemps, des lettres papales délièrent le Patriarche et les Maîtres des trois Ordres mixtes de toute obéissance à

[1] *Du Puy*, p. 6.

[2] *Conrad. Abb. Urlspergens.*, *ad. an.* 1228, que cite Du Puy, raconte l'affaire tout différemment.

[3] *Conrad. Abb. Urlspergens.*, l. c.

[4] Connu sous le nom de Mélik-Kamel. (*Note du Trad.*)

l'empereur. Le Sultan lui céda Jérusalem, Bethléem, Nazareth et Sidon, arrangement qui fut annulé par le Souverain Pontife. Notre cadre ne nous permet point de nous étendre sur ces occurrences [1].

Si la guerre sainte avait pu triompher, c'est par la Croisade de Frédéric. Mais la roideur du Pape l'empêcha de réussir, comme la discorde et l'envie avaient perdu ses devanciers. L'intervention gênante de Grégoire accabla surtout les Frères du Temple et de l'Hôpital, ployés sous sa dépendance, auxquels leur jalousie réciproque faisait une loi de suivre la même marche. L'Ordre Teutonique, qui n'avait pas beaucoup à craindre de Rome, tint pour l'empereur [2]. Les deux autres Chevaleries religieuses lui furent contraires par le commandement formel du Saint-Siége; aucun historien grave ne les accuse d'avoir trahi Fréderic au Sultan. Du Puy, qui fait un crime aux Templiers de leur soumission à l'Église, garde le silence sur la conduite absolument semblable des Hospitaliers. Le panégyriste de Philippe-le-Bel avait pris le parti de justifier la suppression de l'Ordre : une fraude historique ne pouvait l'arrêter.

Henri III, roi d'Angleterre, emprunta huit cent livres tournois au Temple de Londres, pour conquérir l'île d'Oléron, et promit de le rembourser à partir de 1235, par un paiement annuel de deux cent livres au Grand-Prieur Robert de Santford [3].

Après la mort du sultan de Halapin, que suivit l'expiration d'un armistice, les Templiers, désirant reprendre le fort de Guascum, au sud d'Antioche, se préparèrent à l'assiéger; mais ils furent surpris et taillés en pièces par l'ennemi. Plus de cent Frères de l'Ordre, trois cents archers, nombre de personnages du siècle et de fantassins furent occis dans l'action : les Musulmans y perdirent environ trois mille hommes.

[1] S. Hœberlin, *Auszug aus der allgemeinen Weltgeschichte*. (Extrait de l'Histoire Universelle), t. I, p. 758 et suiv.

[2] *Conrad. Abb. Urlspergens.*, l. c.

[3] *Rymer. Acta Angl.*, t. I, p. 342.

Réginald d'Argenton, qui portait en cette funeste rencontre l'étendard du Temple, ne le rendit qu'avec l'âme. Il fut fort regretté [1]. Quand le monde chrétien apprit le sort de la Sainte Milice, les Templiers et les Hospitaliers d'Europe s'armèrent pour la soutenir. Les premiers requirent le concours de l'empereur qui ne sentit nulle envie de recommencer une œuvre ingrate, si méconnue la première fois [2].

Vers ce temps mourut le Grand-Maître Thomas de Montaigu.

[1] *M. Paris., Hist. Angl.*, p. 503.

[2] *Godofr. Monach., ad. an.* 1257.

XX.

ARMAND DE PÉRIGORD.

Nous avons vu qu'Armand de Périgord était en 1229 Grand-Prieur de Sicile et de Calabre. Promu dix ans plus tard au gouvernement de l'Ordre, en 1244 il ajouta son nom à ceux des Grands-Maîtres immolés dans les guerres orientales.

En 1240, les Johannites possédaient trois mille cinq cents chapelles, outre les Maisons sans chapelles, et les Templiers en comptaient sept mille cinquante, bien qu'ils eussent beaucoup perdu sous Frédéric II.

Le comte Richard vint à propos d'Angleterre (1240), au moment où les disputes des Chrétiens asiatiques, et surtout celles des deux Ordres rivaux, n'étaient plus loin d'éclater en voies de faits. On reconnut qu'il serait sage d'utiliser la guerre ouverte entre les princes sarrasins pour

faire trève avec quelques-uns; mais on se divisait sur le choix. Le Temple proposa Saleh, sultan de Damas; et c'était le meilleur avis. Toutefois Richard le rejeta, disant qu'il aimait mieux fortifier Ascalon, ce qui satisfaisait aussi les Templiers. Pendant qu'on délibérait encore, le sultan du Caire fit des ouvertures très-acceptables à Richard qui, contre son gré, les écouta, parce que chacun le désirait et qu'elles accordaient la liberté de beaucoup de Frères du Temple et de l'Hôpital. Ce temps d'arrêt dura peu.

L'Ordre ne cessa point de harceler le sultan du Caire; il fit avec le sultan de Damas une ligue hostile à l'Égypte, qu'il provoqua de la sorte à violer l'armistice. Le sultan du Caire, aidé des Corasmins, peuple d'Asie, envahit les territoires du sultan de Damas et des Croisés. Il sema partout la désolation et mit en déroute l'armée syrio-chrétienne, réunie devant Gaza, que commandait Mansour-Ibrahim. Revers terrible qui frappa spécialement les trois Ordres militaires.

Le Grand-Maître et trois cents Chevaliers du Temple restèrent parmi les morts. Le Grand-Maître de l'Ordre Teutonique eut la même destinée. Le Grand-Maître de l'Hôpital, Guérin de Montaigu, fut pris. Trente-trois Templiers avec quelques Servants, vingt-six Hospitaliers sur deux cents et trois Frères Teutons parvinrent à fuir [1].

Un si grand désastre n'avait pas encore fondu sur l'Ordre du Temple et la Chrétienté. Le royaume de Palestine perdait ses infatigables défenseurs et nul secours ne pouvait être attendu d'Occident, quoique le patriarche Robert écrivît en toute hâte aux prélats d'Angleterre et de France. Les Frères épargnés par le fer choisirent entre eux Guillaume de Roquefort, pour remplir l'Office Suprême, jusqu'à nouvelle élection.

A cette époque se rencontre le premier Grand-Maître dans l'électorat de Brandebourg, nommé Gebhard, qui reçut de Laurence, évêque de Lébus, des biens importants (1241). Zeilenzig lui fut aussi donné (1244) [2].

[1] *Matth. Paris.*, l. c.— *Du Puy*, p. 156.
[2] *Buchholz*, p. 191.

XXI.

GUILLAUME DE SONNAC.

Guillaume de Sonnac fut nommé dans ce moment difficile. Le comte Richard, depuis roi de Rome, envoya quelque argent aux Chrétiens. Leur espoir de secours était dans le vœu prononcé par Saint-Louis en 1244, et qu'aucune raison d'État ne pouvait l'empêcher d'accomplir.

Innocent IV travailla pour la Croisade avec ardeur au Concile de Lyon (1245); dans cette assemblée, il fit lire la lettre du Patriarche, et déposa Frédéric II, mesure que motivèrent en partie les spoliations que l'empereur avait commises sur le Temple et l'Hôpital, et qu'il se refusait à réparer.

Saint-Louis commença le passage et descendit en Chypre (1248). Pendant son séjour dans l'île, le roi de France régla de nouvelles disputes survenues entre les Ordres. L'année suivante, il fallut arrêter le

plan de campagne. Les Templiers et les Hospitaliers proposèrent de marcher sur Acton; mais le roi de Chypre, croyant qu'il convenait d'aller à Damiette, se croisa, sous condition qu'on prendrait ce parti. Les Chrétiens s'embarquèrent et détruisirent la flotte du sultan Nodgemeddin-Ayoub; Damiette fut incendiée et désertée par ses habitants. Bientôt maîtres du feu, les Chrétiens firent route pour le Caire; à Mansourah, leurs armes dispersèrent les Ottomans (1250).

Tant de succès furent perdus par la témérité d'un seul homme. En dérision de sa promesse à Louis, le comte Robert d'Artois donna la chasse aux Infidèles et dépassa les Frères du Temple, qui, se jugeant offensés, puisqu'ils étaient d'avant-garde, le rejoignirent avec deux cents Anglais de leur suite et le laissèrent en arrière à son tour. Les ennemis couraient sur le chemin du Caire, et les Croisés entrèrent pêle-mêle avec eux à Mansourah. Robert fit alors l'imprudence de suivre les fuyards par-delà cette ville, quoi qu'en eût le sage Guillaume de Sonnac. En vain il lui représentait le péril; en vain il lui disait que c'était folie de s'aventurer plus loin; le comte appela traîtres les Chevaliers des deux Ordres. Furieux de l'outrage, ils oublièrent tout pour atteindre les musulmans, si bien que, refoulés par le nombre, ils se virent enfermés dans Mansourah.

Les gens de la ville accablaient les Croisés de pierres et de feu grégeois. Robert, le comte de Salisbury, deux cent quatre-vingts Templiers et nombre d'autres hommes de rang périrent. Guillaume en sortit borgne. Louis vint à leur aide et trouva les ennemis sous la ville, qui faillirent le prendre dans le feu du combat. La nuit sépara les armées. A l'honneur des Chrétiens, la supériorité numérique des Ottomans ne les fit pas rompre. Quelques jours après on rendit une seconde et très-chaude bataille, où le sultan Moadhem-Touran-Shah donna le signal de la retraite.

Le Grand-Maître succomba dans une de ces rencontres.

Au lieu de retourner à Damiette, le roi resta dans son camp, que

désolaient la famine et les épidémies. Moadhem offrit une paix avantageuse aux Croisés, s'ils consentaient à lui remettre Louis en otage.

Quand ils voulurent rétrograder, le roi tomba malade. Il fallut faire la paix avec le Sultan qui consentit à tout pour recouvrer Damiette. Par une faute des Chrétiens, le roi dut se livrer aux musulmans avec tout son monde. Dans cette nouvelle situation, Damiette et les captifs furent le prix d'une trève décennale. Les Chrétiens conservaient leurs possessions et Louis rachetait ses soldats pour cent mille besants d'or. Il demanda des avances aux Templiers ; mais le commandeur Étienne d'Outrecourt s'excusa sur un serment qui leur défendait d'ouvrir le trésor du Temple, sinon au Grand-Maître. Les officiers du prince fouillèrent les navires de l'Ordre et s'apprêtaient à forcer une caisse d'argent, lorsque le Maréchal, livrant la clé, laissa prendre la somme nécessaire [1].

L'extravagance du comte Robert venait de perdre encore une Croisade.

Nous croyons que, vers ce temps, le margrave Othon fut Grand-Prieur de Brandebourg [2].

[1] *Du Puy*, p. 163.

[2] *Buchholz*, l. c.

XXII.

RENAULT DE VICHY.

Grand-Maître de France, puis Maréchal du Temple, Renauld de Vichy parvint en 1250 à la dignité magistrale.

Les rancunes épiscopales se manifestaient en tous pays contre l'Ordre, par des vexations sur lesquelles le Pape ouvrit les yeux. La bulle de 1255 interdit formellement ces injustices aux évêques [1]. Ils avaient souvent empêché les Frères de mettre en œuvre leurs priviléges concernant les aumônes et d'autres articles. Alexandre IV les réprimanda dans une bulle nouvelle qui confirmait toutes les dispositions que la Cour de Rome avait prises pour le Temple dès l'origine [2].

[1] *Rymer*, t. I, p. 5[illegible].

[2] *Idem*, p. 577.

Renauld de Vichy mourut en 1256. Le nom de son successeur paraît s'être perdu, car ce n'est qu'en 1264 que la chronique parle d'un nouveau Grand-Maître.

Pendant l'interrègne, si l'on peut nommer ainsi cette lacune historique, Witekind était Grand-Maître au Brandebourg. Les Chevaliers du pays reçurent (1259) de Boleslaus, duc de Pologne, un riche présent : le pays de Custrin [1]. Ils échangèrent encore un grand territoire contre un district des margraves de Brandebourg (1262) [2].

En 1259, l'animosité fut si grande entre les Frères du Temple et ceux de l'Hôpital qu'ils se livrèrent un combat où les premiers eurent fort le dessous [3].

[1] *Gerken. Codex Diplom. Brandenb.*, t. 1, p. 46.

[2] *Idem*, p. 212.

[3] *Du Puy*, p. 555.

XXIII.

AMALRIC DE LA ROCHE.

Les annalistes citent Amalric de la Roche comme Grand-Maître, en 1264. Il avait été Grand-Prieur de France.

En 1266, la garnison du château de Saphet parlementa pour la vie avec Bendocdar, sultan du Caire, qui voulut en vain, après coup, faire les vaincus musulmans. Outré de leur résistance, il les passa tous au fil du glaive. Six cents Frères du Temple y perdirent la vie; deux moines franciscains, dont les discours avaient soutenu le courage de leurs compagnons, et le Prieur de l'Ordre, furent écorchés, fustigés et décollés. Une lumière, visible même aux Sarrasins, brillait sur le lieu du supplice, que le Sultan fit couvrir [1].

[1] *Du Puy*, p. 168.

L'ingrate histoire tait le nom de ce Prieur-martyr, aussi digne que d'autres de la canonisation. Plus noire fut l'ingratitude du siècle suivant qui regarda son Ordre comme une secte plus exécrable que celle de Mahomet.

Clément IV déplora ce malheur. « Comment, dit-il, après une si grande perte, trouver assez de gentilshommes et de personnes nobles pour remplacer ceux qui ont péri dans ces occasions [1] ? »

Amalric prêta des sommes à Charles, roi de Sicile; le Pape le remercia, lui donna l'autorisation et promit de confirmer l'engagement du monarque (1267) [2].

[1] *Vertot*, t. I, p. 405.

[2] *Du Puy*, p. 169.

XXIV.

THOMAS BÉRAULD OU BERARD.

Thomas Bérauld, le successeur d'Amalric, occupa le trône Templier de 1270 au 25 mars 1274, jour de sa mort.

Ce Grand-Maître est accusé dans l'information d'avoir introduit au sein de l'Ordre l'horrible coutume de renier Christ [1].

[1] *Du Puy*, p. 18.

XXV.

GUILLAUME DE BEAUJEU.

Le Magistère, exercé provisoirement par Guifride de Salvaing, au décès de Thomas Bérauld, passa dans les règles à Guillaume de Beaujeu, le 13 mai 1274. En la même année, assistant au concile de Lyon, il prima tous les représentants du siècle, après le seul Grand-Maître de l'Hôpital [1]. Ce fut à cette assemblée que Grégoire X projeta de refondre les Ordres. Le chef de l'Église voulait en conserver deux, les cisterciens et les moines noirs, et des Chevaliers du Temple et de l'Hôpital en faire un troisième [2].

Édouard Ier reçut quittance du paiement de 30,307 livres tournois que l'Ordre avait cautionnés en Palestine pour la couronne d'Angle-

[1] *Concilia General. Harduini*, t. VII, p. 687.

[2] *Magn. Chronic. Belg. ap. Pistor.*, t. III, p. 283.

terre (1234) [1]. Tels étaient les prêts que les Templiers pouvaient faire aux souverains.

Jacques, roi d'Aragon et de Majorque, s'empara de la Maison Templière de Roussillon, qui relevait directement du Pape, prétendant qu'elle appartenait à la commanderie d'Aragon. Les Chevaliers portèrent plainte à Nicolas IV et le Pontife les rétablit dans leurs droits (1290) [2].

Quelques possessions de peu d'importance étaient restées aux Chrétiens d'Asie. La Providence, pour les leur ôter et tarir à jamais la source de ces effusions de sang, suscita Moloch Sapherot, sultan d'Égypte. Après de grands ravages et la prise de Tripoli, Beyrouth, Sidon et Tyr, Moloch investit Acton, la dernière ville chrétienne, qui soutint un siége de deux mois, puis fut réduite et démolie à ras du sol, malgré la bravoure que déployèrent les soldats de la Croix et surtout les Templiers. Guillaume de Beaujeu succomba dès l'abord, en voulant défendre la porte de Saint-Antoine contre une irruption sarrasine. Le plus petit nombre se sauvèrent sur leurs vaisseaux, dont un, monté par le Patriarche, s'enfonça sous le poids des hommes. Les Musulmans tuèrent plus de trente mille Croisés.

Ce désastre était dû principalement à la division des Européens de pays différents qui se disputaient la suprématie [3]. Leurs discords, suivis du découragement, compromirent toujours le succès des Croisades, et le royaume de Jérusalem en fut tant ébranlé qu'un jour, après cent quatre-vingt-dix ans de vie précaire, il s'écroula sur le tombeau de six millions de Chrétiens et de peut-être quatre millions d'Infidèles.

Le Grand-Maître des Hospitaliers avec sept de ses Frères et dix chevaliers du Temple survécurent au massacre.

[1] *Rymer*, t. II, p. 34.

[2] *Du Puy*, p. 172.

[3] *Annal. Steronis*, ad. a. 1291.

XXVI.

LE-MOINE-GAUDIN.

Les dix Templiers sortis du sac d'Acton se donnèrent pour chef Le-Moine-Gaudin qui les emmena dans l'île de Chypre, chargés des Saintes Reliques et d'une partie du trésor [1].

L'Europe apprit avec consternation qu'en Orient tout était perdu. Nicolas fit convoquer dans tout le monde chrétien des synodes provinciaux pour délibérer sur ce qu'on devait faire. Chacun s'avoua que le mal résidait dans la division des Chevaleries Religieuses et des autres Croisés. Par suite, les Pères du synode de Salzbourg (1291) soumirent au Pape un plan de réunion des trois Ordres mixtes : moyen qui prévenait les dissidences futures, sans réparer les pertes du Christianisme

[1] *Du Puy*, p. 174.

oriental. Des envoyés se rendirent à Rome; mais la mort de Nicolas suspendit l'action de l'Église [1].

Boniface VIII, son successeur, montra beaucoup d'intérêt pour les Templiers, leur remit la défense de Chypre et les recommanda particulièrement au roi d'Angleterre (1295) [2].

Nous ignorons comment Le-Moine-Gaudin a fini.

[1] *Hardouin*, l. c., t. VII, p. 1165.

[2] *Rymer*, t. II, p. 685.

XXVII.

JACQUES DE MOLAY.

Ce dernier et malheureux Grand-Maître fut recommandé par Boniface à Jean, roi de l'île de Chypre qu'il habitait (1298). Le Saint-Père rappelant tous les services de l'Ordre à la mémoire du monarque, lui commanda (1299) de faire une restitution complète des revenus dont il avait privé le Temple et l'Hôpital et de révoquer le décret par lequel il avait interdit aux membres des deux Colléges la construction de maisons et d'églises dans ses États [1].

Lorsque Gazan, roi des Tartares, eut pillé la Syrie, il députa des ambassadeurs à Rome pour offrir le pays aux Chrétiens et s'y faire envoyer les trois Ordres [2].

[1] *Vertot*, t. 1, p. 622.

[2] *Compilat. Chronol. ap. Pistor.*, t. 1., p. 1106.

Clément v, assis dans la chaire apostolique, commença de longue main et sans doute sur l'instigation de Philippe-le-Bel, roi de France, à menacer l'Ordre d'une révolution. Le nouveau Pape reprit le projet de fondre en un seul les Instituts du Temple et de l'Hôpital; Jacques de Molay, dans une justification de haute convenance, lui développa péremptoirement les dangers de cette mesure (1306).

Encore que la Terre-Sainte fût retombée au pouvoir des ennemis de la foi, les Chrétiens méditaient une nouvelle Croisade. Le Souverain Pontife recueillit des consultations, et Molay donna la sienne qui prouvait à la fois sa profonde science militaire et le vaste déploiement de forces qu'eût nécessité l'entreprise. Il supplia Clément de ne point la faire avec peu de monde, mais de rassembler tous les princes et les soldats de l'Europe (1206) [1].

Le Grand-Maître, que soutenait Amaury, prince de Tyr, prit Tortose en Syrie, et combattit bravement les Sarrasins. Sa vaillance fut souvent couronnée de succès. Enfin, chassé par le sultan du Caire, il crut trouver asyle en France, où la sanguinaire avarice d'un roi lui réservait le plus affreux martyre.

[1] *Du Puy*, p. 179 et suiv.

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE.

ESSAI

SUR L'HISTOIRE

DE L'ORDRE DES TEMPLIERS.

Seconde Partie.

ESSAI

SUR L'HISTOIRE

DE L'ORDRE DES TEMPLIERS.

SECONDE PARTIE.

DESTRUCTION DES TEMPLIERS.

Ni le Pape Clément v, ni le roi Philippe-le-Bel ne pouvaient, sur des accusations fausses ou véritables, détruire en un jour le puissant Ordre du Temple. La force et la ruse devaient s'unir pour cette œuvre qui demandait plusieurs années de préparation. Il est nécessaire à la clarté de notre récit que nous reprenions de haut les événements.

L'Ordre, par ses immenses richesses, avait acquis un pouvoir plus grand que celui des Johannites et la jouissance des plus beaux priviléges

ecclésiastiques. C'est dire qu'il comptait dans ses ennemis les Johannites et les évêques. Philippe en voulait à ses propriétés métalliques et foncières. Bref, le Temple s'était attiré l'envie universelle, et, comme les plus vils appétits revêtent d'instinct les plus nobles formes, on lui fit un cas de conscience de ses richesses, sans considérer que, par sa règle, dispensateur d'aumônes qui se multipliaient toujours, il fallait bien les puiser à des revenus croissants comme elles.

Quand le clergé contemporain se plongeait dans la débauche, au mépris de toutes les lois journellement rendues pour le ramener à ses devoirs, — nous ne citerons que le neuvième canon du Concile de Cologne, — le vœu de chasteté s'observait fidèlement parmi les Frères de l'Ordre, à qui leur vie pure ne valut que de lâches soupçons. Le monde refusa d'admettre une continence exceptionnelle, et la crédulité, mise au service de la haine, répandit contre eux l'infâme accusation de sodomie.

Le rite templier couvrait ou semblait couvrir des mystères [1] ; s'ils étaient impénétrables dès lors, à plus forte raison nul aujourd'hui n'en percera les ténèbres. Peut-être ces mystères se formulaient par hiéroglyphes ; du moins l'admission d'un membre dans le Temple exigeait des cérémonies symboliques, si nous en croyons les aveux suspects qu'un Chevalier fit à Carcassonne. Tous les Ordres des Églises romaine et grecque accompagnaient leurs réceptions de formalités particulières. Le Prieur des Templiers de Laon avait dit un jour à Rodolphe de Presle, avocat royal, qu'il aimerait mieux mourir que de révéler les choses étranges qui se passaient dans le sein de l'Ordre, et que surtout un point, concernant le chapitre, était si majeur, qu'on tuerait le roi lui-même s'il en était informé. Cette indiscrétion, qui reçut depuis un faux commentaire, ferait supposer néanmoins l'existence de quelque secret. L'Institut possédait tant de biens, qu'on lui prêta l'art des alchimistes.

Sous la préoccupation naturelle de Philippe, le voile qu'il soupçon-

[1] *Daniel, Histoire de France*, t. III, p. 538.

nait les Frères d'étendre sur certains actes devait cacher la fabrication de l'or. Menaces et tortures, promesses et faveurs, il n'épargna rien pour s'en assurer. Son enquête s'adressant à des hommes exclus de l'Initiation, les uns inventèrent des mensonges et les autres expliquèrent des symboles qu'ils déclaraient ne point comprendre, lorsqu'on ne les pressait pas de questions. Les pratiques occultes qu'on cherchait ne furent révélées à personne. En France, elles périrent avec l'Institut; mais les Frères d'Allemagne, plus fermes, résistèrent mieux aux oppresseurs.

Le génie du Temple avait aussi ses imperfections. Enclin à l'orgueil, ce corps faisait trop sentir qu'il ne dépendait que de Rome. Si la mémoire de ses travaux en Orient, du sang et des trésors prodigués depuis deux siècles pour la cause chrétienne, excusaient tant de hauteur, le monde ne put l'absoudre, et l'Ordre, confiant comme les forts, ne vit point l'orage amoncelé sur sa tête.

Qu'on lise la vie de Philippe, qu'on observe son caractère, et l'on saura le mot de cette énigme, l'incroyable projet de renverser le plus grand des Ordres. Le prince n'employait sa belle intelligence qu'aux œuvres de réprobation dont sa vie est pleine; il avait pour ministres des hommes pervers [1].

Philippe bannit injustement les juifs de son royaume, altéra les monnaies d'un tiers en 1303 et d'un second tiers en 1306, de sorte qu'un denier de Saint-Louis en valut trois. Tant de tyrannies excitèrent des séditions; le roi, qui crut y voir la main de l'Ordre, lui voua depuis une haine implacable. Plusieurs bourgeois de Paris furent punis de mort. Le clergé promit de fortes sommes, si Philippe, de son côté, s'engageait à ne plus changer le taux des monnaies; il refusa cette offre [2]. L'or était son Dieu. Pour son malheur, le Temple avait en France une grande part de ses quarante mille Commanderies et de ses deux millions d'écus.

[1] *Abrégé de l'Histoire de France*, par *Mézérai*, t. I. p. 799.

[2] *Millot, Éléments de l'Histoire de France*, t. II, *Vie de Philippe-le-Bel*.

L'avarice de Philippe, éveillée, n'attendit que l'occasion de saisir sa proie.

Benoît XIII mourut à la peine contre Philippe. Lorsqu'il l'eût excommunié, les Frères du Temple tinrent pour le Pape et se brouillèrent avec son rival. Clément V, d'abord archevêque de Bordeaux, sous le nom de Bertrand de Goth, n'était que la créature du roi de France qui le fit élire à charge par lui de jurer six articles et de donner des otages. Sur ces six articles, Philippe en dicta cinq au nouveau Pontife, se réservant de lui faire connaître le dernier en temps utile, *parce qu'il était important et devait encore rester secret* [1]. Il regardait, la suite le prouve, le Temple dont le prince avait résolu la ruine. Ainsi Clément, les yeux fermés, prit un engagement sans lequel jamais Philippe n'eût accompli son dessein. Restaient à trouver des hommes assez vils pour calomnier et perdre des innocents.

Ces hommes se trouvèrent. Guillaume de Nogaréto, chancelier du roi, se présenta l'un des premiers. Ardent à servir la haine du maître, il lui déclara que l'Ordre avait fait brûler son père pour cause d'hérésie [2]. On aurait peine à croire que Guillaume osa charger les Frères d'une atrocité qu'ils avaient eux-mêmes punie sur d'autres.

Le second témoignage fut celui du Prieur de Montfaucon, que le Grand-Maître avait condamné, pour cause d'hérésie, à la prison perpétuelle, et du Frère Noffo-Dei qui partageait sa peine. Ces criminels, de leur chef ou sous des suggestions extérieures, formèrent une plainte contre le Temple et promirent de la déposer quand on les élargirait. Rien ne pouvait mieux convenir au roi, qui les avait peut-être subornés d'avance. Sortis de prison, ils révélèrent des crimes énormes, mais sans jouir du fruit de leur mensonge, car ils moururent misérablement. La déclaration de deux hommes flétris, dont l'un, comme hérésiarque, ne devait point être entendu, selon les règles de l'Église, fit venir sur la

[1] *Daniel*, et d'autres écrivains.

[2] *Chronic. Astense ap. Murator.*, t. XI, p. 195.

France le sang des justes. Nul ne s'y trompa : Philippe seul prétendit que l'affaire méritait examen.

Lorsque l'ennemi des Templiers eut ainsi trouvé la matière d'une accusation, il jugea le moment venu de rappeler au Pape le sixième article de sa promesse. Il s'entretint avec lui de vive voix à Lyon, et plus tard à Poitiers par ambassade. Le Saint-Père demeura consterné devant une nouvelle qu'il hésitait à croire. Elle s'ébruita ; l'Ordre sentit son offense. Plusieurs Frères, sur l'avis qu'ils en reçurent, insistèrent pour être arrêtés et jugés par Clément ; ils consentaient à perdre la vie si les accusations n'étaient fausses en tous points. Au mois d'août, le Pape avertit le roi, demandant d'autres preuves [1]. Ce n'était pas le calcul de Philippe, qui craignait qu'un trop prompt éclat ne mît en garde les illustres familles des Chevaliers. Quoique les Docteurs de Paris, consultés sur le moyen de donner un vernis de justice aux poursuites qu'il méditait, déclinassent sa compétence, il trancha l'irrésolution du Pape, et, sans autre fondement que les discours de deux criminels, des lettres secrètes, envoyées par tout le royaume pour être ouvertes à jour fixe, donnèrent le signal de l'arrestation des Frères et du Grand-Maître qui se trouvait dans le Temple à Paris (13 octobre 1307).

Le Monarque français reconnut bientôt que ses violences ne lui serviraient guère, si l'Ordre était supprimé seulement dans son pays. Le prêtre Bernard Péléti se chargea d'associer le roi d'Angleterre aux intérêts de Philippe. Cet ambassadeur ne négligea rien pour décider Édouard à faire emprisonner aussi les Frères du Temple sur ses domaines sans information juridique. Édouard distingua clairement que Philippe dans son étrange tentative, couvrait la cupidité d'un masque religieux. Incrédule à ses feintes, il répondit toutefois avec courtoisie qu'il examinerait l'affaire (30 octobre 1307) [2]. Entretemps, Philippe fit les mêmes

[1] *Du Puy*. p. 188.

[2] *Rymer*. l. c., t. III, p. 18.

ouvertures à d'autres souverains, et la conviction d'Édouard se fortifia. Animé du désir de protéger les Frères, il communiqua par écrit la proposition de Philippe aux rois de Portugal, de Castille, d'Aragon et de Sicile, leur déclarant que le roi de France, loin d'agir par un saint zèle, n'écoutait que son avidité jalouse, et leur recommandant d'être circonspects et de ne pas toucher à l'Ordre [1].

Clément écrivit au roi d'Angleterre et lui commanda de faire arrêter tous les Templiers le même jour, à l'exemple de la France [2]. La réponse, qui partit en décembre, intercéda pour eux, représenta leur innocence, et supplia le Saint-Siége d'épargner un Institut qui s'était sacrifié tant de fois pour les Chrétiens. Effort généreux, mais inutile : Édouard dut obéir au Pape, et le Pape à Philippe. Les Chevaliers d'Angleterre, d'Écosse, d'Irlande et de Galles se virent incarcérer le même jour [3].

Quelque disposé qu'il fût à servir Philippe, les actes par trop arbitraires du monarque français déplurent au Pontife. En son nom, les cardinaux Étienne de Suisi et Bérengar Frédoli se rendirent en France pour réclamer les Frères du Temple, qui dépendaient de l'Église et que la couronne n'avait pas le droit de saisir. Le Pape promit d'examiner à son propre tribunal l'affaire de l'Ordre, et suspendit les archevêques, les évêques et les inquisiteurs du royaume [4].

Pour Philippe, plier devant le Pape, c'était tout perdre. Le riche butin que lui disputait l'Église avait été le mobile dominant de sa politique. Il ne pouvait pas même satisfaire ses rancunes, si Clément le privait de son indépendance d'action, en retirant la cause des mains du clergé français, dont Philippe aurait eu bon marché. Le prince répondit avec emportement aux légats : qu'en suspendant la juridiction des archevêques et des évêques, on leur faisait une injustice qu'un roi

[1] *Rymer*, l. c., t. III, p. 35.

[2] *Idem*, p. 50.

[3] *Idem*, p. 42 à 45.

[4] *Daniel*, t. III, p. 340 et suiv.

de France ne pouvait tolérer ; que les prélats dans leurs diocèses étaient mieux instruits que le Saint-Siége qui perpétuerait la procédure, tandis qu'il importait à la France d'en finir ; que lui, Philippe, n'était accusateur ni dénonciateur, mais qu'il travaillait pour la vindicte et la gloire de la foi chrétienne, pour le culte du Roi des rois. Cependant il comprit que trop de précipitation avait découvert ses plans. Il céda donc, livra les biens de l'Ordre au séquestre des cardinaux et les principaux Frères à leur enquête.

Nous pourrions étendre beaucoup ce livre en rapportant une par une toutes les intrigues du roi de France, toutes les invitations du Pape aux souverains de l'Europe. Les premières expriment un caractère apprécié, les autres ne varient d'aucune manière.

Partout il fallut abolir l'Institut ; mais la justice différa selon l'esprit des juges, et la conduite de chaque Templier s'accorda, le plus souvent, avec les idées de sa nation.

La procédure de l'Ordre fut reprise. Le Pape interrogea soixante-dix Frères qui firent, à son profond étonnement, l'aveu des plus grands crimes. On écrivit leurs réponses que les accusés répétèrent devant les cardinaux. L'un des Templiers, que Clément tenait à son service, déclara tout ce que l'on voulut au cardinal Raymond de Goth, neveu du Saint-Père ; confessions qui retombent à leur juste valeur, quand on voit comment elles étaient obtenues.

Le résultat de ces interrogatoires sans contradiction et la diplomatie du roi déterminèrent le Pape à lancer une bulle qui reportait l'affaire devant les archevêques, les évêques et les inquisiteurs, ne réservant au Saint-Siége que le Grand-Maître et les dignitaires principaux. L'évêque de Préneste, nonce papal, chargé des autres Frères, ne croyant pas pouvoir répondre du transport de tant de prisonniers, souffrit que les gens du roi les gardassent pour l'Église aux lieux de leur détention.

La ruine de l'Ordre était chose convenue, quoiqu'il n'y eût pas encore

de jugement, car on s'était dit que, dès sa suppression, tous ses biens serviraient à recouvrer la Terre-Sainte.

A la veille de donner libre carrière aux poursuites, Philippe et Clément se disputèrent sur une foule de questions; ils finirent néanmoins par s'entendre.

Le roi commit la cause à son confesseur Guillaume de Paris, dominicain-inquisiteur, conjointement avec plusieurs gentilshommes. La cour entendit cent quarante Templiers en quelques jours. Voici leurs aveux :

A leur réception, ils avaient dû renier Christ et cracher trois fois contre un crucifix.

Chaque néophyte avait baisé son récepteur sur la bouche, le nombril, le dos et l'anus.

On leur avait défendu la cohabitation des femmes, mais en leur permettant entre eux la sodomie.

Ces points furent avoués par 137 Frères et démentis par les trois autres.

Plusieurs dirent qu'on leur avait fait adorer une tête de bois à grande barbe, argentée d'un côté, dorée de l'autre, qui ne se voyait que dans le Chapitre-Général, où les chefs de l'Ordre étaient seuls introduits.

Quelques-uns assurèrent n'avoir connu les Statuts de l'Ordre que deux mois avant leur arrestation.

Quelques-autres parlèrent d'un Statut par lequel le Frère auquel son Frère avait découvert un crime était tenu de le révéler, sous peine d'encourir même châtiment.

Un, nommé Godefroy de Gonneville, admis en Angleterre, savait par son supérieur que la coutume de renier Christ datait du Grand-Maître Roncelin (nom inconnu dans l'histoire), qu'un sultan, dont il était prisonnier de guerre, avait rendu libre à telle condition. Thomas Bérauld fut aussi chargé de cette impiété, qu'on présenta même comme une imitation du reniement de Saint-Pierre. En somme, les prévenus ne savaient rien. De nouveaux crimes furent encore mis à leur compte, si monstreux, qu'il

fallait la plus épaisse ignorance pour y croire et la plus infernale malice pour les imputer à l'Ordre.

Les Chevaliers auraient mérité leur sort, si de tels aveux eussent été sincères. L'issue de la catastrophe, contrairement aux apparences, démontrera combien ils étaient mensongers.

Pour quiconque ignore par quels moyens Philippe arracha ces dires aux Templiers de France, leur résolution d'accabler l'Ordre, à son extrême péril, de témoignages également faux et terribles, doit être une énigme éternelle. Menaces et tortures, promesses et faveurs courbèrent les âmes à la volonté du roi. Pas une de ces victimes séduites ne crut préparer son supplice ni la destruction du Temple, et nous n'en voulons qu'une preuve : du jour où l'illusion s'évanouit, tous unanimement rétractèrent leurs paroles.

Avant de venir si loin, ils cherchèrent à s'innocenter, qui, par le repentir, qui, par leurs confessions prétendues devant les pénitenciers des évêques, qui, par l'absolution et la permission de sortir de l'Ordre que leur aurait accordées le pape Boniface, au dernier jubilé. On accueillit toutes leurs fables. S'ils demandèrent l'absolution à Boniface, comment le Pontife négligea-t-il d'ouvrir une enquête ou de renverser l'Ordre ? S'il furent déliés de leurs vœux par le Saint-Père, pourquoi ne pas s'en être prévalus, pourquoi s'expliquer si tard ?

Même scandale dans les provinces. A Troyes, Guillaume, s'étant adjoint deux assesseurs du pays, tira les mêmes révélations de trois Chevaliers, sauf le culte de l'idole. Cette différence n'embarrassa point les gens du roi qui rappelèrent qu'on n'avait montré la tête dorée que dans les Chapitres-Généraux. Sept Frères furent entendus à Carcassonne, et l'un d'eux raconta le cérémonial d'admission de néophytes.

L'espoir de se laver des reproches du monde engagea Clément à faire juger par trois cardinaux le Grand-Maître, le Maître de Chypre, le Visitateur de la Province de France et les Précepteurs de Guyenne, de Normandie et de Poitou, détenus ensemble à Chinon. Leur information

fut pareille aux précédentes. On promit à ces dignitaires du Temple de les réconcilier avec l'Église ; la commission du Sacré-Collége elle-même intercéda pour eux et pria le Pape d'adoucir sa sentence, en retour de leurs confessions spontanées.

Le rapport des cardinaux redoubla l'indécision de Clément. Philippe le pressa, sut donner un sens effroyable aux aveux contraints des Frères, et n'eut de repos que lorsque le Pape lui promit l'extinction du Temple, qui demandait le concours de l'Europe, car l'Institut s'était ramifié de toutes parts. Les bulles de 1308 commandèrent à l'Angleterre, l'Écosse, l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne, la Hongrie, en un mot à toute la chrétienté de suivre l'exemple du roi de France, fils aîné de l'Église, et de saisir comme lui les évêques et les inquisiteurs de l'information. Un synode de prélats, d'abbés, chapitres, villes et communes fut convoqué dans la ville de Tours, afin d'instruire par provision, en attendant le concile général de Vienne-en-Dauphiné.

Le synode résolut le dépôt des biens du Temple, qu'il destina, dans le cas de suppression, au recouvrement de la Terre-Sainte, et remit les Chevaliers sous la puissance épiscopale. Philippe tint une conférence avec le Pape à Poitiers, pour s'entendre sur leurs démarches futures.

Un petit nombre de Frères avaient trouvé refuge dans le pays chez des particuliers. Attentif à compléter ses persécutions, le roi, sitôt qu'on l'en eût instruit, fit rendre par le Pape une bulle qui menaça d'excommunication quiconque recèlerait un Templier.

Trop impatient pour différer sa vengeance jusqu'à l'arrêt suprême du concile de Vienne, il l'assouvit vers 1309 ou 1310 sur plus de cinquante Frères qui furent brûlés à Paris au parvis de l'abbaye de Saint-Antoine, comme étant convaincus d'hérésie et d'un crime toujours puni par le feu. C'étaient sans doute les plus grands coupables; car menaces ni tortures, promesses ni faveurs n'avaient pu vaincre leur constance, et les faire descendre à se charger de crimes imaginaires. L'admiration s'incline devant leur courage inébranlable à travers les iniquités d'une procédure

où l'on se sauvait en s'accusant, où l'on se perdait pour oser se défendre. Ces hommes ne tremblèrent pas plus sur l'échafaud qu'en présence des juges, et l'approche de la mort ne leur arracha pas un mensonge. Les yeux du peuple s'ouvrirent; il discerna l'innocence des Templiers et la fourbe du roi. L'information était commencée dans plusieurs pays sous de moins funestes auspices.

Enfin l'Ordre comprit ce qu'il devait attendre des folles dépositions que la peur inspirait à quelques Frères. Réveillé de son dangereux sommeil, il ne craignit pas d'exposer à la face de l'univers le vil secret de Philippe. Soixante-quatorze Templiers sollicitèrent dans un mémoire l'autorisation de se donner un procurateur. Pierre de Boulogne, qu'ils choisirent pour les défendre avec huit autres Membres de l'Ordre, lut ce document à la commission et lui démontra que, sauf des Frères de France, surpris ou violentés, pas un n'avait fait d'aveu; que tout ce qui s'était dit en France sortait de la bouche de faux-Frères ou de malheureux brisés par la torture. Le procurateur argua de la nullité du procès, son Ordre n'étant justiciable que du Pape.

Un autre écrit des Templiers disait que les témoins à charge avaient été tantôt séduits par des promesses de grâce, tantôt intimidés par l'épouvante des supplices, et qu'eux-mêmes avaient vu des lettres aux armes de Philippe, où l'on offrait à ces témoins, outre la vie et la liberté, des pensions viagères. Ils citaient dans leur Institut des hommes du plus haut rang qui n'auraient pas manqué de mettre au jour les horribles mystères qu'on cherchait dans ses réunions; ils invoquaient à cet égard le témoignage d'un homme considérable encore vivant, d'Adam de Valincourt, retiré du Temple dans l'Ordre des Chartreux, puis redevenu Templier.

Les juges ne s'arrêtèrent pas plus à la protestation qu'à l'appel au Saint-Siége. Ils continuèrent, de parti pris, sans rien concéder, leur enquête illégale, et reçurent les dépositions de 231 personnes, dont plusieurs étaient dans l'Ordre et qui presque toutes, dit-on, confirmèrent les faits de la plainte (1311). Chose étrange, de si graves débats ne furent

pas enregistrés comme quelques détails d'une bien moindre importance, de sorte que nous devons en croire Du Puy sur parole.

Le concile de Vienne s'ouvrit enfin le 16 octobre 1311, pour traiter principalement de l'abolition du Temple. Beaucoup ne purent se résoudre à la consentir, devant les vices du procès, les actes et les vues de Philippe, et les grands services de l'Institut. Mais le parti contraire triompha, grâce aux influences réunies de Rome, de la France et de l'Espagne dont les rois, plus intéressés encore que Philippe dans la confiscation des biens du Temple, avaient embrassé la même cause. Le 22 mai 1312, le concile, où se trouvaient Clément, le roi Philippe, son frère le comte de Valois, Louis, roi de Navarre, Philippe et Charles, les trois fils de France, termina ses travaux par la signature et la publication d'une bulle qui supprimait l'Ordre des Templiers de Jérusalem.

L'injustice était si flagrante, que le Pape en convint dans la bulle même, déclarant qu'il n'agissait ainsi qu'en vertu de son pouvoir apostolique [1]. On prohiba le costume avec menace d'excommunier qui le porterait. Les biens de l'Ordre passèrent aux Hospitaliers, simples spectateurs de la chute de leurs anciens ennemis ; mais le Pape exclut de cette donation, pour en disposer seul, la Castille, l'Aragon et le Portugal, à la prière de leurs souverains qui désiraient employer l'héritage du Temple contre les Maures. Ils furent satisfaits plus tard. En Aragon, une grande partie des biens échurent à l'Ordre de Calatrava ; le roi gagna dix-sept places fortes. Avec les propriétés Templières, Ferdinand IV de Castille arrondit ses domaines, et Denis de Portugal fonda l'Ordre du Christ.

Une des dispositions du Concile pensionnait les Chevaliers innocents. Rome se réservait de juger le Grand-Maître et quelques hauts dignitaires.

[1] Cum eam super hoc secundùm inquisitiones et processus super his habitos non possemus ferre de jure, sed per viam provisionis seu ordinationis apostolicæ.

Jacques de Molay, Grand-Maître, Guy, Précepteur de Normandie, frère du dauphin d'Auvergne, Hugues de Péraldo et l'ex-intendant des finances du roi, tous captifs depuis 1307, avaient redit les aveux de leurs compagnons de France.

Par égard pour le rang de ces quatre Frères, Clément voulut les enfermer à vie, au prix d'une confession publique de leurs fautes. Deux cardinaux se rendirent dans Paris, les accompagnèrent sur l'échafaud dressé devant l'église Notre-Dame, et lurent la sentence qui les condamnait à finir leurs jours en prison. Après cette formalité, le Grand-Maître et le frère du Dauphin demandèrent la parole. On les entendit, dans le silence d'une accablante surprise, protester à la face du peuple, rétracter leurs premières déclarations et jurer qu'elles étaient fausses, que l'Ordre était pur et saint, qu'ils avaient menti sur les instances du Pape et du roi, qu'ils consentaient enfin à mourir pour la vérité. Le Grand-Maître et le Précepteur furent reconduits en prison par ordre des cardinaux stupéfaits. Les deux autres qui n'osèrent se dire innocents, de crainte des supplices, eurent la vie sauve comme on le leur avait promis, mais ils finirent misérables, selon le rapport d'Antonin, archevêque de Florence [1].

La nouvelle de la rétractation de ces deux illustres Templiers parvint immédiatement à Philippe qui s'empressa d'assembler son conseil, sans y faire venir aucun ecclésiastique, et donna l'ordre de les brûler vifs le même soir, qui fut exécuté dans l'Ile-du-Palais, vis-à-vis le Cloître des Augustins. L'un et l'autre restèrent fermes et convainquirent le peuple de leur innocence. Ils moururent en proclamant qu'ils n'étaient coupables pas plus que l'Ordre, mais qu'ils méritaient leur sort pour avoir forfait à la vérité sous les persécutions de Clément et de Philippe.

Clercs et laïcs ramassèrent les cendres des martyrs. L'un d'eux, sur le bûcher, disait encore à Guillaume de Nogaréto, l'auteur direct de la

[1] *Du Puy*, p. 62.

catastrophe : « Injuste et faux agent de notre destruction, nous ne pouvons en appeler au Roi qui se ligue contre nous avec le Pape; mais le Juge suprême et véritable est plus fort que le Pape et le Roi : c'est devant lui que je te cite pour en répondre dans huit jours. » En effet, Nogaréto mourut bientôt après de mort subite [1].

Comme il arrive toujours aux événements extraordinaires qui sont peu connus, cette histoire réelle fut jugée entièrement fabuleuse, parce qu'on la défigurait de plusieurs manières. On raconta, sans l'appui d'aucun texte du temps, que le Grand-Maître avait ajourné le Pape et le roi de France à comparaître dans l'année au tribunal de Dieu; version qui découla visiblement de l'apostrophe adressée à Nogaréto, lorsque le Pape et le Roi furent morts, l'un en avril et l'autre en novembre 1314, d'une maladie de langueur dont les médecins ne purent expliquer la cause. On y vit une vengeance du Ciel attirée par les fureurs de la haine et de l'avarice. Clément pleura son crime avant de s'éteindre [2].

Daniel et quelques autres historiens affirment que l'abolition du Temple fut utile à l'Église et que Philippe ne la poursuivit point dans une pensée sordide, puisqu'il laissa tout aux Hospitaliers, ne se payant que de certains frais. Mais le roi garda sa grosse part des biens de l'Ordre : les frais étaient loin de s'élever à deux cent mille écus que Philippe et Clément s'approprièrent [3]. Le Pape reçut d'ailleurs de fortes sommes des Hospitaliers qui l'excitèrent contre le Temple et qui s'en firent donner les biens par le Saint-Siége [4].

Le président Hénault qualifie avec raison la chute du Temple d'événement monstrueux, que les crimes soient réels ou supposés [5].

Il nous reste à dire comment on traita les Frères dans les autres pays.

[1] *Chronic. Astense ap. Murator.*, t. XI, p. 195.

[2] *Chronic. Petri Erfordens. ap. Menken.*, t. I, p. 525.

[3] *Chronic. Fr. Pipini ap. Murator.*, t. IX.

[4] *Chronic. Astense*, l. c.

[5] *Millot*, t. II, *Vie de Philippe-le-Bel.*

Ceux d'Angleterre, dont Guillaume de la More était le Grand-Maître, furent supprimés et conduits dans les prisons de Londres, de Nichols et d'Everwick. Des inquisiteurs français traversèrent le détroit. Par respect pour le Pape, Édouard les admit à la procédure; mais en même temps il chargea, *pour certaines raisons*, les évêques de Londres, d'York et de Lincoln d'assister aux interrogatoires [1]. Le sage monarque, mécontent de toute l'affaire, vit qu'on voulait ensanglanter son royaume comme la France, et sut y mettre obstacle en adjoignant des hommes sûrs à la commission inquisitoriale. Beaucoup de Templiers se cachaient sous un déguisement; il rendit contre eux un décret sévère, pour sauver les formes (1310). Tous les Frères furent jugés par le Synode de Londres qui se contenta d'imposer une pénitence à quelques-uns, et leur accorda des pensions (1312). Le Grand-Maître reçut deux escalins par jour qui passèrent, après sa mort (1313), sur la tête d'un autre Chevalier.

La raison d'État avait fait accueillir l'Ordre par la république vénitienne qui, dans l'espoir d'obtenir un plus grand frêt pour sa marine, s'était empressée de lui permettre la construction de deux Clottres ou Temples, entrepôts de marchandises dont le commerce retira des avantages. Venise regretta les Templiers qu'elle abolit sans violence. Leurs biens ne furent pas confisqués par l'État, quoiqu'il en eût fondé quelques-uns à ses dépens, mais donnés à d'autres Ordres. Les Hospitaliers gagnèrent les Églises de Saint-Jean et de Sainte-Marie-au-Broglio [2].

L'archiduc Rénauld présida le synode de Ravenne, où parurent peu de prélats [3]. On résolut de châtier les coupables et d'élargir les innocents; parmi ces derniers, l'on compta même les Frères auxquels la torture avait surpris des aveux.

Les Chevaliers d'Espagne se levèrent en tumulte. La Commanderie d'Aragon s'arma pour défendre ses châteaux; le plus grand nombre de

[1] *Rymer*, t. I, p. 168.

[2] *Lebret, Histoire de l'État de Venise*, t. I, p. 735.

[3] *Hardouin*, t. VII.

ses membres étaient retirés à Monçon. Le roi lança sur eux des troupes qui les saisirent. Rodrigo Yvañez, Grand-Maître de Castille, avec sept de ses Frères, fut mandé devant Gonzalo, l'archevêque de Tolède, qui les remit au roi, qui les remit aux évêques. Une foule de prélats et l'inquisiteur papal Amaury, dominicain, tinrent synode à Salamanque, et reconnurent l'innocence des accusés ; mais ils les livrèrent par crainte à Clément [1].

Charles, roi de Sicile, fit arrêter les Templiers de Provence et de Forcalquier, en condamna plusieurs à mort et s'adjugea leurs biens [2].

Le synode d'Allemagne se réunit à Mayence (1310). Le rhingrave Hugues, suivi de vingt Chevaliers en armes, y parut à l'improviste. Il avait appris, dit-il, que ce synode était assemblé pour détruire l'Ordre, accusé de crimes néfastes, qu'on interrogeait irrégulièrement et qu'on condamnait injustement ses Frères. Il en appelait donc au Pape futur comme à l'Église universelle, et voulait résister à toutes violences, puisque c'était chose notoire que les Templiers avaient soutenu leur cause au milieu des flammes. L'archevêque Pierre accepta leur protestatation et les absolva depuis [3].

Waldemar, margrave de Brandebourg, protégea longtemps l'Ordre et ne transmit ses possessions à l'Hôpital qu'en 1318 [4].

A Gœrlitz,—l'Oberlau relevait alors du Brandebourg,—il persista jusqu'en 1319, où sa Maison fut affectée à des usages civils [5]. Fréderic d'Alvensleben, le dernier Précepteur de Brandebourg, occupa dès lors la même dignité dans l'Hôpital.

Les Templiers de Bohême possédaient sept places, et dans la ville de Prague une Maison nommée Jérusalem. Au premier avis officieux

[1] *Mariana, Hist. de España*, p. 737.

[2] *Daniel*, l. c.

[3] *Harzheim. Concil. Germ.*, t. IV, p. 205.

[4] *Buchholz*, p. 325.

[5] *Dreszden, gel. Anz.* i. J. 1749.

qu'on leur donna du sort de l'Ordre, ils déposèrent l'habit, remirent leurs forteresses entre les mains du roi Jean et sauvèrent ainsi leurs vies, à part quelques Chevaliers de Prague qui, ne voulant point abandonner leur résidence, furent mis à mort [1].

A Hildesheim, on les bannit ou les tua, sans laisser debout une seule de leurs Maisons, sauf le Temple, rebaptisé du nom de Saint-Georges et devenu de nos jours église luthérienne.

Jamais ce corps imposant n'aurait été détruit, si les Templiers français eussent déployé l'énergie de leurs Frères d'Allemagne et d'Espagne. L'œuvre achevée, on tendit à ces malheureux de pauvres aumônes prises dans leurs magnifiques possessions; mais ils se dispersèrent en grande partie dans des pays où le costume civil put les dérober aux regards [2]. Néanmoins ils ne périrent pas tous, s'il faut croire, comme on l'assure, que Rome, Cologne et Tirnau recèlent encore des Frères habitant leurs Maisons et portant leurs habits, qui ne peuvent s'éloigner, revêtus du costume, à plus d'un quart de lieue de la ville, sous peine d'être mis hors la loi [3].

Le peuple est resté fidèle au souvenir de l'Ordre et croit presque toujours que les lieux, qui lui semblent cacher des trésors, furent autrefois la demeure des Templiers.

[1] *Pelzel, Geschichte der Bœhmen* (Histoire des Bohémiens), p. 158.

[2] *Chronic. Fr. Pipini*, l. c.

[3] *Bruckmann, Epist. Itinerar.*, LXI, p. 8.

FIN DE L'ESSAI SUR L'HISTOIRE DES TEMPLIERS.

OBSERVATIONS

SUR L'ESSAI D'HISTOIRE

DE L'ORDRE DES TEMPLIERS.

OBSERVATIONS

SUR

L'ESSAI D'HISTOIRE

DE

L'ORDRE DES TEMPLIERS,

TRADUIT DE L'ORIGINAL ALLEMAND,

(LEIPZIG 1779),

PAR

M. Edouard Fraissinet,

ET

SUR QUELQUES ASSERTIONS

DE

M. Dubreuil,

DANS SON HISTOIRE DE LA FRANC-MAÇONNERIE,

ÉDITÉE A BRUXELLES EN 1838 ET 1839,

ET DE

M. Reghellini (de Schio),

DANS SON PRÉCIS HISTORIQUE DE L'ORDRE DU TEMPLE,

ORIGINE DE LA FRANCHE-MAÇONNERIE,

IMPRIMÉ A BRUXELLES EN 5840 (1840),

PAR

UN MEMBRE DE L'ORDRE.

AVIS.

Ces Observations étant destinées au public, on n'a cru devoir se servir que des dates grégoriennes.

Si l'appel fait à la fin de ces Observations est entendu des archéologues qui s'occupent de l'*Ordre du Temple*, ils pourront envoyer leurs publications ou le résultat de leurs recherches à la Secrétairerie-Magistrale de l'*Ordre*, sous le couvert de *Monsieur Hans*, 12, *rue Neuve-des-Petits-Champs, à Paris.*

La Secrétairerie-Magistrale en accusera réception et remerciements; elle ne reçoit que les lettres et paquets *francs de port.*

On a cru être agréable au lecteur en publiant, comme Annexes de ces Observations, les diverses Séries des Grands-Maîtres du *Temple* et celles des Ordres dérivés du *Temple*.

OBSERVATIONS

SUR

L'ESSAI D'HISTOIRE

DE

L'ORDRE DES TEMPLIERS.

Nous avons pris connaissance avec le plus grand intérêt de la *Traduction de l'Essai sur l'Histoire de l'Ordre des Templiers*, que donne au public un jeune savant philologue, M. *Édouard Fraissinet*.

Cette traduction nous a paru entièrement conforme à l'édition publiée à Leipzig, en l'année grégorienne 1779, dans le format in-16.

Bien que cette publication sorte des presses de l'*Ordre du Temple* et paraisse sous ses insignes et sous les auspices d'un de ses nobles Officiers-Généraux, les nombreux membres de l'*Ordre du Temple* et les Maisons que cet Institut célèbre possède encore dans plusieurs langues, en l'accueillant avec plaisir et reconnaissance, comprendront que ce document, de quelque importance qu'il soit, (*surtout par sa concordance avec Ferreira, historien portugais du Temple, dont la traduction*

paraîtra peut-être bientôt), ne peut être considéré comme un *document officiel,* mais simplement comme un renseignement historique recueilli avec soin, puisé aux meilleures sources et destiné à jeter du jour sur l'histoire non encore bien connue d'une société militaire et religieuse, aussi fameuse par ses exploits et sa grandeur, que par ses malheurs et la catastrophe de 1313.

Le travail qu'a traduit M. Édouard Fraissinet contient des faits curieux que les historiens n'avaient pas encore recueillis ou fait suffisamment ressortir; il atteste que l'auteur et le traducteur se sont livrés à de longues et consciencieuses recherches; s'il ne contient que les dates *grégoriennes* et non les dates en usage dans la Chancellerie de l'*Ordre du Temple,* c'est qu'il a été destiné au public, et composé et traduit par des hommes étrangers qui n'appartiennent point à cette Milice.

Si l'on compare la Série des Grands-Maîtres du *Temple,* d'après la *Tabula Aurea,* avec celle donnée par l'auteur qu'a traduit M. Édouard Fraissinet, on remarquera quelques différences dans les noms, dans les dates d'avénement et même dans le nombre de ces chefs de la Milice.

En effet, la *Tabula Aurea* ne contient que *vingt-trois* Grands-Maîtres (plus un Régent) de *Hugues de Payens* à *Jacques de Molay* inclus; l'*Essai* compte *vingt-huit* Grands-Maîtres. Quelques variations se font aussi remarquer sur l'année d'avénement à la Grande-Maîtrise : ainsi *Philippe de Naplouse,* suivant la *Tabula Aurea,* monte au Trône Magistral en 1169, et suivant l'auteur Allemand en 1170 seulement; *Arnaud de Toroge* en 1180 et en 1181 ; mais le lecteur doit faire attention qu'au moyen âge toutes les histoires sont obscures, que la chronologie et la supputation des temps ne sont pas les mêmes chez tous les auteurs, que les sources ne sont pas faciles à consulter à une époque aussi reculée, et qu'il a pu et dû souvent arriver qu'un Grand-Maître, élu dans une certaine année, (surtout si c'était à la fin de l'année), n'ait fait, *pour l'historien,* d'actes de Grand-Maître que l'année suivante.

Nous ne nous attacherons guère à la différence d'orthographe des noms des Grands-Maîtres : il est évident qu'elle a dû varier suivant que l'historien écrivait en latin, en français, en allemand, en espagnol ou en portugais ; et si l'on veut consulter et comparer les deux Séries, on verra que tous les noms des Grands-Maîtres, donnés par la *Tabula Aurea*, se retrouvent, *à l'exception d'un seul*, dans la Série adoptée par l'auteur allemand. Le lecteur reconnaîtra facilement ces noms.

Nous nous bornerons à faire remarquer que le deuxième Grand-Maître, *Robert de Craon, de Crédon, de Crédonio, de Cerdonio* et même *de Croy*, est souvent, par les historiens des Croisades, surnommé *le Bourguignon* (en latin *Burgundius*) ; que le nom anglais du Grand-Maître Riderfort (1187) a très-bien pu, sous la plume de l'auteur allemand, se transformer en *Ridesser* (1188), et qu'il n'y a qu'une seule différence de prénom entre le Grand-Maître *Pierre de Montagu* (ou *Montaigu, de Monte-Acuto*) de la *Tabula Aurea* et le Grand-Maître *Thomas de Montagu* (ou *Montaigu*, également *de Monte-Acuto*) qui lui correspond dans la série suivie par l'auteur allemand.

Quelle est l'histoire où le compilateur n'a pas de plus sérieuses difficultés à surmonter?

Une sorte de miracle historique a conservé jusqu'à nos jours un exemplaire sur vélin de l'Évangile de Saint Jean l'Apôtre, et cet exemplaire, *déposé aux archives de l'Ordre du Temple*, se termine par un contrôle intitulé Tabula Aurea des Grands-Maîtres de *l'Ordre* jusqu'à *Jacques de Molay* inclus. Leurs noms y sont inscrits avec soin par les *Clercs de l'Ordre*, ainsi que leurs noms de religion, et la date de leur avénement.

Depuis *Jacques de Molay*, la Charte de Transmission (*Charta Transmissionis*), dont deux exemplaires sur vélin existent encore aux Archives de *l'Ordre*, nous a conservé les noms et les acceptations des chefs de la Milice, à dater de la catastrophe jusqu'au XIXe siècle de l'ère grégorienne;

enfin l'archétype établi par ordre du *Convent-Général* de DCCXX apprendra à la postérité quelle est la série légitime des Grands-Maîtres du *Temple*.

En présence de ces *documents authentiques*, il ne peut y avoir de doutes, et la *Tabula Aurea* est le seul acte qui nous donne le véritable tableau des successeurs de *Hugues de Payens* jusqu'à *Jacques de Molay* inclus.

Il est donc probable que les Nobles Chevaliers *Hugo*, *Andreas*, *Walther*, *Pontius Rigaldus*, *Theodat von Bersiako* et *Amalrich de la Roche*, portés dans la série de l'auteur allemand sous les numéros 4, 7, 13, 16, 18 et 24, ne sont que des Régents, comme l'a été *Guillaume de Rochefort* (1244, série de la *Tabula Aurea*), ou des Délégués ou Lieutenants du Grand-Maître, chargés, sous le titre de Maître en la Province d'Égypte, de Palestine ou de Syrie, d'un commandement important, et à qui une erreur facile à expliquer aura fait donner légèrement la qualification de Grand-Maître, qui ne leur était pas due.

Quoi qu'il en soit, l'*Ordre du Temple* n'en doit pas moins de reconnaissance à l'auteur allemand qui, en ce point d'accord avec le portugais Ferreira, lui a conservé les noms de six de ses plus nobles et plus illustres Chevaliers. Les noms de *Rigauld* et *de la Roche* sont encore aujourd'hui noblement et dignement portés par deux familles du midi de la France, qui vivent en Dauphiné et en Languedoc.

Au reste, pour la commodité du lecteur, nous donnons, à la suite de ces Observations, le tableau comparatif des deux Séries (*Tabula Aurea* et celle de l'auteur allemand) en regard. Nous les faisons suivre de la Série de Ferreira et de quelques autres.

La *Charte de Transmission*, déjà officiellement publiée par l'*Ordre du Temple*, *dans son Bulletin n°* VI et à la suite des Statuts-Généraux de DLXXXVI complète la série des Grands-Maîtres jusqu'à nos jours.

Qu'il nous soit permis de profiter de l'occasion pour relever ici en peu

de mots quelques erreurs graves où est tombé récemment sur l'*Ordre du Temple* l'auteur d'un *Précis historique de l'Ordre du Temple, origine de la Franche-Maçonnerie,* par le F. Reghellini (de Schio), Bruxelles, chez De Mat, libraire, 1 vol. in-18, juillet 1840.

Ce n'est certes pas nous qui contesterons à M. Reghellini un vaste savoir et une profonde érudition en législation, en histoire, en philosophie et en orientalisme; mais, quelque savant qu'on soit, on ne peut s'empêcher de tomber dans l'erreur, aussitôt qu'on se laisse entraîner par l'esprit de parti ou par celui de système ou de préjugé.

On ne s'attend pas à nous voir ici réfuter tout le système de M. Reghellini; nous sortirions de notre sujet et des bornes de cet écrit; il faudrait d'ailleurs nous livrer à des recherches et consulter des ouvrages qui ne sont pas en ce moment à notre disposition. Peut-être ne ferons-nous qu'ajourner ce travail et attendrons-nous, avant de l'entreprendre, la publication du grand ouvrage que prépare, dit-on, M. Reghellini *sur Jésus-Christ ;* nous nous bornerons donc aujourd'hui à relever simplement les erreurs qui portent sur l'*Ordre du Temple* lui-même.

M. Reghellini pense que les Arabes, ayant conservé intact le dépôt des sciences, le communiquèrent aux Vénitiens et aux Républiques Italiennes du moyen âge, et que naturellement les *Templiers,* initiés à ces sciences par leur contact avec l'Orient, durent, lors de l'abolition de leur Ordre, choisir les villes libres de l'Italie (et de l'Allemagne) de préférence aux autres capitales, pour y reconstruire le *Temple* et y conserver ou propager leurs doctrines (*page* 8 *du précis*).

Il pense (*page* 9 et *suiv.*) qu'une intention *fiscale* décida seule les chefs des Croisés à établir, dès la première Croisade, une garde de soldats pour la sûreté et la police *du Temple de Salomon* que venaient à Jérusalem visiter (en payant) une foule de pèlerins et de dévots de tous sexes et de toutes religions.

Baudouin 1er, roi de Jérusalem, aurait confirmé, en 1100, l'élection de

Gérard de Martigues, nommé Grand-Maître par ses Frères ; le pape Pascal II, en 1101, aurait donné à ces soldats le titre de *Chevaliers Templiers* (*ou Gardes du Temple*) *et Hospitaliers;* en 1118, la mort de Baudouin Ier ayant amené des guerres civiles en Palestine, une partie des Chevaliers se serait mise en campagne sous les ordres de Gérard de Martigues, et Baudouin II, roi de Jérusalem, aurait concédé une *Bulle d'or* de Grand-Maître à *Hugues* ou *Guigues de Payens,* qui serait resté à Jérusalem avec les Chevaliers peu disposés à la guerre, pour veiller à la sûreté du *Temple de Salomon.* Depuis ce temps, ajoute-t-il, il y aurait eu deux séries bien distinctes de Grands-Maîtres-Hospitaliers, *ce qui n'aurait pas empêché les Templiers d'élire des Grands-Maîtres particuliers dans les provinces où ils possédaient des fiefs.*

Ainsi, l'*Ordre du Temple, et par suite la Maçonnerie,* auraient pris naissance dans un corps-de-garde de soldats de police à Jérusalem, et son premier Grand-Maître n'eût été qu'un estafier préférant ses rondes de nuit aux fatigues du champ de bataille.

L'histoire, heureusement, est là pour lui donner une plus noble origine et détruire de si étranges assertions.

Chacun sait que ce fut le bienheureux *Gérard* qui fonda l'*Ordre des Hospitaliers de Saint-Jehan de Hierusalem,* uniquement pour soigner les pèlerins malades et blessés, et que ce n'est que sous son successeur *Raymond Du Puy* (de l'illustre maison de *Du Puy Montbrun* en Dauphiné) que les *Compaignons de Saint-Jehan* (que les historiens des Croisades désignent quelquefois simplement sous le nom de *Johannites,* expression qu'il faut bien se garder de confondre avec celle dont on a fait un si étrange abus dans ces derniers temps), se virent dans la nécessité de ceindre l'épée et de devenir un Ordre militaire et religieux.

Quant à l'*Ordre du Temple,* cette association, entièrement distincte de celle des Hospitaliers ou *Compaignons de Saint-Jehan,* fut fondée près du Temple de Jérusalem par *Hugues* ou *Guigues* de *Payens* et

huit autres *Chevaliers* [1], appartenant à d'illustres familles, et fut par conséquent, dès son origine, un Ordre chevaleresque et militaire en même temps que religieux et hospitalier.

Pendant quelque temps l'*Ordre* se borna à neuf membres et partagea les aumônes que l'Europe adressait en Palestine, et dont le chef des Hospitaliers de Saint-Jean était chargé de faire la distribution ; mais bientôt les nobles prosélytes lui arrivèrent en foule, et dix années après sa fondation, en 1128, *Saint-Bernard* (envers qui le *Temple* conserve une sainte et religieuse mémoire), leur donna une Règle qu'il suit encore et qui fut approuvée par le Concile de Troyes. Les preuves de l'authenticité de l'*Ordre* sont la règle de Saint-Bernard, les exhortations de ce Saint-Père à *Hugues de Payens* et à *Hugues,* comte de Champagne, l'un et l'autre fondateurs de l'*Ordre,* la *Tabula Aurea* et la *Charte de Transmission.*

Il est donc faux que l'*Ordre du Temple* et l'Ordre de Malte n'aient fait dans l'origine qu'une seule et même institution ; l'ardeur avec laquelle les Chevaliers de Rhodes se sont emparés, après 1313, des biens et domaines du *Temple,* prouve la jalousie qu'ils portaient aux *Templiers,* et le peu d'amitié fraternelle qu'ils avaient pour eux.

L'*Ordre du Temple,* fondé en 1118, ne descend d'aucune association et a toujours été une société distincte de toute autre, et toujours il a eu sa série particulière de Grands-Maîtres.

[1] I. *Geoffroy de Saint-Omer* ou *Saint-Aumer.*
II. *Frater Roralius.*
III. *Gaudefride Bisol.*
IV. *Pagan de Mont-Didier.*
V. *Archambauld de Saint-Anéan* (*Santo-Aniano*).
VI. *Hugues* ou *Guigues, comte de Champagne.*
VII. *André de Montbard* (en Bourgogne) (*a*).
VIII. *Frater Gundemar* ou *Gondemar.*

Tous ces Chevaliers assistaient au Concile de Troyes, en 1128.

(*a*) Oncle maternel de Saint-Bernard, et que quelques auteurs croient avoir été plus tard Grand-Maître de l'*Ordre.*

Il n'est pas plus exact de soutenir que les Grands-Maîtres ou simplement les Maîtres (*humilis Militiæ Templi Magister,* comme s'intitule encore en 1324 *Jehan-Marc Larmenius de Hierusalem*) n'étaient élus que pour une année. Sans doute l'*Ordre du Temple* a de tout temps, et mieux qu'aucune autre société, compris et propagé l'esprit de sage liberté, le véritable libéralisme qui respecte l'ordre; mais il ne faut pas perdre de vue que, composé de Chevaliers et de catholiques, son organisation a dû être et a été non démocratique, mais aristocratique, et qu'elle ne pouvait pas être autre chose, de même que sa croyance ne pouvait être que Catholique, Apostolique et Romaine, et que l'*Ordre,* bien que libéral et tolérant, n'a pu, quoiqu'on en dise, être radical et Johannite ou *Manichéen.*

Au reste, la TABULA AUREA ou *Table d'Or* vient en aide à l'histoire, pour démontrer avec elle que le Grand-Maître était élu à vie ; le titre de Maître ou Précepteur de telle ou telle Province explique l'erreur où M. Reghellini est tombé sur ce point.

Nous ne le suivrons pas dans le coup d'œil rapide qu'il jette sur les Croisades et l'histoire du *Temple* aux XIIe et XIIIe siècles, ni dans la dissertation où il cherche à établir, après Dupuis, que *Jésus-Christ* n'a jamais existé et que le culte rendu au personnage que les Chrétiens catholiques, schismatiques ou protestants adorent comme Dieu, fils de Dieu, que les Israëlites et les Musulmans révèrent comme prophète, et qui n'est pour les *Johannites* qu'un philosophe philanthrope comme Socrate ou Kong-futsée, ne s'applique qu'à *Jésus* (*Josué ou Josuah*), *fils de Marie d'Amran, sœur de Moïse* et *d'Aaron.* Nous attendrons les preuves qu'il doit en donner prochainement au public, et nous le laisserons interpréter à sa manière les textes de l'ancien et nouveau testament et même ceux du Talmud et du Koran; mais nous lui ferons remarquer que si, comme il l'avance (*pages* 19 *et* 21), les *Templiers* possédaient en 1192 des ports sur la Méditerranée, des places fortes en Syrie et en Palestine et un poste à Jérusalem près du *Temple* (faits que du reste nous sommes loin

de contester), ils ne les devaient qu'à leur bravoure et à leurs bonnes épées, et non à la méprisante générosité de Saladin, le sultan, ou à l'abjuration de leur foi.

M. Reghellini pense (page 28) qu'après 1257, époque où les *Templiers* avaient vaincu le Scheik du Liban (si vulgairement et improprement désigné sous le nom de *Vieux de la Montagne*) et avaient soumis à leur domination les Hassanites ou Druses ses sujets, ils admirent indistinctement dans leur *Ordre* des hommes de toutes conditions et de toutes religions.

Qu'on nous permette ici une courte digression. De même que, par une mauvaise traduction, le titre de *Scheik-el-Leber* est devenu le *Vieux de la Montagne,* une mauvaise prononciation a changé le mot *Hassanite* (sectateur d'Hassan) en *Assassin;* et de là une foule d'erreurs populaires et sur les Druses et sur leur organisation au temps des Croisades et leurs rapports avec les *Templiers*. Chez tous les peuples de l'antiquité, chez les Hébreux, les Ismaëlites, les magistratures étaient données aux vieillards ou anciens; les mots magistrat et ancien sont synonymes dans la Bible; et aujourd'hui encore, les Luthériens et Calvinistes, qui affectent d'adopter le style biblique, désignent sous le nom d'*anciens* les membres laïcs de leurs consistoires, quel que soit l'âge de ces membres.

En Arabe, le mot *Scheik* signifie littéralement *vieillard* ou *ancien,* et par analogie chef ou prince : ainsi, sous le régime féodal, le titre de Seigneur s'appliqua souvent à des enfants, bien que ce mot, qui dérive du latin *Senior* et a la même racine dans les mots *Señor, Senhor* et *Signor* des Espagnols, des Portugais et des Italiens, signifie littéralement le plus âgé. Les premiers chefs ont originairement été choisis parmi les anciens; quand le pouvoir est devenu héréditaire, le titre s'est quelquefois trouvé en contradiction avec l'âge de celui qui le portait. Souvent même des chefs électifs ont été pris parmi les hommes jeunes, et il serait aussi absurde de soutenir que le seigneur d'un lieu en était de droit le plus âgé, que

de prétendre que, dans le clergé catholique, le curé de canton inamovible qui s'intitule doyen (*Decanus*), est le plus vieux de ses collègues, ou que, dans l'Ordre d'Orient, le vénérable doyen d'une Maison d'Initiation est forcément un vieillard.

Le mot *Lebel,* en Arabe, signifie *montagne* en général ; mais les Hassanites ou Druses ont plus particulièrement appelé Lebel la montagne qu'ils habitaient. Les Croisés en ont fait le mot *Liban*, croyant, dans leur ignorance de la langue arabe, que le mot *Lebel* ou *Liban,* comme ils le prononçaient, désignait une montagne spéciale ; ainsi les Romains nommaient Rome *Urbs,* la ville par excellence ; et le Pape, le jour de Saint-Pierre, donne encore la bénédiction pastorale *Urbi* et *Orbi* (à Rome et au Monde). Ainsi les Athéniens désignaient Athènes sous le nom d'Αστ (*astu*), la ville, et c'est l'origine du mot astuce qui désigne cette finesse qu'on suppose encore ignorée des campagnes ; ainsi les soldats turcs de Mahomet II demandant aux habitants des faubourgs et des environs de Byzance : où allez-vous? Εἰς τὴν πόλιν (eis tên polin), répondaient-ils, nous allons en ville ; et les Turcs, prenant ces mots pour le nom de la ville de Constantin, en firent Istampol, puis Istamboul et Stamboul, nom dont se servent encore aujourd'hui les descendants de Mahomet.

Les mots Scheik-El-Lebel, si mal traduits par les Croisés en Vieux de la Montagne, ne signifiaient donc que Prince du Liban, titre qu'on a cru plus tard être la prérogative de tout Chevalier du Temple, lorsque l'*Ordre* devint le seigneur suzerain des Hassanites (ou Druses) de la Montagne.

Dans les temps primitifs, l'organisation forte de la féodalité, le dogme du fatalisme et de l'obéissance absolue au chef de la société, inspiraient aux Leudes un dévouement à toute épreuve ; il est facile de comprendre et d'expliquer ainsi le dévouement des Hassanites à leur Scheik, et de voir comment les historiens des Croisades ont été amenés à voir, dans ce Scheik ou Prince, un vieillard farouche et mystérieux, vivant dans les replis de la Montagne et commandant à une bande de

sicaires ou d'*assassins*, prêts à exécuter au premier signal (*ad nutum*) ses ordres sanguinaires. Ce conte fait le pendant de celui de Barbe-Bleue. On peut consulter utilement, sur cette question, le savant ouvrage de M. de Hammer.

Revenons à M. Reghellini. Si l'histoire du moyen âge est parfois embrouillée, il est des points sur lesquels elle a toujours été parfaitement claire, et certes, dans le fameux procès des *Templiers*, les inquisiteurs qui leur reprochaient de renier le Christ et de se livrer à des pratiques musulmanes, n'eussent pas manqué de les accuser de sacrilége s'il eût été prouvé que l'*Ordre du Temple* eût communiqué ses mystères d'Ordre religieux et chrétien à des Infidèles. Or, cette accusation ne se trouve nulle part dans le procès du XIVe siècle.

L'*Ordre du Temple*, riche et puissant en Orient, environné de nations professant des rites et des cultes différents, et qu'il ne dépendait pas de l'*Ordre* d'amener alors au Christianisme et à l'Unité Religieuse, avait cependant besoin d'un lien avec ces populations et d'entretenir avec elles, pendant les intervalles de la guerre, des relations d'amitié et de bon voisinage.

Ce lien fut la fraternité philanthropique que prêche l'Évangile, en s'appuyant sur les lumières et l'instruction aussi répandues que le permettaient ces siècles grossiers.

Les Chefs de l'*Ordre du Temple* n'avaient pas tardé, en Orient, à se mettre en contact avec les doctrines philosophiques des Chaldéens, des Mages et des Sophes de l'Égypte. Ces doctrines avaient pour base les sciences et les arts, et c'est par ces connaissances préliminaires qu'ils amenaient leurs voisins, leurs sujets et leurs vassaux à devenir leurs néophytes, et qu'ils les préparaient à recevoir les vérités évangéliques. De là divers degrés d'initiation parmi lesquels *la Chevalerie* tenait un rang élevé. Mais cette Chevalerie *n'était pas encore la Chevalerie du Temple*, Chevalerie spéciale pour laquelle il était indispensable alors d'être Catholique, Apostolique et Romain.

Ainsi, les *Infidèles* ont pu recevoir de leurs voisins, les *Templiers*, une certaine initiation, dont les degrés ont varié et ont pu s'élever jusqu'à la Chevalerie. Cette initiation a constitué une fraternité indépendante du culte : elle a eu ses mots et signes de reconnaissance, ses attouchements, ses instructions, *mais elle n'a pas été l'Ordre du Temple*. Dans les réceptions *templières*, encore aujourd'hui (et il en est de même dans tous les Ordres Chevaleresques), nous voyons le Récipiendaire élevé d'abord à la Chevalerie (s'il ne l'a déjà été par une autorité compétente), et cette première cérémonie précède indispensablement celle qui doit lier le candidat à l'Ordre auquel il se voue.

Honneur donc à l'*Ordre du Temple* qui, à une époque où l'Europe croupissait dans l'ignorance et la grossiéreté, avait trouvé le moyen, sans blesser aucun préjugé ni de religion, ni de caste, ni de *couleur*, en les respectant même jusque dans leur lettre, de passer à côté de ces préjugés, et de réaliser en Asie cette utopie des législateurs, la civilisation et la fraternité de tous les hommes, et qui, par cette fraternité, détruisait l'antagonisme, adoucissait les mœurs, polissait les esprits et rendait plus humaines et moins fanatiques les luttes des champs de batailles.

Aussi l'*Ordre du Temple* se recrutait de tous les hommes de cœur, de foi et de dévouement, et, en l'an 1300, il comptait en Europe *neuf mille Commanderies ou grandes possessions*.

Nous voici arrivés à la grande et déplorable catastrophe de 1313. Ce n'est point ici le lieu d'en raconter les causes, ni les détails ; occupons-nous de savoir ce que devint l'*Ordre du Temple*, après le supplice de *Jacques de Molay* et de ses Nobles Compagnons (quibus honos et gloria !)

M. Reghellini pense que les *Templiers* échappés au désastre se réfugièrent dans les villes libres d'Allemagne et d'Italie, et il ajoute que l'*Ordre du Temple de Bernard-Raymond* est une invention qui ne fait que d'éclore. C'est, dit-il, un rite maçonnique tout moderne, et il

n'est pas probable que l'*Ordre du Temple* se soit perpétué en France et à Paris, près des lieux où fumait encore le bûcher de *Jacques de Molay*. (*Pages* 41 *et* 42.)

Il est de notre devoir de rétablir les faits et d'envisager ici les *deux exemplaires authentiques* de la *Charte de Transmission* conservés dans les Archives de l'*Ordre*.

Il en résulte que le Grand-Maître *Jacques*, prévoyant les malheurs prêts à fondre sur l'*Ordre*, avait secrètement désigné (c'est-à-dire par une décision connue seulement des Chevaliers), pour son successeur, aussitôt qu'il ne serait plus, le Commandeur *Jehan-Marc Larmenius de Hièrusalem*.

Déjà avancé en âge, ce Commandeur réunit la plus grande partie de ceux de ses Frères qui avaient échappé au désastre ; le décret de *Molay* est ratifié par ce *Convent-Général*, et, pendant dix ou onze années, *Jehan-Marc Larmenius* se dévoue au gouvernement de l'*Ordre*. Mais ses forces s'épuisent, il réunit de nouveau ses Frères, et, le 13 de février 1324, après leur avoir proposé pour son successeur le Commandeur *François Théobald d'Alexandrie*, déjà vieux et cassé lui-même, il lui impose les mains et l'institue, et le fait reconnaître comme Grand-Maître de la *Milice du Temple;* et ce fait, il le constate par l'acte du 13 février 1324, qu'on nomme *la Charte de Transmission*, acte qui contient des principes d'administration que l'*Ordre* suit encore aujourd'hui.

La *Charte de Transmission* est souscrite par *Larmenius; François Théobald d'Alexandrie* déclare sur cette pièce qu'avec l'aide de *Dieu* et du *Convent-Général*, il accepte la Grande-Maîtrise, et cette acceptation est renouvelée par tous ses successeurs jusqu'à nos jours.

Les noms les plus illustres de France figurent dans cette noble série, et nous ne pouvons souffrir qu'on accuse d'avoir inventé un *rite maçonnique récent* le dépositaire légal, en 1804, de cette Charte, quelque déplorable abus que cet homme ait fait plus tard du pouvoir qui lui

avait été confié par ses Frères, et bien que son absurde despotisme ait mis le *Temple* à deux doigts de sa perte.

Les signatures des Grands-Maîtres acceptants, *sont connues et ont été vérifiées ;* nous en appellerions au besoin aux témoignages des savants Münter et Grégoire. Ces témoignages ont été plus d'une fois imprimés ; les contester, contester l'authenticité des signatures, c'est faire injure aux noms les plus respectables, c'est accuser de faux *Philippe d'Orléans* et après lui trois autres membres de la maison de Bourbon. Philippe d'*Orléans* qui, bientôt après Régent du Royaume de France, mit sa gloire à garantir de tous les dangers qui l'environnaient son royal pupille et dédaigna de devenir Roi avant son tour, aurait commis un *faux* pour devenir le Grand-Maître d'un Ordre chevaleresque apocryphe et obligé de se cacher ! Qui croirait à une semblable accusation ?

Que dire d'ailleurs de la sottise de tant de milliers de Chevaliers dupes d'une aussi grossière mystification ?

Suivant M. Reghellini, après la mort de *Jacques de Molay*, les *Templiers*, réfugiés en Allemagne et en Italie, y auraient formé *des Loges Maçonniques* où les *Archives* de l'*Ordre du Temple* se seraient religieusement et purement conservées jusqu'à nos jours ; le *Temple* n'aurait pas eu d'autre filiation, et, comme les eaux du Nil et celles du Rhin, il serait venu par petites branches se perdre dans les sables des rites maçonniques. Nous venons de démontrer que cette assertion était loin d'être exacte, et M. Reghellini en conviendrait lui-même, nous n'en doutons pas, s'il avait pu prendre une connaissance approfondie des Archives du véritable *Ordre du Temple.*

Il y a cependant quelque chose de vrai dans l'assertion de M. Reghellini ; en effet, voici ce qui se passa en 1313.

Larmenius, ce successeur que *Molay* s'était choisi lui-même, réunit, comme nous l'avons dit, la plus grande partie des Chevaliers, fut reconnu Grand-Maître, et devient *la souche légale de l'Ordre du Temple ;* c'est ce qui se prouve, la *Charte de Transmission* à la main.

D'autres Chevaliers, mais en petit nombre, se réfugièrent dans le Nord de l'Europe, et élurent pour chef le Chevalier *Aumon*, à qui, dans leur ignorance de l'élection légitime de *Jehan-Marc Larmenius de Hierusalem*, ils décernèrent le titre de Grand-Maître. Cette branche de l'*Ordre*, connue sous le nom d'*Ordre de la Stricte Observance* ou *Régime Suédois* (qu'il ne faut pas confondre avec le rite maçonnique inventé au milieu du XVIIIe siècle par le baron de Hund), s'est perpétuée jusqu'aux premières années du XIXe siècle. A cette époque, l'*Ordre du Temple*, renouant avec l'illustre Frère le Chevalier Bernard, comte de Lacépède, alors Prieur du Convent Suédois, les négociations souvent entamées avec cette fraction *templière*, parvint à opérer la fusion ou plutôt la réunion des deux branches sous le Baucéan de *Larmenius*; et le comte de Lacépède, nommé Grand-Prieur de la Langue de France par le *Magistère*, composé alors des Frères les Chevaliers Bernard-Raymond, Grand-Maître, (Fabré-Palaprat), Jacques-Philippe d'Afrique, (Le Dru), Prosper-Marie-Pierre-Michel d'Asie, (Charpentier de Saintet), Jean-Baptiste-Auguste d'Europe, (De Courchant), et Henri-Louis d'Amérique, (comte de Laugier-Villars), Lieutenants-Généraux, conserva ces fonctions jusqu'à sa mort.

En outre, le roi Denys de Portugal, jugeant nécessaire de conserver dans le midi de l'Europe une institution chevaleresque aussi utile à la Chrétienté que l'était l'*Ordre du Temple*, rassembla, après 1313, les Chevaliers du *Temple*, appartenant aux royaumes de Portugal et des Algarves, auxquels se joignirent quelques Chevaliers espagnols, et en forma l'*Ordre du Christ*. Ce nouvel Ordre de Chevalerie n'est autre que l'*Ordre du Temple* : l'Habit, la Règle, la Décoration, l'Institut, sont les mêmes, et les Archives de l'Ordre du Christ, à Tomar, contiennent encore une foule de documents *templiers* authentiques et curieux. L'*Ordre du Temple* a toujours reconnu les Chevaliers du Christ, *non comme l'Ordre lui-même, mais comme une branche légitime de l'Ordre*, et les Statuts-Généraux de DLXXXVI n'exigent qu'une simple

formalité ou déclaration pour régulariser ces Chevaliers et les admettre dans le *Temple*. De 1808 à 1813, bon nombre d'officiers-généraux, supérieurs et autres de la brave légion portugaise au service de France, appartenant à l'Ordre du Christ et aux premières familles du Portugal (entre autres le général Gomez-Freyre, le vicomte d'Asseca, le chevalier de Silva, les colonels d'Andrada, Pereira, etc., etc.), obtinrent leur régularisation dans l'*Ordre du Temple*, et par contre plusieurs Membres de l'*Ordre du Temple*, ont reçu et portent aujourd'hui les insignes de l'Ordre du Christ, dont les Rois et Reines de Portugal se sont toujours, depuis le XIVe siècle, fait gloire de se dire Chefs et Grands-Maîtres. L'empereur du Brésil, Don Pédro Ier, avait demandé et obtenu, en sa qualité de Chevalier du Christ, de porter les insignes de l'*Ordre du Temple*, pour lequel il a toute sa vie montré un grand zèle.

Telles sont les trois grandes branches authentiques et officielles de l'*Ordre*. On voit qu'elles sont réduites à deux, depuis que les *Templiers* du régime suédois ont reconnu la légitimité des successeurs de *Jehan-Marc Larmenius*.

En 1316, le roi d'Aragon, sentant la nécessité de défendre son royaume contre les Maures, réunit aussi quelques *Templiers*, et, avec leur aide, fonda un nouvel Ordre de Chevalerie enté sur le *Temple* et portant la même décoration. Cet ordre, qui prit le nom d'Ordre de N.-D. de Monteza, fut reconnu par une bulle de pape Jean XXII, donnée le 4 juin 1317. Son premier Grand-Maître fut Guillaume *Erilli* qui eut treize successeurs choisis parmi les Chevaliers. A la mort du XIVe Grand-Maître, Don Pierre-Louis-Galcerande-Borgia, le roi d'Espagne, Philippe II, fut déclaré par le Pape Administrateur Perpétuel de cet Ordre, qualité qui passa également à ses successeurs. Dès son origine, l'Ordre de N.-D. de Monteza fut placé sous le patronage de l'Ordre de Calatrava, qui avait alors pour Grand-Maître *Don Garcias Lopez de Padilla*, et, depuis cette époque, l'Ordre de N.-D. de Monteza a toujours été considéré comme une annexe

et une branche distincte de l'Ordre de Calatrava, fondé lui-même en 1158, par Don Sanche, roi de Castille.

L'Ordre du Christ, établi en Portugal par le roi Denys, en 1317, avait été confirmé par une bulle du pape Jean XXII, donnée à Rome, le 14 mars 1319. Son premier Grand-Maître avait été Don Gilles Martinez, Chevalier du *Temple*, élu à cette dignité en 1318. Il eut onze successeurs, élus parmi les Chevaliers, jusqu'à ce qu'en 1522 le pape Adrien VI accorda l'administration de l'Ordre au roi de Portugal Jean III; le pape Jules III, en 1550, unit pour toujours la Grande-Maîtrise de l'Ordre du Christ à la couronne de Portugal.

En 1317, le pape *Jean* XXII avait aussi fondé en Italie un Ordre du Christ dont les Papes ont été toujours Grands-Maîtres. Cet Ordre, doté des biens du *Temple*, reçut plusieurs *Templiers* à sa fondation. Le Pape désira que cet Ordre fût *uni* à celui du Christ en Portugal, mais il en forme une branche distincte. Le Pape et le roi de Portugal sont l'un et l'autre Grands-Maîtres et donnent la croix du Christ; il arrive souvent qu'un Chevalier nommé par le Pape est promu au grade de Commandeur par le roi de Portugal et réciproquement. On peut consulter sur les Ordres de N.-D. de Monteza en Espagne, du Christ à Rome et en Portugal, les consciencieux et laborieux ouvrages du Père Hélyot sur les Ordres Religieux et celui moins impartial de Du Puy, *Histoire de la condamnation des Templiers*.

Il est probable que beaucoup de Chevaliers ont échappé isolément à la catastrophe de 1313, et qu'ils n'ont pu ou osé se rallier à aucune des fractions de l'*Ordre* que nous venons d'indiquer. Il est probable qu'ils auront essayé de se rallier en secret, peut-être même de continuer et propager l'*Ordre;* mais, dénués de l'Initiation et de *l'autorité* nécessaires, n'ayant ni les Archives ni les Rituels de l'*Ordre*, ils ont dû, malgré eux, altérer ou laisser altérer des doctrines ou des traditions dont peut-être ils n'avaient qu'une connaissance imparfaite, et de là proviennent les diverses maçonneries ou fraternités d'Allemagne et d'Italie.

propageant des mystères qu'elles ne comprennent plus, croyant à une origine commune, mais ne possédant aucun titre de famille et occupées encore aujourd'hui à *retrouver la parole perdue*.

La plus importante de ces associations est, sans contredit, celle qui se forma en Écosse sous la bannière du roi Robert Bruce. Cette fraternité, composée de Chevaliers du *Temple*, fut organisée sur le modèle de l'*Ordre*, et le roi d'Écosse Robert Bruce, en récompense de la bravoure de ses membres et des services qu'il avait retiré de leurs épées, lui donna le nom d'Ordre de *Royal-Ache* (improprement nommé quelquefois *Royal-Hache* ou *Royal-Arche*).

Cet Ordre, qui n'avait point de *documents écrits*, ne tarda pas à émettre la prétention d'être l'*Ordre du Temple* lui-même.

C'est cette association que *Jehan-Marc Larmenius*, dans sa fameuse *Charte de Transmission*, frappe d'anathème et déclare être hors du giron du *Temple*. Ces Chevaliers avaient déserté le *Baucéan* pour accepter une autre bannière : « *Scotos Templarios Ordinis* desertores » extra gyrum Templi volo, dico et jubeo. (*Charte de Transmission.*) »

Cette association donna naissance au Rite Maçonnique, dit *Rite Écossais, Ancien Accepté*, qui peut-être est l'origine de tous les rites et qui toujours tendit une main amie à l'*Ordre du Temple*, et lui fournit des Chevaliers. Mais nous ne pouvons admettre, malgré les assertions de M. Reghellini, qu'aucun Rite Maçonnique possède des Archives remontant régulièrement au delà du XVIIe siècle.

M. Reghellini, dans son *Précis Historique*, attaque souvent et violemment l'Écossisme et les Rites Maçonniques auxquels il n'appartient pas. Nous n'avons pas mission de les défendre et nous laisserons ce soin à qui de droit; mais s'il nous était permis d'émettre une opinion sur l'origine de la Franc-Maçonnerie, nous penserions que de toute ancienneté les doctrines philosophiques, philanthropico-religieuses et fraternelles, qui font ou doivent faire la base de la Maçonnerie, étaient enseignées en Égypte et dans l'Orient ; que les *Templiers*, possesseurs

d'une grande quantité de fiefs en Palestine et en Syrie, éprouvant le besoin d'un lien commun entre eux, leurs voisins et leurs vassaux, organisèrent, à leur profit et au plus grand avantage de la civilisation et de l'humanité, ces doctrines orientales, et en composèrent ce que, dans l'*Ordre du Temple* encore, on appelle Rite Oriental (*Ritus Orientalis;* voir la *Charte de Transmission*, déclaration du Régent *Claude Matthieu d'Europe, Radix de Chevillon*).

Dans les Maisons de l'Ordre d'Orient, les chefs du *Temple* étudiaient les néophytes et discernaient quels hommes devaient arriver au Christianisme, puis à la Milice Supérieure ou Chevalerie du *Temple,* dont le grade de Novice-Écuyer-Servant-d'Armes n'était que le premier point.

Ces liens, cette relation expliquent comment le *Temple* a vécu en bonne amitié avec les populations israëlite et musulmane ; comment des Chevaliers, faits prisonniers par les Sarrasins, ont par ces derniers été épargnés et traités avec humanité. La connaissance de ce fait répond aux calomnies déversées sur l'*Ordre,* notamment à l'époque de son grand procès, et ne peut qu'honorer des hommes qui avaient su à ce point devancer leur siècle.

Après 1313, des Chevaliers du *Temple* fondent en Écosse l'Ordre de Royal-Ache qui devient l'origine de l'Écossisme. Ils lui donnent, ou veulent lui donner, l'organisation du *Rite d'Orient;* mais bientôt surviennent les altérations et les superfétations, et de nouveaux grades sont créés. On se rappelle, par exemple, qu'en 1250 les habitants du Liban se sont reconnus tributaires de l'*Ordre du Temple;* donc tout *Templier* a dû être Scheik-el-Lebel, (Prince du Liban ou de la Montagne) et, pour en perpétuer le souvenir, on crée le grade qui figure encore, à ce que nous croyons, dans la catégorie des grades de l'Écossisme, sous le nom de Prince du Liban. Il serait facile de multiplier les citations, et l'on comprend aisément dans quel but ces grades ont été créés.

Plus tard, et surtout aux époques où diverses sociétés se couvraient du manteau de la Maçonnerie, des circonstances politiques ou autres

firent instituer de nouveaux degrés. Le Chevalier Ramsay, dévoué à la cause des Stuart, fut l'auteur de plusieurs de ces grades ; le roi de Prusse, Frédéric-le-Grand, les coordonna, et en forma un Rite de 33 degrés, lesquels cependant ne semblent pas toujours avoir une parfaite cohésion entre eux. Le comte de Grasse-Tilly, (et non Gasse-Tilly), rapporta ce Rite d'Amérique en France vers 1806. L'Archi-Chancelier de l'Empire, prince Cambacérès, devint le *Souverain Grand-Commandeur du Rit écossais ancien accepté, pour la France,* et cumula ce titre avec ceux de Grand-Maître ou Chef des divers Rites Maçonniques professés alors dans l'Empire français.

Nous ferons remarquer ici que tous les princes croisés, et par conséquent les Grands-Maîtres de l'*Ordre du Temple,* lorsqu'ils avaient conquis une province, une ville ou un fort en Asie, les déclaraient, en y entrant, *Fiefs du Saint-Empire Romain,* et en recevaient l'investiture (*seigneuriale et féodale*) de l'empereur de Constantinople, qui représentait les anciens Empereurs d'Occident. C'est entre ses mains, comme à leur suzerain, qu'ils juraient foi et hommage. C'est pour rappeler leur origine orientale, et proclamer leur indépendance et leur propre suzeraineté, que les puissances suprêmes de l'Écossisme prennent encore aujourd'hui le titre de *Suprême Conseil du Saint-Empire,* dénomination dont plusieurs Maçons Écossais ont eux-mêmes oublié l'origine, et qui n'est guère plus nettement comprise, de nos jours, que certains usages tronqués ou altérés.

Une fois hors du sentier de la vérité, il était bien difficile que la Maçonnerie ne s'égarât et ne se divisât pas. Aussi chaque Etat a-t-il son Chef Maçonnique, son Suprême Conseil et son Saint-Empire; l'unité est détruite et la voie ouverte à tous les schismes. Les réformateurs ne tardèrent pas à se présenter : en 1721 un rite de trois degrés seulement est importé à Mons (alors Pays-Bas Autrichiens) par Jean de Montaigu et le duc Wathron. En 1725, ce rite est mis en vigueur en France (à Paris) par lord Dervenwater; en 1754, M. Bonneville, avec l'autorisation du

Grand-Maître de la Maçonnerie en France, (le comte de Clermont, de la maison de Bourbon), fonde, sous le nom de *Chapitre de Clermont*, un nouveau Rite, ou du moins de nouveaux grades. A la même époque, en Allemagne, Charles Gotthelf, baron de Hund, seigneur d'Atten-Grottkau) fonde une Maçonnerie, soi disant *templière*, qu'il veut rattacher à l'Ordre de la *Stricte Observance*, mais qui n'est qu'un Rite nouveau qui avait la prétention de conférer la Chevalerie du *Temple;* plus tard, le baron de Tschudi crée des Consistoires, le Grand-Orient de France devient la base du *Rite Moderne* qui se compose de sept degrés, puis il s'empare des degrés du Rite Écossais qu'il a la prétention de professer et qu'il dénature; et puis apparaissent des *Rites Philosophiques* et autres en 25, 27 et 30 degrés, et en dernier lieu le *Rite Égyptien ou le Misraïm* avec ses nombreuses séries et ses 90 degrés.

Enfin nous voyons surgir le *Johannisme*, qui, lui aussi, se dit l'*Ordre du Temple*, et qui, par une singulière anomalie, prétend conférer un *sacerdoce* qui lui vient, dit-il, directement de Jésus-Christ par Saint-Jean-l'Apôtre et ses successeurs (*dont il fournit la liste*) tandis qu'il méconnaît la divinité de Jésus-Christ et qu'au besoin même il soutiendrait que ce n'est qu'un être de raison et la commémoration du fils de Marie d'Amran, sœur de Moïse et d'Aaron.

Nous ne dirons ici qu'un mot du Johannisme et de son origine toute récente. Chacun sait qu'en 1813 *Bernard-Raymond* ayant volontairement abdiqué la dignité de Grand-Maître, le *Convent-Général* lui donna pour successeur le Grand-Prieur de Lorraine (*Charles-Louis*, comte *Lepeletier d'Aunay*); que malgré cette libre élection et l'intronisation du Grand-Maître *Charles-Louis*, Bernard-Raymond voulut reprendre les rênes du gouvernement et qu'il fut la pierre angulaire d'un schisme. Il y eut donc pendant quelque temps deux *Ordres du Temple*. L'immense majorité des Chevaliers, et notamment *tous les Chevaliers Ecclésiastiques* qui, par les constitutions de l'*Ordre*, en sont une branche indispensable, avaient suivi le légitime Grand-Maître *Charles-Louis*. Resté seul avec quelques

Chevaliers, Bernard-Raymond trouva bien à recruter des laïcs, mais ses démarches auprès des ecclésiastiques réguliers étaient vaines, et il n'en était pas encore arrivé à accepter des prêtres romains excommuniés par leur évêque. Aussi, quand il s'adressait à un ecclésiastique, celui-ci, prenant des informations près des ecclésiastiques qu'il savait attachés au *Temple,* ne tardait pas à voir que Bernard-Raymond n'était pas le véritable chef de l'*Ordre* et refusait de marcher sous sa bannière. Cependant les Statuts-Généraux, même ceux de 1811, exigeaient impérieusement une Milice ecclésiastique ; c'est pour se conformer à leur texte que Bernard-Raymond, s'appuyant sur un écrit manichéen, conservé dans les bibliothèques du *Temple,* inventa, vers 1820, le *Johannisme* et créa ce nouveau sacerdoce. Il *créa* en même temps la série des successeurs de *Jésus-Christ* par Saint-Jean jusqu'à Théocles, qui, en 1118, aurait investi du Grand-Pontificat *Hugues de Payens*. Sans doute, si le *Temple,* au lieu de rapporter d'Orient le Lévitikon qui contenait la doctrine de Manès, en eût rapporté un Koran, Bernard-Raymond se fût déclaré Kalife et eût composé sa cour synodiale d'*Imans* et de *Muftis*. Si nous sommes bien informés, depuis la mort de Bernard-Raymond, les Johannites eux-mêmes ont refondu le Lévitikon et l'ont remanié en entier pour le purger, disent-ils, des intercalations de Bernard-Raymond et le rendre à sa pureté primitive. L'histoire du *Temple* depuis 1313 nous apprend comment, en 1827, par suite de l'abdication du Grand-Maître *Charles-Louis*, Bernard-Raymond avait de nouveau été reconnu Grand-Maître, etc., etc.

Le lecteur comprendra que nous devons nous arrêter ici et que notre intention ne peut être de réfuter toutes les erreurs où M. Reghellini a pu ou voulu tomber à propos du *Temple*, ni de donner une histoire complète de la Maçonnerie. Ceux qui désirent approfondir ce dernier point pourront consulter avec fruit l'*Histoire du Grand-Orient de France* et les *Acta Latomorum*, par M. Thory (Paris, 1 vol. in-8°), et les divers écrits de M. Reghellini lui-même (Paris et Bruxelles, divers formats).

M. Dubreuil qui a publié, en 1838 et 1839, une *Histoire de la Franc-Maçonnerie* (Bruxelles, 1838 et 1839, 2 vol. in-18, chez *De Mat* et *Michel*) donne au 2e volume, page 108, un court article sur l'*Ordre du Temple*.

Cet article est écrit avec plus de bienveillance que ceux de M. Reghellini, et l'on voit que l'auteur qui reconnaît la filiation et l'ancienneté de l'*Ordre*, tout en rappelant les objections faites contre son authenticité, a eu des relations avec quelques Membres de l'*Ordre* et en a obtenu des renseignements exacts; mais on s'aperçoit qu'il connaît peu l'Institution, et il tombe lui-même dans l'erreur en ne voyant dans l'*Ordre du Temple* qu'un rite non reconnu des diètes maçonniques. Tout ce qu'il dit à cet égard prouve qu'il n'a nulle connaissance de l'Ordre d'Orient (*Ritus Orientalis*).

Il est faux d'ailleurs que l'*Ordre du Temple* soit un Ordre *Johannite* et professant spécialement et exclusivement une secte religieuse en opposition avec Saint-Pierre et Saint-Paul, ou qu'il dépouille Saint-Pierre de sa suprématie pour en revêtir Saint-Jean. Tout ce que nous avons dit plus haut réfute à l'avance cette opinion, que M. Dubreuil n'a pu prendre que sur des documents apocryphes, et démontre que l'*Ordre du Temple*, distinct et indépendant de toute autre société, vit de sa propre vie, et que, s'il cherche à conserver la bonne intelligence avec toutes les autres sociétés, il n'a besoin de s'enter sur aucune, ni de s'en faire reconnaître ou protéger.

Placé sous le patronage des deux Saint-Jean, l'*Ordre du Temple* doit nécessairement invoquer leurs noms plus souvent que ceux des autres Bienheureux. *M. Dubreuil* avance que les *Templiers* confondent Saint-Jean-Baptiste et Saint-Jean-l'Apôtre et n'en font qu'un seul et même personnage; c'est une nouvelle erreur qu'il n'aurait pas commise, s'il avait seulement jeté les yeux sur les *Statuts-Généraux* de l'*Ordre*.

En résumé, l'*Ordre du Temple* a été *fondé*, en 1118, à Jérusalem, par Hugues de Payens; il a toujours été distinct et indépendant de toute autre société, et notamment de celle des Chevaliers de Saint-Jehan de Hièru-

salem (plus tard Chevaliers de Rhodes et de Malte). Après la catastrophe de 1313, l'*Ordre* a reconnu pour Grand-Maître *Larmenius*, désigné à l'avance par *Molay* lui-même, et il s'est conservé jusqu'à nos jours, pauvre, tolérant, conservant sa règle, son habit, ses principes et ses doctrines. Il a su, dans l'Orient et aux jours de sa prospérité, former, entre tous les hommes, le lien de fraternité universelle qu'il professe encore sous le nom d'Ordre d'Orient, sans se confondre avec lui. Ses archives contiennent la preuve de sa noble filiation. Il a compté dans ses rangs et inscrit en tête de ses contrôles les noms les plus illustres de la France, et a vu son clergé et son synode se recruter des plus savants Prélats de l'Église Gallicane (entre autres Fénélon, Massillon et, dans ces derniers temps, l'abbé Salamon, évêque *in partibus d'Orthosia*, puis évêque titulaire de Saint-Flour, ancien auditeur de Rote à la Cour de Rome, et chargé par le Saint-Siége de rétablir en France le culte catholique, avant le concordat entre S. S. et l'empereur Napoléon ; l'abbé Mauviel, ancien évêque de Saint-Domingue ; plusieurs prêtres de l'Église Métropolitaine de Paris, dont quelques-uns sont encore aujourd'hui attachés à l'Ordre ; l'abbé Hernandez, évêque de Césarée, etc., etc.) ; et loin de dériver d'aucune autre institution, il est lui-même la source et l'origine méconnue de plusieurs sociétés, qui s'efforcent, sans doute, de faire le bien et de *soulever le boisseau qui cachait la lumière*, mais qui n'ont pu encore y parvenir complétement, parce qu'elles n'ont pu renouveler leurs forces à la source de vie.

Nous nous arrêtons donc ici, sauf à reprendre plus tard notre tâche, et nous espérons qu'on nous pardonnera les efforts que nous avons faits pour jeter quelque jour sur la question de l'origine et de la conservation de l'*Ordre du Temple*.

Dans ce moment, où le goût des études *templières* se ranime, on nous permettra de faire appel à tous les amis de notre noble et sainte Institution, et de les prier de faire parvenir à un centre commun et de publier les découvertes qu'ils pourraient faire dans les différentes

archives de France et de l'étranger. Nous sommes convaincus que des recherches faites avec soin et d'après un plan convenu, dans les anciens cartulaires, auraient un heureux résultat. Déjà le savant M. Michelet a porté une grande lumière sur le procès de 1313, et annonce au public impatient de nouveaux produits de ses veilles ; M. Maillard de Chambure, archiviste de la ville de Dijon, a sous presse les *Statuts primitifs* de l'*Ordre du Temple,* retrouvés dans un cartulaire de l'Abbaye de Citeaux, qui se vantait aussi de compter le grand Saint-Bernard parmi ses législateurs ; le rédacteur en chef du *Globe, Journal des Sociétés secrètes non politiques* à Paris, s'occupe d'un travail analogue sur un manuscrit de la Bibliothèque Corsini à Rome et sur un autre de la Bibliothèque du Roi à Paris ; un Chevalier de l'*Ordre* a retrouvé, aux archives de la ville de Charleville (Ardennes), un *Acte Templier* de 1214 (sous le Magistère du Grand-Maître *Philippe du Plessis*). Un noble Chevalier de la langue de Belgique, avec le secours de S. E. M. le Grand-Précepteur Claude de Sud-Afrique, Légat Magistral en cette langue, a publié les Statuts de DLXXXVI avec d'autres pièces importantes et encouragé M. Édouard Fraissinet à la traduction qui nous a occupé, et un haut dignitaire de l'*Ordre,* archéologue distingué, a publié, dans le savant Recueil des Antiquaires de France, la description de divers monuments et décorations du *Temple,* antérieurs à 1313, par lui retrouvés dans le Bailliage de Bretagne ; d'autres documents sont annoncés ; enfin, le *Bulletin Officiel,* que publie l'*Ordre du Temple,* contient lui-même des pièces du plus haut intérêt.

Espérons donc, en terminant, que l'*Ordre du Temple,* qui a déjà su éteindre le schisme élevé dès 1314 par le Chevalier Aumont, verra de même s'éteindre tous les schismes qui depuis l'ont malheureusement divisé, et qu'il ne tardera pas à faire tomber le voile d'ignorance et de calomnies que ses détracteurs ont tendu autour de lui, comme s'ils craignaient que l'éclat de sa vive lumière ne dût les éblouir.

Faisons des vœux, et puisse l'Éternel les exaucer, pour que luise

bientôt le jour où toutes les sectes qui admettent l'Évangile, ralliées à l'ombre du glorieux *Baucéan du Temple*, à la droite de la Chaire de Saint-Pierre, comprendront qu'en proclamant l'*Unité dans son culte et son symbole*, elles laissent au *Verbe* toute son action, et à l'*Esprit de l'Homme* toute sa *liberté*, toute son *énergie*, toute son *étendue!*

Les Temps s'accomplissent, et ce jour approche!

Bruxelles, élul 722 (septembre 1840).

✠ F. N.... N.....

FIN DES OBSERVATIONS.

ANNEXES.

Ier ANNEXE.

TABLEAU COMPARATIF

DES SÉRIES DES GRANDS-MAITRES DE L'ORDRE DU TEMPLE, DEPUIS HUGUES DE PAYENS JUSQU'A JACQUES DE MOLAY, D'APRÈS LA TABULA AUREA, CONSERVÉE AUX ARCHIVES DE L'ORDRE, ET L'AUTEUR ALLEMAND DE L'ESSAI SUR L'HISTOIRE DE L'ORDRE DES TEMPLIERS.

TABULA AUREA [1].			ESSAI [2].		
ANNÉES d'événement.	Nos D'ORDRE.	NOMS et TRADUCTIONS.	ANNÉES d'événement.	Nos D'ORDRE.	NOMS et TRADUCTIONS.
1118	1	HUGO DE PAGANIS [3]. HUGUES OU GUIGUES DE PAYENS.	1118	1	HUGO DE PAJENS. HUGUES OU GUIGUES DE PAYENS.
1139	2	ROBERTUS CREDONIUS [4]. ROBERT DE CROY OU CRAON, surnommé LE BOURGUIGNON.	1140	2	ROBERTUS BURGUNDIO [4]. ROBERT, DIT DE BOURGOGNE.
1147	3	EBERHARDUS DE BARRIS [5] EBERHARD DES BARRES.	1147	3	EBERHARD VON BARRIS. EBERHARD DES BARRES [5].
			1151	4	*Hugo* II [6]. Hugues ou Guigues II.

ANNÉES d'avènement.	Nos D'ORDRE.	NOMS et TRADUCTIONS.	ANNÉES d'avènement.	Nos D'ORDRE.	NOMS et TRADUCTIONS.
1151	4	BERNARDUS DE TRÉMOLAYO. BERNARD DE TRÉMELAY.	1155	5	BERNARD VON TREMELAY. BERNARD DE TRÉMELAY.
1154	5	BERTRANDUS DE ALBOFORTI [1]. BERTRAND DE BLANCHEFORT.	1160	6	BERTRAND VON BLANCHEFORT. BERTRAND DE BLANCHEFORT.
			1165	7	*Andreas* [8]. André (de Montbard).
1169	6	PHILIPPUS NEAPOLITANUS [9]. PHILIPPE DE NAPLOUSE.	1169	8	PHILIPP VON NEAPEL [9]. PHILIPPE DE NAPLOUSE.
1171	7	ODO DE SANCTO AMANDO [10]. ODON DE SAINT-AMAND.		9	ODO DE SANTO AMANDO [10]. ODON DE SAINT-AMAND.
1180	8	ARNOLDUS DE TURRIRUBRA. ARNOULD DE TOROGE.	1181	10	ARNOLD VON TOROGIO. ARNOULD DE TOROGE.
1185	9	JOHANNES TERRICUS. JEHAN THIERRY OU TERRIC.		11	THEODERICH OU TERRIKUS THIERRY OU TERRIC.
1187	10	GERARDUS RIDERFORTIUS [11]. GERARD OF RIDERFORD OU DE RUDDERVOORDE.	1188	12	GERHARD VON RIDESSER [11]. GÉRARD DE RIDERFORT OU RUDDERVOORDE.
			1189	13	*Walther* [12]. Walther ou Gauthier (de Montbarré).
1191	11	ROBERTUS SABLÆUS [13]. ROBERT DE SABLÉ.	1195	14	ROBERTUS VON SABLOIL [13] ROBERT DE SABLÉ.
1196	12	GILBERTUS ERALIUS [14]. GILBERT RORAL OU D'ÉRALIE.	1196	15	GILBERT RORAL OU ERAL [15]. GILBERT ÉRAL OU D'ÉRALIE.
			1198	16	*Pontius Rigaldus* [15]. Ponce de Rigault.

ANNÉES d'avènement.	N^os D'ORDRE.	NOMS et TRADUCTIONS.	ANNÉES d'avènement.	N^os D'ORDRE.	NOMS et TRADUCTIONS.
1201	13	PHILIPPUS PLESSEIUS [16]. PHILIPPE DU PLESSIS.		17	PHILIPP VON PLESSEIS [16] PHILIPPE DU PLESSIS. *Theodat von Bersiako.* Dieudonné de Bersiac.
1217	14	GULHIELMUS DE CARNOTO [17]. GUILLAUME DE CHARTRES.		18	WILHELM VON MONTEDON OU VON CHARTRES [17]. GUILLAUME DE CHARTRES.
1218	15	PETRUS DE MONTE ACUTO. PIERRE DE MONTAGU OU MONT-AIGU [18].	1219	19	THOMAS VON MONTAGU OU VON MONTE-ACUTO [18]. THOMAS DE MONTAGU OU MONT-AIGU.
1229	16	ARNOLDUS DE PIETRA-GROSSA [19]. ARNAULD DE GROSPIERRE.			
1237	17	HERMANN PETRAGORIUS. ARMAND DE PÉRIGORD [20].	1239	20	HERMANN OU ARMAND VON PÉRIGORD [19]. ARMAND DE PÉRIGORD [20].
1244	18	GULHIELMUS DE RUPE-FORTI. GUILLAUME DE ROCHEFORT (RÉGENT) [21].			
1247	19	GULHIELMUS SONNÆIUS. GUILLAUME DE SONNAC.		21	WILHELM VON SONNAK OU SENNAI [22]. GUILLAUME DE SONNAC.
1250	20	REGINALDUS VICHIERUS. RENAUD DE VICHY OU DE VICHIER [22].	1250	22	REGINALD VON VICHIER. RENAUD DE VICHY OU VICHIER.
			1264	23	*Amalrich de la Roche.* Amaury de la Roche [22].
1257	21	THOMAS BERALDUS. THOMAS DE BÉRAUD.	1270	24	THOMAS BÉRAUD OU BÉRARD. THOMAS DE BÉRAUD.

ANNÉES d'avènement.	Nos D'ORDRE.	NOMS et TRADUCTIONS.	ANNÉES d'avènement.	Nos D'ORDRE.	NOMS et TRADUCTIONS.
1274	22	GULHIELMUS DE BELLOJOCO GUILLAUME DE BEAUJEU [23].	1274	25	WILHELM VON BEAUJEU. GUILLAUME DE BEAUJEU [23].
1291	23	THEOBALDUS GAUDINI. THÉOBALD GAUDINI [24].		26	MONACHUS GAUDINI. LE MOINE (THÉOBALD) GAUDINI [24].
1298	24	JACOBUS DE MOLAIO. JACQUES DE MOLAY [25].		27	JACOB VON MOLAI. JACQUES DE MOLAY [25].

NOTES.

[1] La série de la *Tabula Aurea*, conservée aux Archives de l'*Ordre*, est entièrement conforme a celle que donne, dans son excellente *Histoire du Temple*, le P. J., ancien prieur d'Erival. Paris, 1 ou 2 volumes, in-4°.

[2] La série de l'*Essai sur l'Histoire des Templiers* est presque semblable à celle que donne Ferreira et que nous reproduisons, page 147, (3e annexe).

[3] Tout le monde connaît *Hugues* ou *Guigues de Payens*: un membre de cette famille, le comte B. de Payens ou Pagan, a publié une biographie de ce fondateur de l'Ordre.

[4] Ce personnage, désigné sous le surnom de Bourguignon, est le même. La *Tabula Aurea* donne son nom de famille ; l'auteur allemand se borne à donner son surnom.

[5] La famille Des Barres subsiste encore, et un de ses représentants occupe dans le Bailliage de Bretagne à Brest, un poste militaire distingué.

[6] Ce *Hugo ou Guigues* II n'avait régné que deux ans, ainsi que son prédécesseur Eberhard des Barres, à qui la *Tabula Aurea* donne un Magistère de quatre ans. On ignore son nom de famille.

[7] Les Maisons de *Trémelay* et de *Blanchefort* ou *Blancfort* étaient illustres en Dauphiné ; elles sont éteintes aujourd'hui.

[8] *André de Montbord*, (en Bourgogne, département de la Côte-d'Or), était oncle maternel de Saint-Bernard, et l'un des neuf fondateurs de l'*Ordre*; a-t-il siégé au Trône Magistral pendant quatre années ?

[9] Le Grand-Maître *Philippus Neapolitanus* était de Naplouse en Syrie, ou peut-être en était Commandeur, Précepteur ou *Maître*, avant son élection au Magistère.

[10] *Odon de Saint-Amand* est l'un des plus illustres Grands-Maîtres du Temple.

[11] *Gerard of Riderfort*, que l'auteur allemand appelle Gerhard von Ridesser, était Anglais. Nous ne savons pourquoi Du Puy le croit flamand, et lui donne le nom de Ruddervoorde.

[12] Walther ou Gauthier, que l'auteur allemand donne pour successeur à *Gérard of Riderfort*, et que ne reconnaît pas la *Tabula Aurea*, appartenait à la grande maison de Montbarré ou Montbarcy, en Franche-Comté. Ce fut sous le Magistère de l'Illustre Grand-Maître *Odon de Saint-Amand*, l'un des Dignitaires les plus distingués du *Temple*. Il est le héros d'un roman historique qui a obtenu un grand succès vers 1810, sous le titre de *Walter de Montbarcy, Grand-Maître des Templiers*. Paris, Maradan, 4 vol. in-12.

[13] *Robert de Sablé* appartenait à une maison qui eut une grande illustration sous Louis XIV.

[14] *Gilbert Roral* ou *Éral* était sans doute de la même famille que F. Rorallus, l'un des neuf fondateurs de l'*Ordre*.

[15] *Ponce de Rigauld*, que la *Tabula Aurea* ne reconnaît pas comme Grand-Maître, n'aurait fait que passer sur le Trône Magistral. Nous avons déjà dit qu'il appartenait à une maison distinguée du Dauphiné, qui existe encore.

[16] Le Grand-Maître *Philippe du Plessis* appartenait à cette Grande Maison qui a donné les deux Cardinaux du Plessis de Richelieu, l'un Archevêque de Lyon et Grand-Aumônier du roi Louis XIII, (en France), l'autre Premier Ministre du même Roi, le Maréchal de Richelieu, le Duc de Richelieu, Ministre et Président du Conseil sous le roi Louis XVIII, qui délivra la France du fléau de l'occupation, les Ducs d'Aiguillon, le père Premier Ministre sous le Roi Louis XV, le fils Membre de l'Assemblée Constituante et Officier-Général sous la République.

Digne nièce d'un Grand-Maître de l'*Ordre du Temple*, la première duchesse d'Aiguillon, (Marie-Thérèse du Plessis de Richelieu, créée *elle-même* duchesse d'Aiguillon, et propre nièce des deux Cardinaux de Richelieu, étant l'une des trois filles de François du Plessis, leur frère aîné), s'associa à Saint-Vincent de Paule pour fonder à Paris l'institution si éminemment hospitalière des Enfants-Trouvés.

[17] Il suffit de nommer la Maison de Chartres et ses vidames aujourd'hui éteints.

[18] La Maison de Monte-Acuto est fort ancienne et d'origine française; elle s'est divisée en deux lignes, l'une restée en France, c'est l'aînée; l'autre, la cadette, qui suivit à la conquête d'Angleterre le Duc Guillaume de Normandie. Ces deux branches subsistent encore.

En France, la branche aînée a fourni deux rameaux, l'un connu sous le nom de Montagu, représenté aujourd'hui par les familles de Montagu-Lamagne et Montagu-Bauzolz d'une part, et par la famille de Montaigu de l'autre.

La branche anglaise s'est aussi divisée en plusieurs rameaux, que représentent les Lords Rockeby et Sandwich.

[19] On a pensé et écrit qu'*Arnoldus de Pietragrossâ* pourrait bien n'être qu'un seul et même personnage avec le Grand-Maître *Hermann* ou *Armand de Périgord* ou *Petragorius* que la *Charte de Transmission* lui donne pour successeur, et l'on se fonde sur ce que l'auteur allemand et Ferreira n'admettent pas *Arnoldus de Pietragrossâ*. C'est une erreur qui s'explique par la ressemblance des noms latins de Pietragrossa et Petragorius, et qui disparaît dans les noms français de Grospierre et Périgord. Nous avons prouvé l'authenticité de la *Tabula Aurea*, et c'est pour nous une raison de

maintenir *Arnould de Grospierre* sur la liste des Grands-Maîtres. La famille de Grospierre est une famille distinguée qui subsiste encore, et se glorifie d'avoir donné un Grand-Maître à l'*Ordre du Temple*.

[20] La Maison de Périgord n'a besoin que d'être nommée.

[21] Il en est de même de la Maison de Rochefort. *Guillaume de Rochefort*, donné seulement comme Régent par la *Tabula Aurea*, est admis au même titre, sous le nom de *Rochefort*, par l'auteur allemand, qui admet tous les Grands-Maîtres de la *Tabula Aurea*, excepté le Grand-Maître *Grospierre*. S'il existe aussi quelques différences dans l'orthographe des noms et les dates d'avénement, il y en a de bien plus graves et plus difficiles à faire concorder dans les autres histoires du moyen âge.

[22] Les familles de Sonnac, Vichy et La Roche (Fouteuilles), sont encore existantes aujourd'hui.

[23] La maison de Beaujeu, l'une des plus illustres de Franche-Comté, s'est éteinte, il y a plus d'un siècle, dans la maison de Choiseul (branche de la Baume), à laquelle appartenait le feu et dernier duc de Choiseul, décédé à Paris en novembre 1858, et que regretteront longtemps la Chambre des Pairs de France, l'Écossisme et l'*Ordre du Temple*.

[24] Le Grand-Maître *Théobald Gaudiné* avait fait profession dans un ordre religieux avant d'avoir été autorisé par le Pape à entrer dans la Chevalerie du *Temple;* de là le surnom de *Monachus*. Il appartenait à une noble famille d'Italie.

[25] On sait que l'infortuné Grand-Maître *Jacques de Molay*, qui termine cette liste glorieuse, descendait d'une illustre maison de la Comté de Bourgogne (ou Franche-Comté).

Tout le monde sait quel éclat a rejailli sur le *Temple*, sous le Magistère de ces trois derniers Grands-Maîtres.

IIe ANNEXE.

—⁂—

TABLEAU

DES GRANDS-MAITRES DE L'ORDRE DU TEMPLE, DEPUIS HUGUES DE PAYENS JUSQU'A JACQUES DE MOLAY, SELON FERREIRA, AUTEUR PORTUGAIS [1].

Nos D'ORDRE.	NOMS.	Nos D'ORDRE.	NOMS.
1	Hugues (ou Guigues) de Payens.	14	Robert de Sablé.
2	Robert de Cerdonio.	15	Gilbert Horal ou Eral.
3	Ewrard de Barris.	16	*Poncio Rigaldo.*
4	Hugues (ou Guigues) II. Jofac.	17	Philippe de Plessis.
5	Bernard de Tremblay.	18	*Theodato de Bersiaco.*
6	Bertrand de Blancfort.	19	*Frater D. Gulhielmus de Montedon.*
7	Frater D. *André.*	20	Frater D. Gulhielmus de Carnoto de Chartres.
8	Philippe de Naplouse.	21	*Thomas de Montaigu* ou Monte Acuto.
9	Othon de Saint-Amand.	22	Armand (*peut-être de Grospierre*).
10	Arnould de Toroge.	23	Hermann de Périgord.
11	Frater Théodore de *Toroge.*	24	Guilherme de Sonnac, ou de Senay ou Sonato.
12	Gérard de Riderfort.		
13	Gualterius de *Muisnilio.*		

NOTES.

[1] Voir les Notes de la première annexe.

[2] Ces dates sont celles de la mort du Grand-Maître et de l'avénement de son successeur.

[3] *Tanfredus Fulcherinus*, qu'on suppose ici élu un an après *Bertrand de Blanchefort* qui a gouverné la Milice pendant onze ans, aura eu une mission temporaire, et est à tort compté comme Grand-Maître.

[4] On ne sait pourquoi le Grand-Maître *de Torage* n'est compté ici que comme Régent.

[5] C'est évidemment *Armand de Grospierre* dont le nom a été mal traduit.

[6] Même observation que pour *Tanfredus Fulcherinus;* sachons gré à la Stricte Observance de nous avoir conservé les noms de ces cinq Nobles Chevaliers.

[7] Ce *Robert* que nomme aussi Ferreira est-il *Robert de Sablé?*

[8] La Stricte Observance est dans l'erreur et c'est 1314 qui est la date réelle. Voilà où mènent les schismes. — Au reste, cette fraction de l'*Ordre* est ralliée.

IVe ANNEXE.

TABLEAU

DES GRANDS-MAITRES DE L'ORDRE DU TEMPLE,
DE HUGUES DE PAYENS JUSQU'A JACQUES DE MOLAY,
SÉRIE DE L'ART DE VÉRIFIER LES DATES,
PAR LES SAVANTS PÈRES BÉNÉDICTINS.

ANNÉES d'avénement.	Nos D'ORDRE.	NOMS.	ANNÉES d'avénement.	Nos D'ORDRE.	NOMS.
1118	1	Hugues de Payens.	1191	11	Robert de Sablé.
1156	2	Robert de Bourgogne.	1196	12	Gilbert Horal, Précepteur de France.
1137	3	Everard des Barres.			
1143	4	Bernard de Trémelay.	1201	13	Philippe du Plessis.
1153	5	Bertrand de Blanquefort.	1217	14	Guillaume de Chartres.
1168	6	Philippe de Naplouse.	1219	15	Pierre de Montaigu.
1171	7	Odon de Saint-Amand.	1233	16	Armand de Périgord.
1173	8	Arnould de Toroge (Turri Rubrâ).	1247	17	Guillaume de Sonnac.
			1250	18	Renaud de Vichier.
1184	9	Terric ou Thierry ou Térence.	1256	19	Thomas Béraut ou Bérald.
			1275	20	Guillaume de Beaujeu.
1188	10	Gérard de Riderfort (anglais ou flamand).	1291	21	Le moine Gaudini.
			1298	22	Jacques de Molay.

Ve ANNEXE.

TABLEAU

DES GRANDS-MAITRES DE L'ORDRE DU TEMPLE, SUCCESSEURS DE JACQUES DE MOLAY, SUIVANT LA CHARTE DE TRANSMISSION ET LE BULLETIN OFFICIEL DE L'ORDRE.

ANNÉES d'avènement.	N^os D'ORDRE.		NOMS.	ANNÉES d'avènement.	N^os D'ORDRE.		NOMS.
1313	24	(I)	Jehan-Marc Larmenius de Jérusalem.	1544	36	(XIII)	Gaspard de Saulx et de Tavannes.
1324	25	(II)	François Théobald d'Alexandrie.	1574	37	(XIV)	Henri de Montmorency.
				1615	38	(XV)	Charles de Valois.
1340	26	(III)	Arnould de Braque.	1651	39	(XVI)	Jacques Rouxel de Grancé.
1349	27	(IV)	Jehan de Clermont.				
1357	28	(V)	Bertrand Duguesclin.	1681	40	(XVII)	Jacques-Henri de Durfort, Duc de Duras.
1381	29	(VI)	Jehan 1er d'Armagnac.				
1392	30	(VII)	Bernard d'Armagnac.	1705	41	(XVIII)	Philippe, duc d'Orléans.
1419	31	(VIII)	Jehan II d'Armagnac.				
1451	32	(IX)	Jehan de Croy.	1724	42	(XIX)	Louis Auguste de Bourbon, duc du Maine.
1472			Bernard Imbault, lieutenant-général d'Afrique, Régent.	1757	43	(XX)	Louis-Henri de Bourbon, prince de Condé.
1478	33	(X)	Robert de Senoncourt.	1741	44	(XXI)	Louis-François de Bourbon, prince de Conty.
1497	34	(XI)	Galeas de Salazar.				
1516	35	(XII)	Philippe de Chabot.				

ANNÉES d'avènement.	Nos D'ORDRE.	NOMS.	ANNÉES d'avènement.	Nos D'ORDRE.	NOMS.
1776	45 (XXII)	Louis - Hercule - Timoléon de Cossé-Brissac.	27 mars 1827	(XXV)	Bernard-Raymond, par l'abdication volontaire du Grand-Maître Charles-Louis, est reconnu, sans contestation et sans élection nouvelle, Grand-Maître de la Milice.
1792		Claude-Matthieu Radix de Chevillon, lieutenant - général d'Europe, Régent.			
4 nov. 1804	46 (XXIII)	Bernard-Raymond Fabré-Palaprat de Spolette.	28 février 1857		La Commission exécutive du Grand-Convent central et primitif de l'Ordre.
1er février 1815	47 (XXIV)	Charles-Louis Lepéletier, comte d'Aunay.			
1814		*Bernard - Raymond persiste à se dire Grand-Maître, malgré la volonté du Convent-Général.*	13 janvier 1858		La Commission exécutive du Convent-Général.
			18 mai 1858		Régence.

NOTE.

Les Noms portés sur cette liste n'ont pas besoin de commentaires.

Les maisons de Braque, de Clermont, de Croy, de Chabot, de Saulx-Tavannes, de Montmorency de Grancé, de Durfort, de Cossé-Brissac et de Lepéletier d'Aunay subsistent encore en France. Chacun sait l'histoire de la maison de Bourbon. La maison Duguesclin s'est éteinte depuis 1850 en la personne de Madame la duchesse de Gesvres, dernière représentante de ce beau nom et à qui l'empereur Napoléon avait à ce titre accordé une noble pension.

Une des rues qui avoisinent le Palais du *Temple* porte aujourd'hui le nom de Braque, comme une autre porte celui de Molay; on a, dans cette dernière, découvert en 1839 un tombeau et un cercueil (en plomb) *templier*.

VIe ANNEXE.

TABLEAU

DES GRANDS-MAITRES DE L'ORDRE DE LA STRICTE OBSERVANCE, SUCCESSEURS DE JACQUES DE MOLAY, PAR AUMONT Ier [1].

ANNÉES de la mort et de l'avènement du successeur.	N^os D'ORDRE.	NOMS.	ANNÉES de la mort et de l'avènement du successeur.	N^os D'ORDRE.	NOMS.
1313		Jacques de Molay.	1592	12	Aumont IV (*fils du précédent*).
1315	1	Aumont Ier, Restaurateur de l'Ordre.	1595	13	Harokier (*Scotus*).
1330	2	Hanris.	1627	14	Steward, 2e du nom.
1352	3	Silvestre de Grumpack.	1659	15	Grenex.
1370	4	Steward.			
1392	5	O'Brack (*Hibernus*).			A cette époque les Grands-Maîtres ne portent plus leurs noms de famille, mais prennent des noms caractéristiques ou de religion.
1427	6	Balther (*Scotus*).			
1459	7	Lindwirtz (*Hibernus*).			
1500	8	Galbert (*Gallus*).			
1504	9	Glocester (*Anglus*).			
1538	10	Aumont II (*neveu du précédent*).	1679	16	Eques a Tonitru.
			1699	17	Eques a Equo Nigro.
1589	11	Aumont III (*fils du précédent*).	1717	18	Eques a Boccario.
			1732	19	Eques a Leone Aureo.

ANNÉES de la mort et de l'avènement du successeur.	Nos D'ORDRE.	NOMS.
1743	20	Eques ab Unione.
1788	21	Eques a Sole Aureo (Charles Stuart).
1792	22	Eques a Victoria (le duc Ferdinand de Brunswick).

ANNÉES de la mort et de l'avènement du successeur.	Nos D'ORDRE.	NOMS.
	23	Eques a Leone Resurgente (le prince de Hesse).

N. B. Le convent Suédois, à Paris, dont le comte de Lacépède était Prieur, s'est rallié vers 1810 au *Baucéan de l'Ordre.*

NOTE.

[1] Cette liste se trouve dans les *Acta Latomorum* de M. Thory.

VIIe ANNEXE.

TABLEAU

DES GRANDS-MAITRES DE L'ORDRE DU CHRIST, EN PORTUGAL, SUCCESSEURS DE JACQUES DE MOLAY, SUIVANT LE PÈRE HÉLYOT.

ANNÉES d'avènement.	N^os D'ORDRE.	NOMS.
1318	1	D. Giles Martinez, Chevalier du *Temple*, enterré à N. D. De Thomar.
1321	2	D. Jean Lorenzo, Chevalier du *Temple*, ambassadeur à Rome pour la confirmation de l'Ordre.
1326	3	D. Martin Gonzalez Leitano.
1334	4	D. Etienne Gonzalez Leitano, frère du précédent.
1344	5	D. Roderic Anes. Il abdique.
1356	6	D. Nuno Rodriguez. Sous son Magistère, l'Ordre est transféré de Castro-Marino à Thomar, en 1366.
1373	7	D. Louis Diaz de Souza.
1419	8	L'Infant D. Henri, fils du roi D. Jean, grand bienfaiteur de l'Ordre.
1460	9	L'Infant D. Ferdinand, fils du roi D. Édouard.
1470	10	D. Diego, duc de Visco, fils de l'Infant.
1485	11	D. Emmanuel, fils de l'Infant D. Ferdinand, duc, puis roi, grand bienfaiteur de l'Ordre.
1522	12	D. Jean III, roi, Administrateur Perpétuel avec ses successeurs, par une Bulle du Pape.
1557	13	D. Sébastien, roi.
1576	14	Henri, fils du roi Emmanuel, cardinal.

ANNÉES d'avènement.	N^os D'ORDRE.	NOMS.	ANNÉES d'avènement.	N^os D'ORDRE.	NOMS.
1580	15	D. Philippe II, roi d'Espagne et de Portugal.	1667	20	D. Pierre, frère d'Alphonse.
			1707	21	D. Jean V.
1598	16	D. Philippe III, idem.	1750	22	Joseph Emmanuel.
1621	17	D. Philippe IV, idem.	1777	23	Marie Ire et Pierre III.
1640	18	D. Jean IV, duc de Bragance, roi de Portugal.	1816	24	Jean VI.
			1826	25	D. Miguel.
1656	19	D. Alphonse IV, fils de D. Jean, déposé.	1828	26	Doña Maria da Gloria.

VIIIe ANNEXE.

TABLEAU

DES GRANDS-MAITRES DE L'ORDRE DU CHRIST, A ROME, SUCCESSEURS DE JACQUES DE MOLAY, D'APRÈS LE PÈRE HÉLYOT.

ANNÉES d'avènement.	N^os D'ORDRE.	NOMS.	ANNÉES d'avènement.	N^os D'ORDRE.	NOMS.
1317	1	Jean XX ou XXI, Souverain Pontife, fonde l'Ordre et s'en déclare Grand-Maître.	1455	16	Calixte III.
			1458	17	Pie II.
			1464	18	Paul II.
1334	2	Benoît XI.	1471	19	Sixte IV.
1342	3	Clément VI.	1484	20	Innocent VIII.
1352	4	Innocent VI.	1492	21	Alexandre VI.
1362	5	Urbain V.	1503	22	Pie III.
1370	6	Grégoire XI.	1503	23	Jules II.
1378	7	Urbain VI.	1513	24	Léon X.
1389	8	Boniface IX.	1522	25	Adrien.
1404	9	Innocent VII.	1523	26	Clément VII.
1406	10	Grégoire XII.	1534	27	Paul III.
1409	11	Alexandre V.	1550	28	Jules III.
1410	12	Jean XXI ou XXII.	1555	29	Marcel II.
1417	13	Martin V.	1555	30	Paul IV.
1431	14	Eugène IV.	1559	31	Pie IV.
1447	15	Nicolas V.	1566	32	Pie V.

ANNÉES d'avènement.	Nos D'ORDRE.	NOMS.	ANNÉES d'avènement.	Nos D'ORDRE.	NOMS.
1572	33	Grégoire XIII.	1689	48	Alexandre VIII.
1585	34	Sixte V.	1691	49	Innocent XII.
1590	35	Urbain VII.	1700	50	Clément XI.
1590	36	Grégoire XIV.	1721	51	Innocent XIII.
1591	37	Innocent IX.	1724	52	Benoît XIII.
1592	38	Clément VIII.	1730	53	Clément XII.
1605	39	Léon XI.	1740	54	Benoît XIV.
1605	40	Paul V.	1758	55	Clément XIII.
1621	41	Grégoire XV.	1769	56	Clément XIV.
1623	42	Urbain VIII.	1775	57	Pie VI.
1644	43	Innocent X.	1800	58	Pie VII.
1655	44	Alexandre VII.	1823	59	Léon XII.
1667	45	Clément IX.	1829	60	Pie VIII.
1670	46	Clément X.	1831	61	Grégoire XVI.
1676	47	Innocent XI.			

IXe ANNEXE.

TABLEAU

DES GRANDS-MAITRES DE L'ORDRE DE N.-D. DE MONTEZA, EN ESPAGNE, SUCCESSEURS DE JACQUES DE MOLAY, SUIVANT LE PÈRE BÉLIOT.

ANNÉES d'avènement.	N^os D'ORDRE.	NOMS.	ANNÉES d'avènement.	N^os D'ORDRE.	NOMS.
	1	Guillaume Érilli, Chevalier du *Temple*.			Candie. Après lui, la Grande-Maîtrise fut réunie à la couronne d'Espagne.
	2	Arnaud Solier.			*N. B.* (A son origine, l'Ordre de N.-D. de Monteza avait été placé sous la tutelle de l'Ordre de Calatrava, dont le Grand-Maître, à cette époque, était D. Diégo Garcias Lopez de Padilla ou Padigla).
	3	Pierre de Thous.			
	4	Albert de Thous.			
	5	Bérenger March.			
	6	Raymond de Corberan.			
	7	Julien (ou Guillaume) de Monlovio.			
	8	Louis d'Espuig.			
	9	D. Philippe de Navarre et d'Aragon, fils de Don Carlos, prince de Viane, fils du Roi D. Jean II.	1700	15	Philippe V, il abdique.
			1724	16	Louis est proclamé Roi.
			1724	17	Philippe V remonte au trône.
	10	Philippe de Boile.	1746	18	Ferdinand VI.
	11	D. François Sanz.	1759	19	Charles III.
	12	D. Bernard d'Espuig.	1788	20	Charles IV.
	13	D. François Lanzol de Romani.	1808	21	Joseph Bonaparte.
	14	D. Pierre-Louis Galcerande de Borgia, fils du duc de	1808	22	Ferdinand VII.
			1833	23	D. Carlos V et Isabelle II.

X' ANNEXE.

TABLEAU

DES GRANDS-MAITRES DE L'ORDRE DE ROYAL-ACHE EN ÉCOSSE, SE PRÉTENDANT ÊTRE LA SUITE DE L'ORDRE DU TEMPLE.

Notre intention n'étant pas de donner l'histoire de la Maçonnerie ni des Grands-Maîtres d'une association que le Grand-Maître *Larmenius* a déclarée solennellement hors du giron de l'*Ordre,* nous nous bornerons à renvoyer le lecteur aux historiens maçonniques et notamment aux deux ouvrages déjà cités de M. Thory.

FIN.

TABLE

DES MATIÈRES.

Pages.

AVERTISSEMENT DU TRADUCTEUR. I

AVANT-PROPOS DE L'AUTEUR. III

PREMIÈRE PARTIE.

ACTES DES TEMPLIERS. 1

I. Hugues de Payens. 4

II. Robert, dit de Bourgogne. 10

III. Eberhard des Barres. 12

IV. Hugues. 15

V. Bernard de Trémelay. 16

VI. Bertrand de Blanchefort. 19

VII. André. 21

VIII. Philippe. 23

IX. Odon de Saint-Amand. 24

X. Arnold de Torroge. 30

XI. Terric ou Thierry. 33

Pages.

XII. Gérard de Ridesser. 39
XIII. Gauthier. 42
XIV. Robert de Sablé. 47
XV. Gilbert Éral ou d'Éralie. 48
XVI. Ponce de Rigaud. 49
XVII. Philippe du Plessis. — Théodat de Bersiaco. 53
XVIII. Guillaume de Montédon ou Chartres. 56
XIX. Thomas de Montaigu. 60
XX. Armand de Périgord. 68
XXI. Guillaume de Sonnac. 70
XXII. Renault de Vichy. 73
XXIII. Amalric de la Roche. 75
XXIV. Thomas Bérault ou Bérard. 77
XXV. Guillaume de Beaujeu. 78
XXVI. Le-Moine-Gaudin. 80
XXVII. Jacques de Molay. 82

SECONDE PARTIE.

DESTRUCTION DES TEMPLIERS. 87

AVIS. 109
OBSERVATIONS SUR L'ESSAI D'HISTOIRE DE L'ORDRE DES TEMPLIERS. 111
ANNEXES. 139

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

γ

γ

3 2044 050 653 088

HARVARD COLLEGE
CONSERVED
9/29/01 E G
LIBRARY